

**634<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du vendredi 15 octobre 2004

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 8 SEPTEMBRE 2006 (N° 7.772)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- I. INTERVENTION DU PRESIDENT SUR LA TELEVISION, INTERNET ET L'ADMISSION DE MONACO AU CONSEIL DE L'EUROPE (p. 1092).
- II. DEPOT DE DEUX PROJETS DE LOI (p. 1093).
- III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'EXAMEN DES PROJETS DE LOI (p. 1093).
- IV. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2004 :
  - Rapport du Gouvernement (p. 1098).
  - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 1108).
  - Débat général (p 1121).
  - 1) Recettes (p 1132).
  - 2) Dépenses ordinaires :
    - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p 1145).
    - Sect. 2 – Assemblées et Corps Constitués (p 1146).
    - Sect. 3 – Moyens des Services (p 1148).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2004**

—  
**Séance publique  
du vendredi 15 octobre 2004**  
—

*Sont présents* : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; M. Claude BOISSON, Vice-Président; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—  
*Absents excusés* : Mme Catherine FAUTRIER et M. Jean-Luc NIGIONI, Conseillers Nationaux.

—  
*Assistent à la séance* : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Sophie THEVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

—  
M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; Mme Véronique de MILLO TERRAZZANI, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur, assurent le secrétariat.

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de deux de nos Collègues, Mme Catherine FAUTRIER et M. Jean-Luc NIGIONI, retenus pour des raisons professionnelles.

**I.  
INTERVENTION DU PRESIDENT  
SUR LA TELEVISION, INTERNET  
ET L'ADMISSION DE MONACO  
AU CONSEIL DE L'EUROPE**

Il est de tradition maintenant que l'ouverture des séances publiques donne lieu à une intervention de ma part rappelant qu'en juin 2003, le Conseil National avait voté une résolution qui invitait le Gouvernement, par souci de transparence et pour le droit à l'information des Monégasques sur la vie publique de la Principauté, à assurer la diffusion sur le canal local de la télévision de la totalité des séances publiques de notre Assemblée. Cette résolution est toujours d'actualité.

Ce soir, un progrès est réalisé : toute notre Assemblée tient à remercier le Gouvernement qui a accepté que les débats sur le Budget Rectificatif soient diffusés de la même manière que ceux sur le Budget Primitif. Autrement dit, au début des séances, la lecture du rapport, l'intervention du Président de la Commission des Finances, la réponse du Gouvernement et la réaction du Président du Conseil National seront diffusées sur le canal local. La diffusion de nos débats reprendra ensuite à la fin avec les explications de vote et le vote final. Monsieur le Ministre, quel dommage toutefois de savoir que la liaison entre les caméras qui sont dans cette salle ce soir et le réseau câblé monégasque va, à un moment donné lors de cette séance être coupée, pour n'être rétablie qu'à la fin de nos débats !

Certes, la décision prise par le Gouvernement va dans le bon sens; mais à notre avis, elle n'est pas suffisante. Le dispositif technique étant en place, il eût été logique et simple de l'utiliser également pour tous les débats portant sur toutes les lignes budgétaires où tous les élus vont s'exprimer et qui vont donner lieu à d'intéressants échanges entre le Gouvernement et le Conseil National sur des sujets importants pour le Pays. C'est pourquoi, après avoir formulé ce regret, je vous informe que le Conseil National a décidé de diffuser toutes ses séances publiques sur son site internet, en direct et en intégralité; site dont je vous rappelle l'adresse : [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc). La présente séance sera diffusée en totalité et en direct par ce moyen qui permettra à tous les utilisateurs d'internet de suivre nos débats jusqu'à leur terme.

A propos de parole, vous découvrez un écran lumineux dans la salle pour la première fois. Je dois vous informer qu'à l'unanimité, les élus ont décidé, dans un

souci de plus grande efficacité, et de plus grande clarté de nos débats, comme dans tous les autres Parlements du monde, de limiter le temps de parole; nous avons donc, après un débat entre nous, décidé de retenir six minutes maximum par élu dans le cadre des explications générales, notamment de la discussion générale en introduction de ce budget et trois minutes par élu pour chaque ligne budgétaire, étant entendu évidemment que, si on intervient plusieurs fois sur la même ligne, mais sur des dossiers différents, on repart à zéro. Voilà donc la raison de la présence de ces écrans, c'est une première.

Pour en venir maintenant à un sujet de satisfaction, qui tient particulièrement à cœur au Conseil National, je voudrais évoquer en quelques mots les cérémonies d'adhésion au Conseil de l'Europe. Le 5 octobre 2004, notre Pays est ainsi devenu le 46<sup>ème</sup> Etat membre de cette Organisation. Le drapeau rouge et blanc flotte désormais sur le parvis du Palais de l'Europe, à Strasbourg. C'est une marque supplémentaire de reconnaissance de notre souveraineté au plan international et c'est aussi la prise en considération solennelle, au plus haut niveau, de notre adhésion à des valeurs communes qui sont celles des Droits de l'Homme, de l'Etat de droit et du respect de la démocratie.

Le Conseil National, vous le savez, a pleinement joué son rôle, tout comme le Gouvernement, et en pleine concertation entre nous, pour aboutir à cette adhésion, dont l'initiative avait été prise par S.A.S. le Prince Souverain. Depuis notre élection, nous n'avons cessé d'entretenir le dialogue avec les Parlementaires qui siègent au Conseil de l'Europe, et spécialement avec les Rapporteurs de notre candidature; le Conseil National a également noué des liens de confiance avec le Secrétariat de cette Organisation. Nul doute que cet esprit d'ouverture qui caractérise notre Parlement aura contribué à faire mieux connaître, et donc mieux apprécier la réalité monégasque par nos interlocuteurs du Conseil de l'Europe. Je tenais de manière solennelle pour cette première séance publique, après cette grande journée, à le rappeler. J'en suis sûr, dans le cœur de tous les Monégasques, le 5 octobre demeurera pour tous une journée de grande satisfaction et de fierté nationale.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, s'agissant des propos concernant le Conseil de l'Europe, il va sans dire que le Gouvernement s'y associe pleinement; quant à la position générale du Gouvernement, elle a été suffisamment explicitée à la fois par le Prince Souverain dans son message et par le Prince Héréditaire sur place, donc je n'y reviendrai pas. Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur le Ministre.

## II.

### DEPOT DE DEUX PROJETS DE LOI

En vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, j'annonce à présent le dépôt des projets de loi qui sont arrivés sur le Bureau de notre Assemblée, depuis la dernière séance publique du 24 septembre 2004.

1) *Projet de loi, n° 786, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2005.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 30 septembre 2004.

Je propose, comme à l'accoutumée, d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2005 est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

*(Renvoyé).*

2) *Projet de loi, n° 787, prononçant la désaffectation au boulevard Princesse Charlotte et au boulevard de France de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat.*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 5 octobre 2004.

Je propose d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

*(Renvoyé).*

## III.

### ETAT D'AVANCEMENT DE L'EXAMEN DES PROJETS DE LOI

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous rappelle à présent qu'en vertu du dernier alinéa de

l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a désormais l'obligation de faire connaître à chaque session ordinaire au Gouvernement la situation de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, je vais donc inviter successivement les Présidents de Commissions qui sont saisies d'un projet de loi, à bien vouloir donner lecture de l'état d'avancement de l'étude de ces projets, au nom de leur Commission. Donc, je vais tout d'abord demander à Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Vincent PALMARO, de nous faire le point sur les textes à l'étude au sein de cette Commission.

Monsieur Vincent PALMARO, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.** - Merci, Monsieur le Président.

La liste des projets de loi en cours devant la Commission des Finances, est la suivante :

1) *Projet de loi, n° 683, instituant une procédure d'amende forfaitaire.*

Arrivé au Conseil National le 9 mars 1999, déposé en séance publique le 3 mai 1999 et renvoyé devant la Commission.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il s'agit d'un texte concernant les amendes dont l'absence ne bloque pas la possibilité pour le Gouvernement de percevoir les amendes.

Cette situation a permis de faire passer en priorité des projets plus importants, tels que le projet de loi, n° 759, relative aux taxes dues par les assurances, le projet de loi, n° 744, modifiant certaines dispositions relatives aux sociétés par actions, le projet de loi, n° 747, modifiant la loi sur les loyers commerciaux et le projet de loi, n° 773, prononçant la désaffectation au quartier des Spélugues. Autant de projets de loi qui ont été votés dans l'année qui vient de s'écouler.

2) *Projet de loi, n° 755, relatif aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Arrivé au Conseil National le 14 janvier 2003, déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Le projet a été longuement examiné en Commission lors de plusieurs réunions; des échanges ont été menés également avec le Gouvernement sur quelques divergences de principe entre celui-ci et le Conseil

National, concernant en particulier les procédures d'autorisation préalables d'exercer une activité, (c'est-à-dire l'autorisation *a posteriori* par rapport à l'autorisation préalable *a priori*). Ce projet a été longuement examiné et je pense que dans le courant de l'année prochaine, ce projet pourra être traité entièrement.

3) *Projet de loi, n° 757, fixant les conditions d'exploitation des ports.*

Arrivé au Conseil National le 14 février 2003, déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission de Législation. Transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la Commission Plénière d'Etude du 15 avril 2003.

Ce projet a fait déjà l'objet de nombreuses réunions de la Commission, de plusieurs listes de questions/réponses entre le Conseil National et le Gouvernement et de plusieurs échanges avec le Gouvernement. Par ailleurs, de nombreux acteurs économiques ont été entendus dans le cadre de ce projet. La Commission est en attente des réponses du Gouvernement à sa lettre du mois de juillet 2004.

Elle est également en attente du projet stratégique de cette société afin d'avoir une vision de son devenir, de ses objectifs et des méthodes qu'elle entend déployer pour les affaires.

La Commission a ensuite quatre projets de loi de désaffectation, à savoir :

4) *Projet de loi, n° 758, prononçant la désaffectation d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat rue Honoré Labande.*

Arrivé au Conseil National le 23 avril 2003, déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

5) *Projet de loi, n° 762, prononçant la désaffectation de deux parcelles dépendant du domaine public de l'Etat entre les numéros 19 et 21 Avenue de l'annonciade.*

Arrivé au Conseil National le 12 juin 2003, déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

6) *Projet de loi, n° 781, prononçant la désaffectation de dépendances du domaine public de l'Etat au lieu-dit « La Poterie ».*

Arrivé au Conseil National le 11 juin 2004, déposé en séance publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

7) *Projet de loi, n° 783, prononçant la désaffectation, dans le quartier de Saint Roman, de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat.*

Arrivé au Conseil National le 17 juin 2004, déposé en séance publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

Ces quatre projets de désaffectation sont, soit en cours d'examen, soit en attente et cela en fonction de la planification des opérations immobilières concernées.

**M. le Président.**- Monsieur le Président PALMARO, je vous remercie de votre exposé.

Je vais passer la parole au Président Jean-Pierre LICARI, pour la lecture des projets de loi intéressant la Commission de Législation.

**M. Jean-Pierre LICARI.**- Merci, Monsieur le Président.

1) *Projet de loi, n° 674, réglementant les sondages d'opinion.*

Arrivé au Conseil National le 13 juillet 1998, déposé en séance publique le 28 octobre 1998 et renvoyé devant la Commission.

2) *Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.*

Arrivé au Conseil National le 24 septembre 2001, déposé en séance publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

3) *Projet de loi, n° 726, modifiant l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1910 relative à la liberté de la presse.*

Arrivé au Conseil National le 17 décembre 2001, déposé en séance publique le 17 décembre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Ce projet de loi a fait l'objet d'un énorme travail de la part de la Commission qui lui a consacré de très nombreuses séances et le rapport a été approuvé le 7 novembre 2003; depuis nous sommes en butte à de continuelles demandes de modification de la part du Gouvernement qui semble avoir, de façon générale, une conception pour le moins minimaliste du droit d'amendement du Conseil National. Alors, des réunions ont eu lieu entre la Direction des Affaires Législatives et moi-même où m'ont été présentés des souhaits ou des demandes plus ou moins pressantes du Gouvernement de modifications du texte que j'ai ensuite soumises à la Commission de Législation. Certaines ont été acceptées,

d'autres ont été refusées. On va dire pour résumer que les modifications de fond ont été refusées, que les modifications de forme ont été acceptées. Ensuite, on a eu cinq mois de silence de la part du Gouvernement puisque les modifications, enfin la réunion concernant ces demandes de modifications a eu lieu en janvier 2004 et ce n'est que le 17 juin 2004 que le Gouvernement se manifeste à nouveau auprès de nous par une lettre nous soumettant de nouvelles demandes de modifications, s'inspirant d'observations émanant de la Direction des Services Judiciaires. Je trouve la façon de procéder un petit peu curieuse, puisque c'est la version, d'un point de vue typographique, indifférenciée et intégrant les modifications acceptées par la Commission de Législation qui a été soumise à la Direction des Services Judiciaires, et la plupart des observations critiques de cette Direction, concerne en fait le texte original, tel qu'il était dans sa rédaction du projet de loi au départ. Alors, j'invite le Gouvernement, la prochaine fois, à consulter d'abord la Direction des Services Judiciaires, éventuellement à modifier son projet, puis à nous le faire parvenir; ça nous fera gagner peut-être un petit peu de temps.

Ceci étant, ces observations ont été examinées, ce qui a évidemment motivé de nouvelles réunions de la Commission de Législation et un nouveau rapport a été rédigé; je dois le corriger très bientôt et la prochaine réunion de la Commission sera consacrée à l'approbation éventuelle, enfin à l'examen et au vote de ce rapport et nous serons en mesure, j'espère, prochainement de voter ce texte. Car j'indique au Gouvernement qu'après cela, il sera inutile de demander de nouvelles modifications; nous nous en tiendrons à la version qui, pour nous, est définitive et qui sera transmise prochainement.

4) *Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations.*

Ce texte aussi a été examiné longuement par la Commission de Législation qui a apporté de nombreux amendements et le rapport a été approuvé le 18 juin 2004. Il a été transmis au Gouvernement, nous attendons; à ma connaissance, il n'y a pas eu de réponse pour l'instant mais pour ce qui me concerne, le texte peut-être présenté au vote du Conseil National.

5) *Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations.*

Arrivé au Conseil National le 21 mars 2002, déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

6) *Projet de loi, n° 738, sur le commerce et la preuve électronique.*

Arrivé au Conseil National le 21 juin 2002, déposé en séance publique le 24 juin 2002 et renvoyé devant la Commission.

7) *Projet de loi, n° 739, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information.*

Arrivé au Conseil National le 21 juin 2002, déposé en séance publique le 24 juin 2002 et renvoyé devant la Commission.

Je précise qu'une réunion spéciale de la Commission de Législation avec le Gouvernement est prévue pour le 12 novembre avec pour thème précisément les projets qui sont relatifs à l'économie numérique, puisqu'un certain nombre de dispositions techniques doivent nous être expliquées à cette occasion.

8) *Projet de loi, n° 756, relatif à la copropriété des immeubles bâtis.*

Arrivé au Conseil National le 28 janvier 2003, déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission. C'est le premier texte qui avait été examiné par la Commission de Législation nouvelle d'après les élections; j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer à plusieurs reprises que le rapport était prêt, mais qu'au moment où nous étions sur le point de le voter, nous nous sommes aperçus que le Conseil Economique et Social avait fait un très important travail sur ce texte et par respect pour cette institution et par intérêt aussi bien entendu pour le contenu de ce travail, j'ai décidé avec votre accord, Monsieur le Président, de renvoyer l'examen de ce projet en attendant que nous ayons le temps d'examiner le travail du Conseil Economique et Social. Alors, depuis nous avons été rattrapés par les diverses urgences qui étaient liées à l'adhésion au Conseil de l'Europe puisque d'autres textes étaient évidemment prioritaires comme le projet de loi concernant la presse ou les associations. Donc nous n'avons pas eu le temps de reprendre l'examen de ce projet pour l'instant.

9) *Projet de loi, n° 760, sur le terrorisme.*

Arrivé au Conseil National le 5 mai 2003, déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

Sur ce texte qui vise à modifier le Code pénal, j'ai un certain nombre de réflexions à communiquer au Gouvernement.

La Commission de mise à jour des Codes a différents gros chantiers en cours; le premier est sur le point d'être terminé, c'est la révision du Code de procédure pénale et à ce sujet, j'aimerais savoir si un calendrier est prévisible. Je souhaiterais le connaître pour organiser le travail de la Commission de Législation, parce que j'en avertis mes collègues, c'est un travail titanesque qui nous attend. Je vous promets du sang, de la sueur et des larmes et je tiendrai mes promesses. Il va falloir organiser des séances qui vont être des séances marathons dignes des séances budgétaires puisque c'est un code entier que nous allons avoir à examiner, et passablement technique. Donc si le Gouvernement peut nous faire savoir quand nous serons saisis de ce projet... puisque j'imagine qu'il doit échoir à la Commission de Législation.

Donc je reviens au projet de loi sur le terrorisme : dans la mesure où le deuxième gros chantier de la Commission de mise à jour des Codes, c'est le code de procédure civile qui, il est peu de le dire, n'est pas aux normes européennes (il aurait davantage sa place dans un musée); le troisième chantier sera le code pénal. Alors je me demande si les textes sur le terrorisme ou celui qui est en fin de liste, qui est le dernier arrivé, qui concerne la modification de livre premier du code pénal, sont encore d'actualité, dans la mesure où une fois la révision du code de procédure civile terminée, la Commission de mise à jour des Codes va s'atteler à la refonte totale du code pénal. Donc si on peut éviter de faire du travail inutile, autant le savoir.

10) *Projet de loi, n° 768, complétant les dispositions du code de procédure civile relatives à l'indisponibilité temporaire et aux saisies-arrêts.*

Ce texte a été examiné, le rapport a été approuvé, il aurait pu être voté lors de la dernière séance publique puisqu'il était à l'ordre du jour de cette séance, mais la veille, le Gouvernement nous a fait part de considérations de dernière minute relatives à un amendement proposé par le Conseil National, qui curieusement dans un premier temps avait été accepté. Toujours est-il que cette demande a dû nécessiter une nouvelle réunion de la Commission de Législation qui a décidé de maintenir son amendement; cette décision a été communiquée au Gouvernement et, pour ce qui me concerne, ce projet est prêt à être voté. Le Gouvernement nous dira peut-être ce qu'il en pense et s'il maintient ou retire le texte.

11) *Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire.*

Arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

12) *Projet de loi, n° 779, relatif au statut de la magistrature.*

Arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Ces deux textes font l'objet d'un examen conjoint, puisque le lien logique est tout à fait évident, par la Commission qui a déjà commencé à les examiner; nous avons consacré une réunion à ces deux textes.

13) *Projet de loi, n° 782, modifiant le Livre premier du Code pénal.*

Arrivé au Conseil National le 14 juin 2004, déposé en séance publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

Donc là aussi, c'est une modification du Code pénal; donc je renvoie à mes précédentes explications.

De façon générale, j'ai le regret de constater que les amendements proposés par le Conseil National font l'objet, quasi systématiquement, de contestations de la part du Gouvernement. Alors, je voudrais savoir si cette méthode, si c'en est une, va continuer à s'appliquer car ce n'est pas de nature à accélérer notre travail et tout le monde aura pu constater que la Commission de Législation est la plus chargée. Donc, si nous voulons être prêts dans un an pour les engagements que nous avons pris auprès du Conseil de l'Europe, je crains que nous ne rations le coche, si chaque demande ou chaque amendement proposé par le Conseil National fait l'objet systématiquement d'une demande de modification ou d'un refus par le Gouvernement.

**M. le Président.-** Monsieur le Président LICARI, je vous remercie de votre exposé.

Je voudrais faire, quant à moi, deux remarques après votre exposé. C'est qu'en vous écoutant, tout comme d'ailleurs en ayant écouté tout à l'heure le Président de la Commission de l'Economie et des Finances, M. PALMARO, on se rend compte du très important travail législatif qui est en cours entre notre Assemblée et le Gouvernement. Beaucoup de travail dans les prochains mois encore, bien que de nombreux textes aient déjà été votés depuis dix-huit mois, mais il en reste encore énormément. La deuxième remarque qui répond peut-être aussi à vos interrogations sur l'efficacité de la méthode, c'est que justement, dans un souci d'efficacité et aussi par volonté de concertation, partagée j'en suis certain par le Gouvernement Princier, j'ai convoqué une réunion du Conseil National en présence des Membres du Gouvernement, vous le savez, le 26 octobre prochain, qui va nous permettre entièrement et toute la soirée de faire le point sur les projets de loi en cours, sur les

amendements souhaités par les différentes Commissions du Conseil, les réactions du Gouvernement. J'espère, j'en suis convaincu, et j'attends bien sûr comme vous tous de cette réunion, que par l'esprit de consensus qui est celui de nos institutions et qui nous anime de part et d'autre, Gouvernement et Conseil National, nous puissions faire des avancées importantes le 26 octobre, de manière à trouver des solutions à certains blocages que le Président LICARI n'a pas manqué de rappeler dans son exposé.

C'est donc sur cet espoir, sur cette note d'optimisme que je voulais ajouter à votre intervention, que je vais passer la parole au dernier Président d'une Commission qui a des textes en cours d'examen: il s'agit de M. Daniel RAYMOND, Président de la Commission du Logement de notre Assemblée. Alors pour un seul texte, mais un texte très important pour la population de Monaco, et très attendu bien sûr, vous allez nous expliquer de quel projet de loi il s'agit.

Monsieur Daniel RAYMOND vous avez la parole.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vous ferai pas souffrir avec la chronologie de toutes nos réunions, je rappelle que tout cela a commencé par le vote de la proposition de loi n° 166 qui est intervenue le 20 juin 2003. Nous savions qu'à partir de cette date, le Gouvernement disposait de six mois pour nous apporter, bien sûr, les réponses nécessaires; cette réponse, je le rappelle, elle a été donnée, dans le cadre d'une séance publique par une déclaration du Ministre d'Etat, qui nous a fait connaître les principaux points qui rassemblaient déjà le groupe de travail ainsi que le Gouvernement; le projet de loi n° 776 a été dans un premier temps déposé au Conseil Economique et Social, qui a fait un certain nombre de remarques comme le disait le Président LICARI dans le cadre de notre projet de loi et puis, en fait, le Conseil National a reçu le projet de loi, n° 776, le 18 mai 2004. Je vous passerai encore la série de réunions officielles, Commissions mixtes d'Etude, Commission du Logement, ainsi que le groupe de travail mixte qui se sont rencontrés régulièrement avec le Gouvernement; je rappellerai notre dernière réunion, la dernière Commission Plénière d'Etude qui a eu lieu le 30 septembre 2004 et au cours de laquelle il y a eu des échanges fort intéressants entre le Gouvernement et le Conseil National. Donc, à partir de cette Commission Plénière d'Etude, nous avons décidé de transmettre, de renvoyer ce dossier à la Commission du Logement et de fixer un prochain rendez-vous afin de pouvoir nommer un Rapporteur et établir un rapport pour que nous puissions effectivement remettre nos amendements au Gouvernement.

Voilà la situation de la loi n° 1.235.

**M. le Président.**- Je vous remercie, Monsieur le Président RAYMOND.

Je confirme bien sûr que le Conseil National fera parvenir, courant novembre, les projets d'amendements qu'il a apportés à ce texte et que notre souhait est bien sûr de l'inscrire à une séance publique de notre Assemblée avant la fin 2004. Il s'agit, pour ceux qui n'ont pas la connaissance technique de ce dossier, du projet de loi réglementant le secteur protégé d'habitation.

Voilà donc pour la totalité des projets de loi qui sont en cours d'examen par les Commissions du Conseil National. Nous allons passer maintenant au point suivant de l'ordre du jour de cette séance et entrer dans l'examen du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2004.

#### IV.

### EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2004

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

#### I - EVOLUTION GENERALE

Le budget rectificatif de l'exercice 2004 présente un déficit prévisionnel de 144,3 M€, en dépit de l'amélioration prévue des recettes par rapport aux inscriptions primitives (+ 4,4%). Le facteur principal de cette évolution est l'augmentation des dépenses d'équipement (+ 26,4 %). Dans une moindre mesure, on notera aussi une progression des dépenses d'interventions publiques (+ 9,5%), alors que les dépenses de fonctionnement restent étales (+ 0,8 %).

On assiste parallèlement à une lente amélioration de la conjoncture économique. La croissance du PIB de la zone euro connaît au mois de juin une progression sur un an de 1,6 %, contre 0,1 % à la mi 2003. Toutefois, la lenteur de la reprise, qui a connu une stabilisation en mai, peut faire douter des revenus futurs. Dans ce

contexte, la Banque Centrale Européenne a considéré que la reprise graduelle de l'activité est de nature à préserver la stabilité des prix à moyen terme. L'inflation est attendue à 2,1 % en moyenne en 2004 et 1,7 % en 2005.

Ainsi, l'amélioration des prévisions de recettes concerne-t-elle, dans des proportions différentes, en fonction des spécificités de l'économie monégasque, toutes les catégories de revenus. Et même si près de la moitié de la progression prévue peut être considérée comme ponctuelle, l'augmentation des contributions – encaissements monégasques de TVA (+ 2,9 %) et droits de mutation (+ 14,3 %) notamment – illustre la participation de la Principauté au mouvement de reprise.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement connaissent une relative stabilité (+ 0,8 %), alors que les interventions publiques augmentent de façon importante (+ 9,5 %).

Les dépenses d'équipement connaissent, une fois de plus, un rectificatif en forte hausse (+ 26,4 %) induit principalement par l'augmentation inévitable du coût de construction des immeubles domaniaux, du fait du recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée et des raccourcissements des délais de livraison imposés aux prestataires. En compensation partielle, des annulations de crédit retracent les opérations décalées ou annulées. A noter que le rachat par le budget de l'Etat, conformément à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes, d'immeubles appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel est aussi inscrit dans cette section.

#### II - BUDGET GENERAL

##### 1 - RECETTES

Les recettes s'établissent à 614.297.400 €. Elles connaissent une hausse globale de 4,4 % par rapport aux inscriptions primitives, qui résulte de l'augmentation, dans des proportions diverses et pour des raisons différentes, de toutes les catégories de recettes. Ainsi, la variation des produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 9,8 %), et notamment du domaine financier, peut être considérée comme ponctuelle, alors que les produits des services administratifs (+ 19,1 %) ainsi que les contributions (+ 2,1 %) connaissent des progressions dont on peut penser qu'elles sont le reflet d'une amélioration de la situation économique générale.

**I - Produits et revenus du Domaine de l'Etat****A - Domaine immobilier**

La seule modification de ce chapitre concerne les parkings publics.

- *article 011.200 « Parkings publics »* : - 1,9 %

Il est constaté une baisse de 4,3 % sur les droits de stationnement, qui est partiellement compensée par les recettes exceptionnelles imputées à l'article « station de lavage ».

En effet, les recettes attendues des parkings récemment ouverts ont été révisées en fonction de la fréquentation constatée en début d'année. C'est ainsi que les suppléments d'encaissement escomptés pour les parkings des Carmes et des Agaves ne compensent pas le déficit important attendu pour le parking de la digue, du fait de son ouverture tardive. De même, les parkings du Grimaldi Forum, du Chemin des Pêcheurs et du quai Antoine 1er voient leurs prévisions de recettes diminuer de façon significative. La baisse constatée de la fréquentation touristique entraîne de même des revenus moindres provenant de la régulation des autocars.

Face à ce constat, il est enregistré une recette exceptionnelle afin de solder le Compte Spécial du Trésor « Station de lavage », dont le solde est créditeur. Il a en effet été estimé que cette activité, envisagée dans un premier temps comme temporaire, est désormais pérenne; les reliquats de recettes y afférent doivent donc figurer en recettes du budget général.

**B - Monopoles**

Les recettes des monopoles suivent des évolutions contrastées, bien que globalement en hausse; une augmentation habituelle et générale (+ 2,1 %) pour ce qui est des monopoles concédés, dont les principales inscriptions concernent des secteurs dynamiques et en perpétuelle mutation, une progression plus ponctuelle (+ 1,3 %) dans les secteurs traditionnels exploités par l'Etat.

**B.1 - Monopoles exploités par l'Etat : + 1,3 %**

- *article 021.100 « Régie des Tabacs »* : - 0,03 %

Les ventes enregistrées sur les premiers mois de l'année sont comparables, en montant, à celles de la même période de l'exercice 2003. Néanmoins, on assiste à une baisse globale des volumes vendus de 30 %, liée à

la hausse des prix et, conséquemment, au fort développement des ventes transfrontalières compte tenu des prix pratiqués en Italie.

- *article 021.300 « Postes et Télégraphes »* : + 6 %

Les résultats du compte de partage de la Poste pour 2003 étant connus, il convient de procéder aux écritures de régularisation et d'ajuster les inscriptions primitives en ce sens. Les résultats ayant été satisfaisants en 2003, en raison du fort développement de la gamme courrier, le solde versé par la France au titre de cet exercice progresse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent.

- *article 021.400 « Office des Emissions de Timbres Poste »* : - 5,2 %

La diminution prévue des recettes est uniquement due à un agent de l'office qui a décidé de réduire ses commandes de 6.400 à 1.400 séries par émission. L'O.E.T.P. a toutefois entamé des négociations avec cette société afin de l'inviter à adopter une position moins radicale.

**B.2 – Monopoles concédés : + 2,1 %**

Les redevances versées par les différents concessionnaires varient en fonction du niveau du chiffre d'affaires ou du résultat.

- *article 031.101 « Société des Bains de Mer »* : + 2,5 %

L'inscription du budget primitif 2004 est augmentée au vu des encaissements réalisés sur les premiers mois de 2004 ainsi que des versements attendus d'ici la fin de l'exercice.

**C - Domaine financier**

C'est une même opération qui est à l'origine de l'augmentation des deux lignes de cette rubrique. Il s'agit du changement d'actionnaire de la société concessionnaire Monaco Télécom. Dans ce cadre, on note d'une part une augmentation des dividendes versés par rapport à l'exercice dernier et, d'autre part, le versement à la Principauté d'une somme au titre de sa participation à l'opération. Les autres variations, de montants significativement moindres et de sens contraires, ont un impact négligeable.

- *article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »* : - 7,1 %

Au premier trimestre 2004, la baisse de la rémunération des comptes de la Trésorerie Générale des

Finances a atteint 51 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution est essentiellement due à la diminution du taux Eonia qui est passé de 2,77 % à 2,02 % en moyenne.

- *article 041.104 « Revenus de valeurs mobilières »* : + 76,7 %

Les dividendes des actions de Monaco Télécom ont été revus à la hausse du fait des résultats de la société et en conséquence des opérations de cession de la participation de Vivendi à un opérateur britannique.

- *article 041.105 « Autres produits financiers »* :

Cette inscription retrace les revenus provenant de la vente de la collection numismatique du Gouvernement Princier au Prince Souverain.

- *article 041.200 « Opération Monaco Télécom »* :

Dans le cadre de la cession par Vivendi Universal de ses actions dans Monaco Télécom, il a été convenu qu'en contrepartie de l'autorisation de lancer cette opération, Vivendi s'engagerait à verser à l'Etat monégasque un pourcentage sur le prix de cession.

## **2 - Produits et recettes des services administratifs**

Les modifications de ce chapitre concernent six articles.

- *article 012.118 « Interventions publiques - Trop perçu sur subvention »* : + 270 %

Il s'agit de la régularisation par le budget de l'Etat des sommes prélevées par l'Automobile Club de Monaco sur le compte de dépôt à la Trésorerie Générale des Finances pour financer les investissements du Grand Prix Automobile 2003. Cette inscription se retrouve en dépenses à l'article 707.992 « Investissements Grand Prix ».

- *article 012.600 « Port »* : + 31,4 %

Cette augmentation très significative relève principalement des droits de stationnement. En effet, les recettes prévues à ce titre devraient en 2004 être équivalentes à celles qui ont été constatées sur l'exercice antérieur.

Est également impacté l'article 012.605 « Droits d'occupation ». En effet, les droits d'occupation n'avaient pas été valorisés du fait de la perspective du réaménagement et de la réorganisation du port. Ils

seront perçus, cet exercice encore, par l'Administration des Domaines.

- *article 012.450 « Musée du Timbre et des Monnaies »* : + 992 %

Le Palais Princier envisage la mise en vente, dès la fin de l'année 2004, d'étuis de type « Belle Epreuve » composés des huit pièces courantes et d'une pièce à l'effigie de Sainte Dévote. Le Musée s'est porté acquéreur de 4.500 exemplaires qu'il vendra par correspondance à sa clientèle.

- *article 012.500 « Stade Louis II »* : + 0,5 %

Cette variation concerne uniquement les redevances d'utilisation des salles du Stade qui ont connu une augmentation du fait de la location de la Salle Omnisports à une société étrangère en vue de l'organisation d'une réunion.

- *article 012.104 « Commerce et Industrie - Brevets »* : + 1,1 %

Comme à l'accoutumée, la majoration proposée ajuste l'inscription aux encaissements perçus sur les dépôts de brevets européens pour les premiers mois de 2004 et dont 50 % sont reversés à l'Office Européen des Brevets.

- *article 012.128 « Licences d'exploitation de la station radio- électrique »* : - 19,5 %

Il s'agit de droits à régler pour les réseaux ouverts au public dont le montant est contesté par le redevable et ne sera sans doute pas encaissé en 2004.

## **3 - Contributions : + 2,1 %**

Comme de coutume, les crédits de ce chapitre sont ajustés au budget rectificatif en fonction des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours. Si la prévision est difficile, en raison du peu de recul de ces indicateurs et de l'étroitesse de l'échantillon sur lequel peuvent se fonder des anticipations, ces ajustements sont néanmoins essentiels du fait de l'importance du montant des contributions au regard du total des recettes budgétaires. Les articles suivants sont concernés :

- *article 013.101 « Droits de douane »* : - 3,7 %

Les prévisions budgétaires ont été diminuées en fonction des résultats du forfait douanier, à ce jour connus. Bien que le montant à percevoir soit supérieur

en 2004 à celui de 2003 (+ 1 %), il est cependant inférieur aux prévisions données par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

- *article 023.101 « Droits de mutation »* : + 14,3 %

L'augmentation prévue ne concerne que les droits de mutation à titre onéreux sur les biens immeubles. Il s'agit d'une progression en valeur des transactions, alors que le nombre d'actes diminue. Les encaissements des quatre premiers mois de 2004 ont enregistré une progression de 39 % par rapport à la même période de 2003. Cependant, compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la tendance conjoncturelle, il est apparu prudent de limiter l'augmentation proposée à 20 %.

- *article 023.102 « Droits sur autres actes civils et administratifs »* : + 11,1 %

Cette modification provient de la hausse attendue du produit des droits de transcription. En effet, on assiste depuis ces deux dernières années à une progression en valeur des transactions sur immeubles. Corrélativement, les encaissements à ce titre sont en augmentation de plus de 20 % sur les quatre premiers mois de 2004. L'inscription proposée, qui procède d'une majoration de la rubrique de 16 %, paraît donc raisonnable.

- *article 023.103 « Droits sur autres actes judiciaires »* : + 350,0 %

Les inscriptions primitives à cet article avaient été revues à la baisse en raison de l'anticipation du vote d'un texte prévoyant la suppression de l'obligation d'enregistrer les actes présentés en justice. Le vote de ce projet de loi ayant été reporté, la baisse attendue des encaissements se trouve différée.

- *article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »* : + 1,8 %

La modification demandée ne se réfère qu'aux encaissements de TVA monégasque.

Les encaissements bruts sont en légère augmentation sur les premiers mois de 2004. Il s'avère délicat d'en déduire une évolution à long terme, sauf à noter que, comme pour 2003, ils sont influencés positivement par les importants investissements immobiliers réalisés à Monaco.

Pour ce qui concerne les remboursements, en revanche, on constate leur baisse sur le début d'année, sans que cette évolution puisse être considérée comme une tendance générale. En effet, les montants

remboursés ne suivent pas une saisonnalité précise et les variations d'un mois sur l'autre peuvent être très importantes.

C'est pourquoi il a été convenu de retenir, pour évaluer le montant des restitutions, le taux moyen réalisé sur les six dernières années, soit 27 %, sachant que l'échantillon varie de 22 % à 30 %.

Globalement, il est donc attendu une augmentation des encaissements nets monégasques de + 2,6 %.

- *article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »* : - 4,5 %

L'analyse des résultats 2003 des principales entreprises de la Principauté permet de constater qu'elles acquitteront en 2004 15 % de moins d'I.S.B. qu'en 2003.

Aussi, en tenant compte des versements non négligeables, en globalité, des autres assujettis, est-il proposé de limiter l'inscription rectificative à - 4,5 %.

- *article 053.103 « Droits sur les métaux précieux »* : - 38,5 %

La modification concerne le droit de garantie sur les métaux précieux, actuellement encaissé pour l'Etat monégasque par le Service de la Garantie de Nice.

La France a entrepris une réforme totale du droit de garantie qui sera applicable dès le 1er juillet 2004. Le droit spécifique, proportionnel au poids du métal précieux, sera remplacé par une contribution fixe par bijou, contribution diminuée de moitié la première année d'application. Par ailleurs, les professionnels pourront opter pour apposer eux-mêmes le poinçon et ne seront dans ce cas plus redevables d'aucun droit.

## 2 - DEPENSES

Les dépenses budgétaires rectifiées pour 2004 s'établissent à 758.584.500 €, soit 10,5 % par rapport aux inscriptions primitives.

Les dépenses de fonctionnement restent très stables (+ 0,8 %), grâce à des frais de personnel en légère diminution (- 0,3 %) et malgré des frais d'entretien (+ 2,8 %) et des dépenses de services publics (+ 6,5 %) toujours en hausse.

Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une augmentation de 9,5 %. Celle-ci s'explique principalement par trois inscriptions importantes relatives respectivement à un complément

de subvention pour les travaux de la salle Garnier, à l'augmentation des besoins en matière d'aide nationale au logement et à l'abondement à la SACDE, en vue du financement du développement des technologies nouvelles.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements constituent la principale donnée de ce budget rectificatif dans la mesure où leur augmentation incompressible explique la progression conséquente du déficit.

### **1 - Dépenses ordinaires**

Elles sont globalement en augmentation de 3,5 % du fait de la progression, à des rythmes certes différents, des deux rubriques qui les constituent.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (+ 0,8 %), les ajustements sont peu nombreux et reflètent les besoins essentiels ou imprévisibles des services; hormis les crédits de personnel, ajustés aux dépenses réelles attendues, les crédits demandés concernent le plus souvent des dépenses d'entretien ou d'exploitation.

La progression des dépenses d'interventions publiques (+ 9,5 %), quoique relativement importante, est concentrée essentiellement sur trois articles relatifs aux domaines culturel, social ainsi qu'à l'aide à l'industrie.

#### A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 331.546.620 €, soit + 0,8 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : - 0,3 % ;
- dépenses de matériel : + 2,2 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 3,4 % ;
- frais financiers : - 22 %.

- *Dépenses de personnel* : - 0,3 %

Les modifications touchant cette catégorie de dépenses sont de trois ordres :

- l'augmentation des indemnités et vacations versées aux membres des divers comités; Commission des codes, Cour de révision, Comité supérieur des études juridiques (article 305.254), dont le rythme de travail va s'amplifiant;
- l'augmentation des charges sociales en raison

principalement de la multiplication des remboursements de dépenses maladie et des départs à la retraite plus coûteux que prévu;

- la baisse des crédits de traitement en raison des postes valorisés au budget primitif pour lesquels les recrutements n'ont pas encore eu lieu.

Les principales modifications concernent :

- ✓ la restitution des crédits relatifs aux douze élèves fonctionnaires arrivés en septembre 2002, et qui ont été dès janvier 2004 affectés sur des postes existants;

- ✓ la révision des crédits affectés à la Direction de la Sécurité Publique en prévision de la revalorisation des échelles, au vu des consommations effectives et des postes non encore pourvus;

- ✓ la restitution des crédits de la Direction du Tourisme dont plusieurs postes de l'organigramme n'ont pas été pourvus en 2004;

- ✓ l'annulation des crédits au Département des Travaux Publics en raison du départ à la retraite d'un conseiller technique et des ajustements relatifs à trois postes qui ne seront pas pourvus en 2004;

- ✓ la restitution des crédits de la Direction des Travaux Publics pour cinq postes non pourvus en année pleine et deux postes pourvus en septembre;

- ✓ la restitution des crédits relatifs aux huit postes du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité, gelés en début d'année;

- ✓ l'annulation de crédits de la Maison d'Arrêt en raison du recrutement de l'Adjoint au Directeur qui ne se fera pas en 2004 et du départ à la retraite d'un surveillant non encore remplacé.

- *Dépenses de fournitures services extérieurs - travaux* : + 2,2 %

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

- \* Frais de fonctionnement : + 1,2 %

Cette augmentation très mesurée provient essentiellement des ajustements suivants :

- la révision du montant des impôts fonciers sur les propriétés situées en France, dont Lou Clapas pour laquelle il s'agit de la première année de taxation;

- l'augmentation des crédits relatifs aux soins médicaux à la Maison d'Arrêt. En effet, il est constaté une progression importante du nombre de jours de détention pour des détenus dont certains présentent des pathologies importantes;

- les crédits supplémentaires inscrits au budget du Musée des Timbres afin de lui donner les moyens de commercialiser 4.500 étuis d'euros de collection de qualité « Belle Epreuve » ;

- le complément apporté au budget de la Haute Assemblée pour permettre le remplacement d'un véhicule;

- le soutien financier accordé au séminaire diocésain de Laghet prévu par la convention entre la Principauté et le Saint Siège.

Parallèlement, on remarque l'économie réalisée par les bureaux du tourisme à l'étranger en raison de la fluctuation du dollar.

\* Entretien, prestations et fournitures : + 2,8 %

Les crédits d'entretien, et dans une moindre mesure de certaines prestations, sont difficiles à maîtriser et à réduire dans un contexte où les investissements eux-mêmes se multiplient, il en résulte des inscriptions modificatives inévitables, qui concernent principalement :

- l'augmentation des charges foncières des immeubles dont l'Etat est propriétaire. Elle découle des travaux votés par les différentes copropriétés et qui concernent en particulier le ravalement complet des façades des immeubles composant « Fontvieille Village » ;

- la progression des dépenses d'électricité et des consommations téléphoniques des services administratifs;

- l'augmentation des crédits relatifs aux logements de fonction en raison du nombre croissant de fonctionnaires concernés (pompiers, douaniers, personnel détaché);

- le personnel supplémentaire affecté au nettoyage des surfaces de bureaux de plus en plus importantes;

- les frais de nourriture des détenus, qui augmentent avec leur nombre;

- l'ajustement des frais d'assurances en fonction de la révision des contrats et notamment concernant la digue semi-flottante;

- la seule diminution significative de cette rubrique concerne les frais de location des locaux administratifs du fait de régularisations de charges sur les bureaux de la Mission auprès de l'ONU et de la fluctuation du dollar.

\* *Mobilier et matériel* : + 2,3 %

Les deux seules inscriptions significatives concernent :

- un complément de crédit sollicité dans le cadre de l'ouverture d'une représentation permanente de la Principauté auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il s'agit de l'achat du mobilier de la Chancellerie et de la résidence;

- l'augmentation des crédits de protection civile en raison du nombre élevé des matchs à risque qui se sont joués à Monaco cette saison, du fait de l'excellent parcours de l'équipe de football professionnel.

\* *Travaux* : + 2,1 %

Il s'agit de quatre inscriptions complémentaires relatives à :

- la réalisation de travaux de rénovation à la Mission Permanente de Monaco auprès des Nations Unies à New York;

- le remplacement du système de climatisation de l'hôtel Tulip Inn;

- la remise en état des appartements domaniaux en raison des acquisitions de divers appartements dans le secteur ancien, ainsi qu'en raison des logements libérés suite aux attributions dans les nouvelles opérations immobilières;

- le paiement de prestations de travaux par le Stade Louis II suite au dénouement d'un contentieux.

• *Frais propres à l'activité des services commerciaux et des services publics concédés* : + 3,4 %

\* *Services commerciaux* : - 0,7 %

La faible évolution globale de cette rubrique recouvre des modifications diverses et relativement importantes, de sens contraires.

Celles-ci concernent traditionnellement le compte de partage de la Poste. Cette année, les comptes communiqués par la direction de la Poste laissent apparaître une diminution globale des dépenses de - 2,7 %.

Pour ce qui est de la Régie des Tabacs, un nouveau recul de 30 % du volume des ventes est prévu, en raison des hausses de tarifs et des achats transfrontaliers qui ne cessent d'augmenter. Dans ce contexte, des inscriptions rectificatives se révèlent nécessaires en ce qui concerne les achats de marchandises (- 6,3 %) et les taxes payées (- 16,7 %).

En revanche, le Musée des Timbres a demandé une inscription rectificative en hausse de ses crédits d'achat de marchandises pour financer la commercialisation prévue de 4.500 étuis de pièces en euro de qualité « Belle Epreuve ».

Les autres variations de cette rubrique concernent :

- les dégrèvements obtenus sur les taxes professionnelles françaises relatives aux parkings publics de la Gare et de Lou Clapas;

- le surplus de TVA à acquitter par le Service de la Marine du fait de ses recettes exceptionnelles de 2003;

- la baisse des frais de commercialisation de l'Office des Emissions de Timbres-Poste qui correspond à la baisse des ventes.

\* *Services publics concédés* : + 6,5 %

Trois demandes importantes correspondent aux besoins suivants :

- la prise en compte de la nouvelle concession de nettoyage de la ville pour 2004, qui inclut des prestations nouvelles comme la digue, les nouveaux tunnels, ainsi que le nettoyage du plan d'eau du port;

- l'augmentation des crédits de collecte et incinération qui ne bénéficient plus du reversement de recettes procuré par les apports extérieurs dont le tonnage n'est plus significatif. En revanche, la redevance proportionnelle, proprement dite, baisse légèrement. On note par ailleurs un paiement supplémentaire et particulier pour la collecte des dépôts sauvages;

- la dépense d'électricité nécessaire à assurer dès l'été 2004 le fonctionnement de nouvelles installations de forte puissance sur le quai des Etats-Unis. Ces installations permettront d'améliorer les prestations offertes aux plaisanciers et de diminuer les nuisances liées au fonctionnement des groupes électrogènes des yachts;

- l'ajustement des crédits de consommation d'eau de la ville en fonction des résultats de 2003.

• *Frais financiers* : - 22,1 %

La variation constatée concerne essentiellement une modification.

Il s'agit de la baisse du montant des intérêts payés sur les comptes de dépôts. En effet, les prévisions pour 2004 avaient pris l'hypothèse d'une moyenne de taux d'intérêts de 2,77 % sur l'année. Or, cette moyenne est

tombée à 2,02 %, et même si les anticipations sont à la hausse des taux, cette baisse constatée de 27 % influe sur les prévisions annuelles.

#### B – Interventions publiques

L'augmentation constatée des crédits de la section consacrée aux interventions publiques (+ 9,5 %) concerne principalement trois inscriptions relatives aux interventions dans le domaine culturel (travaux de la salle Garnier), dans le domaine social (Aide Nationale au Logement) et relative à l'aide à l'industrie. Les autres ajustements touchent aux rubriques suivantes.

#### - **Couverture des déficits**

*Domaine social* : - 3,3 %

Les écritures modificatives de cette section concernent :

- le C.H.P.G. : le déficit du C.H.P.G. est réduit sensiblement.

Cette amélioration est essentiellement liée aux revalorisations des tarifs conventionnels pour 2004, plus élevées que prévu alors que l'activité évolue peu. On peut observer que l'U.M.L.S., au lieu de fermer, sera transférée à la Résidence du Cap Fleuri. Les dépenses enregistrent des hausses générales mais limitées, à l'exception de celles relatives à l'équipement médical.

Il convient parallèlement de remarquer que la subvention d'équipement allouée au C.H.P.G. est également réduite en raison du report sur 2005 de deux acquisitions de matériel et que les crédits relatifs à la refonte du système informatique sont annulés sur cet exercice, compte tenu de l'absence d'avancement de ce projet.

- La résidence du Cap Fleuri : le déficit du Cap Fleuri augmente de 8,4%. En effet, le déplacement de l'U.M.L.S. dans les locaux de la résidence entraîne une diminution de sa capacité d'accueil.

- Quant au déficit du C.T.S., il est réajusté en fonction du principe de calcul désormais retenu : la subvention de l'année en cours est ajustée au budget rectificatif en fonction du résultat définitif de l'année 2003, tel que déterminé par la comptabilité analytique.

- Par ailleurs, l'Office de Protection Sociale, qui a repris les attributions de l'Office d'Assistance Sociale en matière d'allocations et de prestations, connaît une légère majoration de sa subvention d'équilibre essentiellement due à l'augmentation des prises en charge des séjours en maisons de retraite.

**- Interventions***a) Domaine international : + 2,7 %*

Ce chapitre n'est impacté que par deux modifications de crédit.

La première inscription concerne l'article 604.206 « Aides en cas de calamités publiques », dont la totalité des crédits a déjà été consommée pour les aides apportées à l'Iran et au Maroc lors des derniers tremblements de terre.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires sont affectés à la coopération internationale en vue du financement d'une extension du réseau « Centre de Lecture et d'Animation Culturelle » à Madagascar et d'un complément de crédit au titre de la coopération avec la Mauritanie dans le domaine de la sécurité civile.

*b) Domaine éducatif et culturel : + 18 %*

Ce chapitre enregistre la modification relative au surcoût enregistré sur les travaux de rénovation de la salle Garnier, surcoût qui sera pris en charge en intégralité par l'Etat sur deux exercices budgétaires.

On note par ailleurs l'augmentation du nombre de jours d'utilisation des salles du Grimaldi Forum par les entités culturelles, qui, liée à une augmentation des tarifs, conduit à solliciter une inscription complémentaire sur l'article « Culture Contributions ».

Enfin, il est inscrit un crédit au titre des subventions diverses pour l'édition d'un annuaire des artistes de Monaco.

*c) Domaine social et humanitaire : + 19,7 %*

Les inscriptions de deux articles expliquent la variation de ce chapitre. Il s'agit :

- de l'augmentation des crédits destinés au paiement de l'Allocation Nationale au Logement en raison, d'une part, de l'augmentation du nombre de dossiers, due notamment à l'abaissement de l'âge de la majorité et, d'autre part, de la hausse de la moyenne mensuelle versée;

- de la restitution sous forme de don, sur l'article 606.114 « subventions diverses », des droits de mutation versés par la Fondation française « les orphelins apprentis d'Auteuil » lors de l'acceptation d'un legs à Monaco. Cette disposition est prise selon l'accord de principe de l'exonération réciproque des droits de

mutation relatifs à des dons et legs entre la France et Monaco.

Enfin, la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale restitue une partie du crédit destiné à la prise en charge de séjours thérapeutiques de longue durée, ordonnés par le juge pour des adolescents en grande difficulté.

En revanche, des crédits supplémentaires sont destinés à la Croix-Rouge pour des frais de personnel liés au remplacement de deux personnes en congé de maternité et maladie.

*d) Domaine sportif : + 0,4 %*

Une rectification unique affecte ce chapitre. Il s'agit d'un complément de crédit nécessaire au paiement du loyer révisé à partir du 1er juin 2004 des terrains du centre d'entraînement de l'ASM. Un nouveau bail a été signé pour une durée de 40 ans.

**- Organisations de manifestations : + 3 %**

La légère augmentation des crédits de ce chapitre découle de quatre inscriptions principales :

- une dotation complémentaire accordée à la société d'exploitation du Grimaldi Forum afin, d'une part, de procéder à des travaux et aménagements de ses locaux et, d'autre part, de parfaire la couverture et l'isolation phonique de l'aire de livraison;

- un crédit supplémentaire qui doit permettre à la Direction du Tourisme d'offrir, dans le cadre de l'opération « Spéciale Congrès », un cocktail aux participants des manifestations d'une capacité supérieure ou égale à 400 personnes. Cette prestation est très appréciée par les organisateurs de congrès et fait partie des mesures destinées à relancer ce type de tourisme en Principauté;

- une augmentation de l'inscription relative aux manifestations nationales afin de financer la participation de l'Etat à la programmation de l'Opéra, dont le montant a été majoré et le surcoût lié aux feux d'artifice de la Fête Nationale, du fait de l'impossibilité d'organiser un concours en été pour sélectionner le prestataire;

- un complément de crédit en vue du financement d'une exposition de préfiguration du futur Musée National, au lieu et place de l'exposition sur les peintres du Valet de Carreau, intégralement financée par un sponsor.

### - Industrie, Commerce et Tourisme : + 76,1 %

Trois inscriptions modifient ce chapitre.

Il est octroyé à la société d'exploitation des ports une augmentation de sa subvention afin de lui permettre d'assurer le paiement des frais de gardiennage et de nettoyage des locaux de la nouvelle gare maritime à compter du 1er juillet 2004.

D'autre part, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en vue du paiement des prestations d'un cabinet extérieur lors des opérations de cession de Monaco Télécom.

Enfin, une somme destinée à abonder la SACDE en vue du renforcement de sa mission d'aide au développement des entreprises liées aux nouvelles technologies, a été inscrite.

### 2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent globalement à 265.197.700 €, en augmentation notable (+ 26,4 %) par rapport aux inscriptions primitives.

Cette progression provient de quatre opérations relatives à la construction d'immeubles sociaux :

- îlot Aureglia Grimaldi ;
- îlot Castelleretto ;
- zone A ;
- opération Industria/Minerve.

L'augmentation constatée résulte de la mise en oeuvre de contrats de conception-construction qui ont pour effet d'avoir à rémunérer des avances forfaitaires et premières échéances de travaux sur la base du montant global du contrat, alors que la prévision était basée sur un planning budgétaire correspondant aux procédures des marchés de l'Etat. Ces contrats tiennent compte, par ailleurs, des coûts d'accélération des opérations et des modifications de programme intervenues depuis l'élaboration du budget primitif 2004, il y a un an.

D'autre part, des crédits ont été inscrits afin de permettre le rachat par l'Etat d'immeubles acquis par le Fonds de Réserve Constitutionnel, comme le préconise la Commission Supérieure des Comptes.

Pour le reste, certains crédits ont été majorés ou restitués en fonction de l'avancement des différents chantiers.

### A - Acquisitions d'immeubles : + 43,3 %

La variation ne concerne qu'un article 705.982 « Acquisition terrains immeubles ». Il s'agit du transfert au domaine privé de l'Etat des immeubles suivants :

- un appartement Villa Champagne,
- un appartement « Le Parador »,
- le Petit Cours Saint Maur,
- l'immeuble des Sœurs Dominicaines,
- l'immeuble des Franciscains.

### B - Travaux d'équipement : + 23,3 %

Les modifications sont nombreuses; les principales concernent les articles suivants, dans l'ordre du budget :

#### - Tunnel descendant Ouest :

Les travaux préparatoires sont différés dans l'attente du lancement de l'enquête d'utilité publique.

#### - Liaison BVF Est/RN 559 :

Les crédits sont restitués en fonction de l'arrêt actuel de l'opération.

#### - Urbanisation SNCF – Voiries et réseaux :

Il s'agit du report des crédits non dépensés en 2003 sur l'exercice 2004. La signature du marché de l'ensemble H a eu lieu en début d'année 2004. L'avance de démarrage est donc à payer.

#### - Urbanisation SNCF – Ilot Aureglia / Grimaldi :

Les crédits supplémentaires inscrits permettront le financement de l'avance de démarrage de la convention de promotion immobilière entre l'Etat et l'entreprise.

#### - Urbanisation SNCF – Ilot Charles III :

#### - Urbanisation SNCF – Ilot Canton :

#### - Urbanisation SNCF – Ilot Rainier III :

Le démarrage des études de ces opérations a été décalé en 2005, la programmation des constructions sur ces îlots n'étant pas achevée.

#### - Urbanisation SNCF – Ilot Castelleretto :

Suite à la décision de confier l'opération à un promoteur, des crédits sont nécessaires au paiement de 20 % du contrat à la signature et du solde des contrats en cours de résiliation.

- Urbanisation SNCF – Ilot Pasteur :

Les études sont repoussées à 2005, la programmation des constructions sur l'îlot n'étant pas achevée.

- Confortement falaise de la tête de chien :

Les travaux prévus par le SIVOM de Villefranche sur Mer, auxquels la Principauté doit participer, ont pris un certain retard pour cause de délais de consultation plus importants que prévu.

- Tunnel montant / RN7 Est :

Les études de l'opération sont actuellement arrêtées.

- Mini tunnel Madone/BVF :

Cet ajustement tient compte d'un démarrage des travaux de la sortie du tunnel descendant en janvier 2005 et de la réalisation de réseaux avant la fin de l'année 2004.

- Amélioration parkings garages publics :

Il s'agit d'un complément de crédit pour mener à bien les travaux de peinture des murs, sols et plafonds du parking du jardin exotique, opération initialisée en 2003 et qui devrait s'achever en 2005.

- Parking – bureaux vallon Sainte Dévote :

Il s'agit du report sur 2004 des crédits non utilisés en 2003 pour la couverture du parvis de la gare sur le pont Sainte Dévote.

- Superstructures digue flottante :

Dans l'attente d'un programme définitif, les travaux de la gare maritime terminal T1 font l'objet d'un aménagement provisoire.

- Constructions sur le terre plein de la digue :

Faute d'une programmation de ces ouvrages, l'étude de faisabilité n'a pu être engagée.

- Urbanisation en mer – Etudes :

La modification de l'article susvisé prend en compte de multiples ajustements concernant l'annulation des études prévues initialement et leur remplacement par d'autres.

- Aménagement entrée de ville – Jardin Exotique :

Report du lancement des études de faisabilité.

- Station d'épuration :

L'étude de mise à niveau des ouvrages de l'usine ne pourra débuter qu'en 2005, lorsque les conclusions de l'étude du schéma directeur d'assainissement seront connues.

- Immeuble Hector Otto :

Le lancement des études de maîtrise d'œuvre est reporté.

- Opération la Cachette :

Un retard de deux mois de l'architecte sur la remise des dossiers d'appel d'offres du lot « démolition-terrassement » conduit à minorer les prévisions de dépenses de travaux.

- Opération du Devens :

Ajustement en fonction du calendrier de réalisation des travaux.

- C.H.P.G. – ULMS / Centrale d'énergie :

Cette diminution est due au retard pris dans les études.

- C.H.P.G.- Extension Sud :

Ajustement des dépenses en fonction de l'avancement des études.

- Fontvieille Zone A :

Cette majoration permettra le règlement des travaux suivant l'échéancier fixé au contrat de conception-construction.

- Opération Industria Minerve :

Il s'agit de l'ajustement des prévisions en tenant compte du relogement du tennis club et de la modification du projet dans le cadre d'un contrat de conception construction.

- Opération Testimonio :

Le mode de financement de l'opération est modifié. Les prévisions de dépenses sont ajustées en fonction des études de requalification du boulevard du Larvotto.

- Opération 21-25 rue de la Turbie :

Ces crédits serviront à financer l'avance de démarrage du contrat de promotion hors foncier à passer entre l'Etat et l'entreprise pour la construction de 20 logements.

- Opération immobilière des Carmes :

Les crédits relatifs au démontage de l'école provisoire des Carmes sur les terrains Testimonio sont reportés sur 2005.

- Opération les Agaves :

La restitution de cette somme s'explique par la diminution du coût global de l'opération à l'achèvement des travaux.

- Unité de loisirs pour les jeunes :

Ce réajustement des dépenses est fonction de l'avancement des études.

- Musée National – Villa Paloma :

Les études de restructuration de la Villa Paloma sont reportées.

- Etablissements scolaires – gros travaux :

Cette diminution correspond à un affinement des montants nécessaires aux travaux pour le Lycée Technique en fonction de l'avancement des travaux.

- Grimaldi Forum :

L'avancement des procédures judiciaires en cours permet d'envisager que le règlement des sommes prévues pour les lots faisant l'objet d'un litige sera reporté au delà du présent exercice.

- Aménagement terrains de sports :

Il s'agit de crédits devant permettre la continuation des travaux de construction du centre d'entraînement de l'ASM football Club sur les terrains de la Turbie.

- Stade Nautique Rainier III :

Il est uniquement prévu, sur cet exercice, l'étude et le début des travaux pour la remise aux normes des plongeurs.

C - Matériel d'équipement : + 98,9 %

Il s'agit essentiellement de l'écriture de régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2003. Cette procédure d'inscription en recettes et dépenses a été préconisée par la Commission Supérieure des Comptes.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Le solde débiteur des Comptes Spéciaux du Trésor passe de 3.036.900 € à 8.534.900 € du fait des écritures suivantes :

Emission de pièces de monnaie :

Ce compte enregistre en dépenses les frais de fabrication concernant :

- le quota de pièces courantes frappées en 2004,
- les 1.000 pièces de collection de 100 € en or,
- les 4.000 pièces de collection de 10 € en argent,
- les 15.000 coffrets de type Belle Epreuve contenant une série de pièces et une pièce 5 € à l'effigie de Sainte Devote.

Parallèlement sont enregistrées en recettes la valeur d'émission de ces pièces et les ventes de pièces de collection.

Comptes de commerce

Sont impactés :

\* Les dépenses du compte 8116 « Parking Saint Charles – Station de lavage » dont le solde créditeur doit être soldé par une dépense et ainsi reporté en recette budgétaire : les stations de lavage étant dorénavant installées à titre définitif dans les parkings.

\* Un nouveau compte « Préfinancement de congrès » est doté en dépenses et en recettes. Il s'agit de crédits remboursables permettant d'assurer le préfinancement de 60 % des nuitées demandées par l'organisateur. Cette aide de trésorerie devrait favoriser l'organisation en Principauté de grands congrès associatifs susceptibles de générer des nuitées importantes.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

Il s'agit d'abonder les dépenses du compte « avances dommage » afin de financer les travaux de remise en état du Stade Louis II et des immeubles environnants.

Comptes de prêts

La Principauté de Monaco participe au projet Eureka qui finance des projets industriels innovants associant plusieurs partenaires européens. Ce financement a lieu en partenariat avec les agences de valorisation étrangères concernées, après étude technique, par le biais d'un fonds dont les crédits inscrits au compte « projet Eureka » constituent le premier versement.

**M. le Président.**- Je vous remercie.

Avant de vous proposer d'entendre le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Rectificatif, je souhaiterais vous dire quelques mots de la nouvelle méthode de travail mise en place par la Commission des Finances pour l'examen du Budget, tant Rectificatif que Primitif.

Jusqu'ici, traditionnellement, les rapports sur les projets de Budget soumis au Conseil National par le Gouvernement étaient présentés par le Président de la Commission des Finances.

Cette année, pour la première fois, mais cela est très fréquent dans les autres Parlements d'Europe et du monde, la Commission des Finances a désigné un Rapporteur distinct du Président. Cette décision obéit à un souci d'efficacité de la Commission qui pourra ainsi faire connaître de manière plus complète et mieux approfondie, à la fois par le Rapporteur et pour quelques sujets importants et stratégiques par son Président, son analyse du Budget et des Finances publiques.

Après avoir entendu le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. Jean-Michel CUCCHI, je passerai donc la parole à M. Vincent PALMARO, Président de la Commission des Finances, qui – à la suite des débats et réflexions menés par la Commission des Finances – mettra l'accent sur quelques points qui apparaissent aujourd'hui particulièrement sensibles ou importants pour la politique générale du Pays telle qu'elle se reflète dans les documents budgétaires.

Je passe donc la parole à M. Jean-Michel CUCCHI, Rapporteur du projet de Budget Rectificatif 2004.

**M. Jean-Michel CUCCHI.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs du Gouvernement, mes chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Voici donc le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, sur le projet de Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2004.

Le document remis par le Gouvernement au Conseil National le 1<sup>er</sup> septembre 2004 est le premier Budget Rectificatif fondé sur une Loi de Budget votée par la nouvelle législature. A ce titre, la Commission des Finances l'a examiné en fonction de la mise en œuvre par le Gouvernement des engagements qu'il avait pris à l'occasion de l'examen du Budget 2004 et qui avaient motivé le vote positif du Conseil National. *Faire des promesses, c'est bien; les tenir, c'est indispensable.* D'autres sujets majeurs pour l'intérêt du Pays et la vie de

nos compatriotes n'ont pas, à ce jour, donné lieu à des engagements du Gouvernement. S'ils sont évoqués ici aujourd'hui, ils seront à nouveau traités et développés en profondeur lors de l'examen du Budget Primitif 2005.

Dans le prolongement des remarques déjà formulées l'an dernier concernant l'exactitude des prévisions budgétaires, la Commission a tout d'abord noté que le déficit budgétaire figurant au projet de Rectificatif 2004 était de 144 M€. Le Gouvernement ajoute tout aussitôt dans son rapport que, compte tenu des taux d'exécution des dépenses généralement constatés, le déficit devrait en définitive être ramené à 90 M€. Pourquoi cet écart ? Comment peut-on être crédible en prévoyant pour un même budget un écart prévisionnel de près de 40 % ? Pour la Commission des Finances, ce constat appelle trois remarques :

1. En premier lieu, il est important de mettre en place des mécanismes budgétaires permettant d'aboutir à une réduction des écarts entre prévision et réalisation. Le principe du report de crédits, s'il était mis en œuvre de manière suffisamment encadrée, dans un esprit de transparence et accompagné de mesures de clarification, pourrait contribuer à l'établissement de budgets plus proches de la réalité constatée.
2. Ensuite, le Gouvernement devrait se garder de présentations trop pessimistes, voire alarmistes, qui pourraient amener, bien à tort, des préoccupations chez les investisseurs intéressés par la Principauté ou déjà présents. Il faut souligner, au contraire, avec force que ce déficit demeure largement couvert par les revenus du Fonds de Réserve Constitutionnel. Avec ce déficit, l'Etat continue de prospérer et cette vérité doit être connue. La Commission des Finances vous le dit : les finances publiques demeurent saines.
3. En outre, un effort particulier est fait en faveur de la priorité majeure que défend le Conseil National, qui est le logement des Monégasques, afin de rattraper le temps perdu. Le moment est donc mal choisi pour se livrer à des opérations purement comptables, en d'autres termes à des jeux d'écritures, consistant notamment à faire racheter par le Budget de l'Etat – qui plus est par un Budget Rectificatif ! – au Fonds de Réserve Constitutionnel des immeubles. Par exemple, au Rectificatif 2004, nous constatons une hausse de près de 12 M€ liée au rachat de divers bâtiments, dont celui des Franciscains. Cette opération, justifiée sur le fond puisqu'elle répond aux prescriptions de la Commission Supérieure des Comptes, a cependant pour inconvénient de majorer inopportunistement le déficit apparent. La Commission des Finances a donc estimé qu'elle aurait pu être reportée à une date ultérieure.

Le logement est aujourd'hui la première des priorités nationales. C'est le souci numéro un de nos compatriotes.

Il touche, directement ou indirectement, toutes les familles. Il conditionne notre avenir et celui de nos enfants. Il faut que nous arrivions à voir le « bout du tunnel » et que l'offre de logements domaniaux corresponde enfin à la demande légitime des familles monégasques.

L'héritage du dossier du logement est très lourd, l'actuel Conseil National en a toujours eu conscience. La politique du logement menée sous les précédentes législatures, avec le consentement plus ou moins passif du Conseil National d'alors, ne s'était guère préoccupée de l'augmentation du nombre de demandes non satisfaites. C'est pourquoi le Conseil National actuel a entendu faire du logement la priorité nationale. Le corps électoral s'est clairement et sans ambiguïté prononcé en ce sens. Dans ces conditions, la Commission des Finances n'a pu que s'étonner que le Gouvernement impute, sans nuances, à la politique du logement domaniaux la hausse des dépenses d'équipement, en mentionnant le surcoût des opérations menées en maîtrise d'ouvrage déléguée et le « raccourcissement des délais de livraison imposés aux prestataires ».

Pour les délais de livraison accélérés, il s'agit en effet simplement d'une anticipation du programme, de manière à réduire au plus vite le nombre de demandeurs en attente de logement. C'est une anticipation de paiement, non un surcoût.

Le surcoût de 10 % lié à la maîtrise d'ouvrage déléguée, que le Gouvernement nous avait annoncé dès l'an dernier, est en réalité une économie dans la plupart des cas. Référons-nous en effet aux dérives des opérations conduites par l'Etat, comme par exemple la Digue du large (entre 65 et 100 % de dépassement) ou le Grimaldi Forum (+ 66 %) ou encore la rénovation de la Salle Garnier (+ 65 %) ou, s'agissant de logements domaniaux, « le Saint-Sébastien » et « les Agaves » dont les surcoûts respectifs ont été de 35 et 42 % par rapport à l'estimation initiale. Dans tous ces exemples, nous sommes bien au-dessus des 10 % ! Et nous ne dirons rien des retards chroniques. Or, le prix fixé pour une opération de maîtrise d'ouvrage déléguée est un prix forfaitaire et définitif sur la base d'un programme donné et de délais respectés.

Dans le même sens, rappelons que les livraisons de logements domaniaux entraînent immédiatement des recettes sous forme de loyers ainsi que la fin des dépenses à fonds perdus entraînées par l'Aide Nationale au Logement pour un certain nombre de foyers. L'ensemble des logements domaniaux rapporte en recette nette jusqu'à 15 M€ chaque année. Pourquoi, alors, ne pas considérer la construction de logements domaniaux comme un véritable investissement productif ? Espérons que les investissements consentis pour la Digue soient au moins aussi rentables !

Laisser dire et écrire, dans ces conditions, que le déficit budgétaire est dû aux constructions de logements domaniaux relève de la partialité. La Commission ne saurait l'accepter et le Conseil National n'a pas mauvaise conscience, tant il est convaincu que les priorités qu'il défend sont essentielles et réalistes.

Grâce à l'insistance du Conseil National, plus de 1.000 logements seront construits d'ici fin 2008, ce qui est un effort sans précédent. Si l'on considère toutefois, l'impact global des programmes de logement domaniaux sur les finances de l'Etat, le chiffre qui se dégage d'un premier calcul rapide est de 400 M€ sur six ans, soit en moyenne 65 M€ par an. Autrement dit, une proportion de moins de 9 % du budget total. C'est vraiment raisonnable pour la préoccupation majeure des Monégasques. C'est raisonnable aussi si l'on considère qu'il s'agit d'une priorité sociale qui est également un investissement patrimonial ; l'Etat « investit dans la pierre » chaque fois qu'il réalise un programme de logements domaniaux.

La Commission des Finances considère que l'engagement du Gouvernement, obtenu par le Conseil National en 2003 et réaffirmé dans le tableau en date du 23 juillet 2004 annexé au présent rapport, de livrer ce programme de logements avant la fin de la législature est de nature à répondre aux besoins. L'effort pour satisfaire cette première priorité ne doit pas être relâché. De très nombreux appartements de ce programme doivent être livrés entre 2006 et 2007. Le respect du calendrier de livraisons, notamment pour les opérations directement menées par l'Etat, est donc essentiel, tant il est vrai que, s'il est facile de retarder les livraisons, il est impossible de retarder les besoins des Nationaux. La Commission s'interroge, toutefois, sur la possibilité effective de livrer les deux tranches de l'opération Castelletto en 2007. Une confirmation ferme et publique est donc attendue du Gouvernement sur ce point.

Le logement a certes un coût, mais il n'a pas de prix pour nos compatriotes.

L'autre sujet sensible dans le domaine du logement est celui de la réforme de la loi n° 1.235 sur le secteur ancien d'habitation. Peu après son élection, le nouveau Conseil National avait tenu à déposer une proposition de loi visant à accorder un certain nombre de garanties aux locataires et à éviter ainsi une libéralisation mal maîtrisée. L'idée exprimée par S.A.S. le Prince Souverain Lui-même, selon laquelle les « enfants du Pays » bénéficient d'un « droit de cité » à Monaco, doit en effet guider la recherche de solutions équilibrées. Des personnes pouvant justifier de racines à Monaco sans pour autant avoir des revenus élevés ne doivent pas se trouver contraintes de résider hors de la Principauté, avec toutes les conséquences humaines et toutes les

frustrations qui peuvent en résulter. Il est essentiel de garder à Monaco une population stable qui a participé à son histoire, contribué à son développement et à son identité, dont les racines sont profondes et dont la présence est la marque d'un attachement réel au Pays. C'est l'intérêt de tous, aussi bien de cette population elle-même que des Nationaux; c'est aussi l'intérêt bien compris de notre Pays, en termes d'image et en termes économiques puisque cette population consomme sur place. Pour Monaco, perdre cette population, ce serait perdre une partie de son âme.

Et pour cela, il faut désamorcer l'opposition stérile entre les intérêts des locataires et des propriétaires où Monaco est enfermé depuis l'après-guerre et où tout le monde est perdant. Comment procéder? La Commission des Finances défend l'idée nouvelle de la création d'un « Secteur intermédiaire d'habitation » (entre secteur domanial et secteur privé), financé essentiellement par des fonds privés, grâce à une société d'économie mixte qui pourrait offrir des loyers abordables aux personnes ayant des liens forts avec Monaco. Le Conseil National est sur le point de finaliser un projet qu'il va transmettre très prochainement au Gouvernement et qui permettra de rendre, à terme, le plein exercice de leur droit de propriété aux propriétaires du secteur protégé, tout en logeant la population stable et en apportant une rémunération satisfaisante aux fonds investis.

En attendant que ce secteur soit opérationnel, le Conseil National veillera à ce qu'il n'y ait pas de libéralisme excessif aboutissant à l'exode de la population stable.

Ce qui vient d'être dit sur la politique du logement ancien n'a donc pas un caractère définitif. La Commission considère en effet comme souhaitable le retour au libre jeu de l'offre et de la demande en matière de logements locatifs. Mais, pour opérer, encore faut-il que le malade soit opérable! C'est pourquoi, il importe de traiter les choses dans l'ordre: s'assurer, tout d'abord, que nous disposons d'un outil efficient pour loger les enfants du pays, autrement dit garantir le fonctionnement de ce secteur intermédiaire d'habitation; ensuite, et ensuite seulement, réinstaurer la loi de l'offre et de la demande.

Un autre point qui concerne le logement tient à cœur au Conseil National: l'accession à la propriété pour les Nationaux. Quoi de plus légitime, en effet, pour un Monégasque que de vouloir être propriétaire de son logement à Monaco? Rendez-vous est enfin pris avec le Gouvernement, dans les jours prochains, à notre demande, pour évoquer ce dossier, puisque le Gouvernement a fait savoir qu'il disposait maintenant de l'ensemble des avis qu'il avait sollicités. La Commission des Finances ne sous-estime nullement les difficultés

d'ordre juridique qui devront être surmontées. Ce dossier doit donc être abordé avec la ferme détermination de déboucher sur des solutions concrètes. Je me bornerai sur ce point à rappeler deux chiffres qui, me semble-t-il, suffisent à justifier mon propos: moins de 4 % des Monégasques sont propriétaires de leur logement à Monaco; la France, elle, compte 55 % de propriétaires et ce chiffre est lui-même inférieur à la moyenne européenne. La Commission a tenu à rappeler, en outre, sans aller plus loin à ce stade, que l'accession à la propriété dans les immeubles domaniaux constitue une source de recettes budgétaires, ce qui dans le contexte actuel de déficit du Budget devrait retenir toute l'attention du Gouvernement.

Enfin, le Conseil National a insisté depuis son élection pour que la grille des critères d'attribution des logements domaniaux soit améliorée, ce qui vient d'aboutir. La Commission se réjouit qu'une nouvelle grille, plus juste et plus impartiale, ait pu être établie. Parmi les avancées obtenues, la prise en compte, pour la première fois, de la situation des couples vivant en union libre ainsi que celle des enfants à l'égard desquels le demandeur dispose d'un droit de visite. Et surtout les demandeurs recevront enfin par courrier le nombre de points qui leur sont attribués et seront informés du minimum de points nécessaires à l'obtention d'un logement du type correspondant à leurs besoins. Ce dossier des critères d'attribution constitue une excellente illustration de concertation efficace entre le Gouvernement et le Conseil National, qui devrait servir d'exemple pour d'autres sujets d'importance.

La Commission est également satisfaite de la mise en œuvre effective de l'augmentation de 50 % des bourses d'études, qui avait été une demande insistante lors des débats du Budget primitif 2004. Rappelons que les bourses d'études sont un investissement modeste en termes de coûts, mais primordial pour l'avenir de notre Pays: c'est celui, en effet, qui permet de former les futures élites de la Principauté.

La santé publique et la politique en faveur des personnes âgées sont certainement, après le logement, la grande cause de cette législature. Un certain nombre d'avancées ont été obtenues récemment par le Conseil National. En particulier, le Gouvernement a affirmé sa décision de lancer les études de reconstruction de l'Hôpital selon ce qu'il est convenu d'appeler la « solution 5 ». L'« Extension Sud », indispensable pour l'accréditation du Centre Hospitalier Princesse Grace, laquelle conditionne le remboursement pour les assurés français, devrait également être prévue à cette occasion. La Commission des Finances prend acte avec satisfaction de cette volonté. Pour nos anciens, qui constituent évidemment une priorité morale pour nous, la Commission attend confirmation du début, dès l'an

prochain, des travaux de relogement provisoire du Cap Fleuri II dans des locaux à la Condamine et la finalisation des études nécessaires afin de démarrer, dans le même temps, la réhabilitation du Cap II dont l'état actuel est indigne de notre Pays. Elle garde à l'esprit la question des retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour laquelle le Gouvernement s'est engagé à mettre en place, dès l'année prochaine, un dispositif d'aide compensant la faiblesse du montant des pensions servies; le Gouvernement a indiqué qu'il allait inscrire à cet effet un crédit dès le Budget Primitif 2005. La Commission rappelle, en outre, sa demande de mettre en place un dispositif compensant le coût de la cotisation maladie pour les Monégasques retraités de la C.A.R.T.I. qui, lui aussi, devrait se traduire par une inscription au Primitif 2005.

La Commission ne peut évidemment pas passer sous silence les problèmes de la Société des Bains de Mer, d'autant plus que nous voyons apparaître au Budget Rectificatif un crédit imprévu de 5 M€ concernant la rénovation de la Salle Garnier. Au total, le Gouvernement nous annonce que cette opération passe de 17 M€ à 27 M€ et sur ce montant, l'Etat a accepté de financer 17 M€, soit plus de la moitié du coût total, alors qu'il n'est pas propriétaire de l'immeuble. La Commission s'interroge sur la nature du contrôle qu'exercera le Gouvernement sur cette dotation quand on sait, par exemple, que les appels d'offres sur ce chantier ne relèvent pas des règles d'appel d'offres des chantiers publics.

Par ailleurs, lorsque des problèmes sociaux sont apparus ces derniers mois au sein de la S.B.M., le Gouvernement ne s'est pas impliqué dans la recherche de solutions. Il est pourtant évident que le Gouvernement doit avoir un rôle régulateur, compte tenu de l'importance de la S.B.M. pour la Principauté, à la fois d'un point de vue économique et d'un point de vue social. Le Conseil National s'est étonné de l'absence de communication avouée entre le Conseil d'Administration et le Gouvernement et s'est intensément mobilisé en faveur du dialogue social au sein de la Société des Bains de Mer. Le Président de notre Assemblée en a appelé à la concertation entre partenaires sociaux et à une attitude raisonnable de chacun, réussissant à désamorcer de graves tensions avant le Gala de la Croix-Rouge Monégasque. Or, aujourd'hui, la Direction de la S.B.M. fait usage de procédés autoritaires et contre-productifs : elle vient d'adresser à des centaines de salariés une lettre recommandée avec accusé de réception exprimant sa volonté de ne pas appliquer l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2004, retirant ainsi aux salariés des avantages acquis depuis des décennies. Pour préserver la paix sociale, il faut pourtant savoir penser aux salariés les plus

modestes. Au même moment, dans le cadre de son développement, la S.B.M. a annoncé de gros investissements, ce qui prouve son dynamisme et sa prospérité. Je rappellerai seulement quelques chiffres : 43 M\$ investis à l'étranger, 200 M€ prévu pour l'hôtel du Larvotto et la finalisation de l'acquisition du « Balmoral » jouxtant « l'Hermitage ». Les salariés devraient aussi pouvoir ressentir les effets de cette prospérité.

Car si le Conseil National comprend que les dirigeants de la S.B.M. souhaitent réaliser, pour mieux préparer l'avenir, des investissements productifs, il ne peut accepter que ces investissements se fassent au détriment des salariés. A-t-on mesuré le coût pour la société d'une dégradation du climat social en termes de perte de chiffre d'affaires et d'atteinte à l'image ?

C'est dans le même esprit que la Commission des Finances entend mettre en garde le Gouvernement contre la mise en place de statuts différents au sein de la Société des Bains de Mer et de ses filiales. L'hôtel du Larvotto sera ainsi géré par une entité dépendant de la S.B.M., mais ses employés ne bénéficieront pas du statut du personnel de la S.B.M., ce que nous regrettons. Je m'adresse au Gouvernement pour dire : il est urgent d'avoir un authentique dialogue social à la S.B.M., faute de quoi des problèmes graves sont à craindre. Cela passe par une clarification du rôle des sociétés filiales de la S.B.M., qui ne doivent pas se créer ou se multiplier sans raison. Ce n'est pas de la « gestion », c'est un élément essentiel de la politique monégasque, tout comme le respect de la priorité d'emploi au sein de cette Société, sujet sur lequel le Conseil National ne manquera pas de revenir longuement lors du Budget primitif 2005.

En ce qui concerne l'éducation nationale, l'an dernier, à pareille époque, le Gouvernement, après une insistance très ferme de notre Assemblée au cours de longs débats, avait fini par accepter le démarrage en 2004 de l'opération de construction d'une école primaire, destinée à remplacer l'école de la rue Plati, sur le site de la villa « la Cache ». Notre Assemblée s'en réjouissait, sachant que les locaux de l'école Plati, enserrés dans des bâtiments d'habitation, ne sont pas fonctionnels et adaptés aux besoins de jeunes enfants. Ceux-ci doivent, pour se rendre au gymnase, traverser une terrasse de restaurant ! Je voudrais d'ailleurs, dans ces conditions, féliciter l'ensemble de l'équipe pédagogique qui accomplit un travail remarquable dans des conditions aussi difficiles.

Alors que dans le rapport de présentation du Rectificatif 2004, le Gouvernement annonçait un retard de deux mois du démarrage de l'opération, en réalité ce projet a été ajourné *sine die* sans aucune concertation. C'est inacceptable. Cette décision unilatérale pose un réel problème de crédibilité des accords passés entre le

Gouvernement et le Conseil National. Mais sur le fond, cette décision est encore plus critiquable puisqu'elle prive nos enfants – pour combien d'années encore ? – d'un équipement pédagogique moderne indispensable et attendu avec impatience depuis longtemps. Suite à notre ferme réaction en Commission Plénière d'Etude sur ce point, le Gouvernement a accepté de reprogrammer en 2005 des études pour cette opération ; le Conseil National ne saurait, toutefois, se satisfaire de crédits d'études repoussant à une date lointaine et inconnue le démarrage des travaux. La Commission demande instamment au Gouvernement de revenir sur sa décision et de ne pas renoncer à un projet directement bénéfique à nos enfants.

D'autre part, la Commission s'est réjouie de l'état d'avancement du projet de « Club des jeunes » au Portier. Ainsi, elle souhaite être rendue destinataire le plus rapidement possible du projet de cahier des charges de cet établissement, qui doit permettre de le rendre accessible dans les meilleurs délais à l'ensemble des jeunes de la Principauté, en leur offrant les prestations qu'ils attendent à des tarifs raisonnables. Le projet de loi de désaffectation du terrain du Portier devrait également nous être adressé rapidement afin de rendre le terrain considéré accessible pour le démarrage du chantier. Dans un domaine voisin, la Commission n'a pu que constater avec regret l'impasse à laquelle s'est trouvé confronté le Gouvernement pour l'achat du terrain de la Brasca, à Eze, en vue d'y édifier un complexe sportif d'entraînement. Elle ne peut que recommander au Gouvernement la recherche de solutions alternatives dans les communes environnantes.

Lors des débats budgétaires de 2003, le Gouvernement s'était engagé à une concertation à propos des rejets de l'usine d'incinération. La question du devenir de celle-ci sera abordée à l'occasion de l'examen du Primitif 2005. Mais dès à présent, la Commission rappelle que le Conseil National attend un rendez-vous et des indications précises sur le risque présent et les mesures décidées à court ou moyen terme afin que l'usine soit mise aux normes internationales les plus strictes et que, pour le plus long terme, un nouveau système de collecte et de traitement respectueux de l'environnement soit mis en place. C'est un dossier où il serait irresponsable de prendre son temps.

Dans le domaine social, le Conseil National a pris acte avec satisfaction de l'engagement du Gouvernement de mettre en place des mesures incitatives pour le premier emploi des Monégasques au sein des entreprises du secteur privé. C'est un point auquel le Conseil National portera une attention particulière lors de l'examen du Budget Primitif 2005. Pour les fonctionnaires,

l'engagement a été pris par le Gouvernement, au sein du groupe de travail mixte sur la Fonction Publique auquel participent des représentants du Conseil National, d'augmenter annuellement la valeur du point d'indice de la Fonction Publique monégasque d'un pourcentage au moins équivalent à celui de l'inflation. Le Conseil National s'en félicite. Par ailleurs, le Conseil National, en refusant de voter le projet de loi sur les salaires, avait demandé au Gouvernement d'apporter toute l'aide nécessaire aux entreprises des secteurs particulièrement touchés par l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2004 ; la Commission des Finances s'attend donc à trouver la traduction concrète de cet engagement dans le projet de Budget Primitif 2005.

Je terminerai ce rapport en mentionnant le regret exprimé par la Commission des Finances d'avoir eu à constater que, suivant le type de dépenses, le Gouvernement semble tour à tour se montrer exagérément précautionneux, ou, au contraire, assez peu préoccupé par les montants engagés, leur justification et leur réelle utilité pour l'intérêt général. Il doit y avoir une impartialité face aux coûts et aux surcoûts, non une subjectivité à géométrie variable. J'ai déjà mentionné le coût et le surcoût de la rénovation de la Salle Garnier, je n'y reviendrai pas. La somme consacrée au réaménagement des vestiaires de l'A.S.M. à la Turbie (2 M€ inscrits au Primitif 2004 et un complément de 800.000 € demandés au Rectificatif) est également très significatif. Les vestiaires actuels n'ont pourtant pas empêché notre équipe d'obtenir de brillants succès la saison passée !

En conclusion de mes propos, je dirai que les engagements du Gouvernement sont aujourd'hui à l'épreuve des faits. La Commission des Finances invite donc les Conseillers Nationaux à décider de leur vote sur ce projet de Budget Rectificatif en fonction des réponses et confirmations que le Gouvernement apportera, en séance, sur les différents dossiers que je viens de vous rappeler et qui avaient fait l'objet d'un engagement de sa part lors des travaux budgétaires de l'an dernier.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI, pour la qualité de votre rapport à la fois complet et précis, qui a permis de mettre en exergue de nombreuses priorités pour le Pays, pour les Monégasques et donc pour le Conseil National. Je vais passer immédiatement la parole, comme je l'avais annoncé, au Président de la Commission des Finances.

Monsieur PALMARO, vous avez la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci Monsieur le Président.

Notre Rapporteur Jean-Michel CUCCHI vient de vous présenter avec brio le rapport sur le Budget Rectificatif 2004.

Le Président du Conseil National a souhaité qu'en tant que Président de la Commission des Finances, j'exprime maintenant mon sentiment personnel sur ce projet en fonction de l'expérience que j'ai acquise depuis bientôt deux ans, à la tête de cette Commission.

Comme l'a rappelé Jean-Michel CUCCHI, ce Budget Rectificatif prend en compte, et il faut le dire avec force, un certain nombre d'avancées positives inscrites dans le Budget Primitif adopté pour 2004.

Cependant, au-delà de ce constat, je dois dire mon insatisfaction.

Premièrement, une fois de plus les prévisions du Budget Rectificatif ne sont pas fiables. L'an dernier, en dépit des doutes fondés émis par la Commission des Finances, le Gouvernement avait obstinément maintenu une prévision de déficit de 74 M€ pour 2003. Deux mois plus tard, le déficit réel constaté se limitait à 17 M€, c'est-à-dire à 4 fois moins, 4,2 fois moins si je veux être précis. Or cette année, c'est pire : à l'imprécision de la prévision, je suis forcé de constater que s'ajoute de la confusion. En effet, le projet de loi budgétaire nous annonce pour 2004, c'est-à-dire pour la fin de la présente année, dans 2 mois, 2 mois 1/2, un déficit colossal de 144 M€. Je dis colossal car cela représente plus de 20 % de l'ensemble des dépenses du Budget, et c'est à l'évidence une prévision qu'une Assemblée responsable ne saurait accepter. Mais tout de suite après, le Gouvernement dans son rapport nous suggère sans gêne aucune que, si l'on en croit les statistiques d'exécution des Budgets Rectificatifs des autres années, ce déficit ne devrait atteindre que 90 M€; donc 54 M€ d'écart, c'est de l'ordre de 350 MF, mais pourquoi pas une soixantaine ou une trentaine ! Et l'essentiel de ces écarts incompréhensibles entre la prévision et la réalisation deux mois après, toujours deux mois après, se joue – rappelons-le – au niveau des dépenses d'investissements et d'équipement, dépenses que, visiblement, le Gouvernement ne parvient pas à maîtriser et qu'il ne parviendra pas à maîtriser si l'Administration n'adopte pas des méthodes plus rigoureuses pour le suivi des grands travaux, quel que soit d'ailleurs, l'intérêt – et je ne le nie pas – des reports de crédit ou de l'appel à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ma deuxième remarque s'inscrit dans le prolongement de la précédente. Elle concerne les engagements pris par le Gouvernement notamment pour les logements domaniaux, le Rapporteur vient d'y faire déjà précisément allusion. Il convient en effet de rappeler, comme l'a souligné le rapport que nous venons

d'entendre, que l'examen du Budget Rectificatif 2004 est, à titre principal, l'occasion de savoir ce que sont devenus les engagements que le Gouvernement, par votre voix, Monsieur le Ministre d'Etat, a pris et a contractés vis-à-vis du Conseil National, c'est-à-dire vis-à-vis des Monégasques. Ce sont en effet ces engagements, ces engagements seuls et tous ces engagements, qui ont permis au Conseil National d'émettre un vote positif sur le Budget Rectificatif 2003 et surtout sur le Budget Primitif 2004 : et vous le savez bien, ce vote n'allait pas de soi, bien au contraire. Oui, je tiens à le rappeler, le Conseil National, à l'occasion du débat budgétaire de l'an dernier, a obtenu du Gouvernement qu'il révise profondément sa copie initiale, et cela sur plusieurs points, mais en particulier sur le programme de logements domaniaux. Dans votre rapport budgétaire d'octobre 2003, vous déclariez non fondée et irréalisable la revendication de construire, pour faire face aux besoins urgents des Monégasques, un programme de 1 000 logements.

Et pourtant, ce programme vous l'avez accepté, librement bien sûr, évidemment avec une liste d'opérations de logements, des dates de livraison de logements, avec une méthode commune de suivi de son exécution, et tout cela, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, en nous assurant que ce programme de logements ne poserait aucun problème budgétaire et financier.

Cet engagement a été inscrit dans un véritable contrat de confiance entre le Gouvernement et notre Assemblée, conformément à l'esprit de consensus voulu par la Constitution monégasque.

Or, quand je vois aujourd'hui les volte-faces du Gouvernement concernant le projet de construction de l'école de « La Cachette », déjà abordé par le Rapporteur et si important pour nos jeunes enfants comme pour le personnel enseignant, et d'un coût bien modeste, je suis saisi de doutes sur la volonté, voire sur la capacité du Gouvernement à remplir ses engagements en matière de logement domaniaux. Certes, il y a deux mois, le Gouvernement nous a réaffirmé son engagement des dates de livraison annoncées en 2003; c'est vrai, pour nous cet engagement est irréversible mais il repose sur la confiance.

En décembre 2003, je vous avais dit ma confiance dans la fermeté de ces engagements et j'ai l'outrecuidance de croire que la confiance que j'avais ainsi marquée avait, quelque peu, pesé sur le vote positif de la majorité du Conseil National. Monsieur le Ministre d'Etat, je ne voudrais pas avoir à le regretter et je vous dis qu'il faudra apporter beaucoup de preuves concrètes du bon fondement de cette confiance pour que celle-ci vous soit renouvelée.

Je voudrais enfin revenir, quelques instants, sur l'adhésion désormais officielle de Monaco au Conseil de l'Europe. Comme notre Souverain l'a voulu, la Principauté de Monaco a rejoint sa famille naturelle en devenant le 46<sup>ème</sup> Etat membre du Conseil de l'Europe.

Je m'en félicite et j'applaudis haut et fort à l'aboutissement de la décision historique d'ouvrir la Principauté sur les valeurs communes aux pays de l'Europe. Je m'en réjouis d'autant plus que ce projet, comme je l'ai déjà dit et écrit, a déterminé mon entrée en politique aux côtés de Stéphane VALERI, dans l'Union pour la Principauté et dans l'Union pour Monaco.

Ce nouveau fauteuil dans le grand club international du Conseil de l'Europe concrétise les principes de la démocratie que partage notre pays avec les autres pays membres. Et parmi ces principes, ces valeurs, il faut compter aussi la transparence budgétaire et financière de l'action gouvernementale, ainsi d'ailleurs que le plein respect du rôle attribué par la Constitution au Conseil National. Il n'y a pas transparence sans une information budgétaire et financière complète, claire et continue de l'Assemblée. A la lecture du projet de Budget Rectificatif pour 2004, je voudrais être bien sûr – je m'exprime ainsi parce que je ne le suis pas vraiment – que nous entrons dans une période où la représentation nationale recevra enfin la totalité des informations nécessaires à l'accomplissement de la mission que la Constitution lui a confiée.

Vous l'avez bien compris, je déterminerai, comme le Rapporteur, mon vote sur ce Budget Rectificatif en fonction des réponses apportées par le Gouvernement à nos questions et à nos préoccupations.

D'une manière plus générale, il dépendra du Gouvernement que soit renouvelé ce contrat de confiance basé sur la recherche du consensus qui a été passé l'année dernière entre le Gouvernement et le Conseil National.

Je terminerai en empruntant au langage du sport et en disant : permettez-moi, Messieurs, de vous dire que la balle est dans votre camp.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Président PALMARO.

La parole est à présent à Monsieur le Ministre d'Etat pour la réponse du Gouvernement.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Ayant porté au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de budget rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2004 qui vient de nous être présenté par M. Jean-Michel CUCCHI toute l'attention qu'il appelle, je veux, selon l'usage établi, vous faire part des observations générales qu'il suscite de la part du Gouvernement avant que nous n'entrons dans le vif, si j'ose dire, du débat.

A cet égard, je laisserai au Conseiller de Gouvernement chargé des Finances le soin de répondre après mon intervention aux observations du Président de la Commission des Finances, M. Vincent PALMARO, dont il a lui-même indiqué qu'il s'agissait de sa part d'exprimer un « sentiment personnel » sur le projet de budget.

Je rappellerais d'abord que ce budget est présenté avec un déficit prévisionnel de l'ordre de 144 M€, qu'il est caractérisé par une amélioration de 4,4 % des recettes par rapport aux inscriptions primitives soit + 25,8 M€ du fait d'une reprise de la conjoncture économique qui, bien qu'attendue, ne pouvait être estimée avec précision lors de l'établissement du budget, ainsi que par un accroissement des dépenses de 10,5 %, soit 72 M€.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement à celles-ci, les dépenses de fonctionnement demeurent assez stables avec + 0,8 % tandis que les interventions publiques augmentent de 9,5 % et que les dépenses d'équipement sont majorées de 26,4 %, soit + 55,4 M€.

Ces chiffres étant rappelés, j'observe que le rapport qui vient de nous être présenté évoque un certain nombre de dossiers d'une dimension manifestement politique auxquels il accorde d'ailleurs un caractère prioritaire.

Sans doute, comme l'annonce votre Rapporteur lui-même, « ces sujets seront à nouveau traités et développés en profondeur lors de l'examen du Budget Primitif 2005 » qui a pour objet de traduire une politique et de définir des priorités tandis que notre exercice actuel vise seulement, comme son nom l'indique, à adapter le budget précédemment voté pour tenir compte d'aléas de parcours sans remettre en cause, bien entendu, cette politique et ses priorités.

Ceci étant, le Gouvernement se doit de répondre aux thèmes évoqués dans le présent rapport.

J'observe, d'abord, sur un plan qui n'est pas seulement sémantique, qu'il ne s'agit pas, pour lui, dans le cadre du débat budgétaire, de « faire des promesses » mais de présenter une politique définie sous la Haute Autorité du Prince, ce qui le conduit, pour obtenir l'adhésion de la Haute Assemblée, à prendre des engagements qu'il assume et s'attache, bien entendu, à tenir, tout en prenant en compte une conjoncture incertaine, tant dans

ses dégradations que, il est vrai aussi, dans ses améliorations.

A cet égard – et c'est le rôle du Budget Rectificatif – il peut être amené à procéder à des ajustements comptables, ce qui le conduit notamment, de façon régulière, à effectuer des opérations de rachat qui n'ont pas pour vocation d'accroître artificiellement le déficit.

Ainsi que la Haute Assemblée l'a au demeurant relevé et en rappelant, en outre, que le budget constitue une autorisation maximale de dépenses, la difficulté des prévisions budgétaires demeure tant pour ce qui a trait aux dépenses – avec toutefois une perspective d'amélioration grâce à la procédure de report des crédits évoquée par ailleurs – qu'aux recettes, tributaire de l'évolution de la conjoncture économique.

Ceci étant dit, le Gouvernement a relevé avec satisfaction, au cœur de ce rapport, le constat que les finances publiques sont saines, observation qui, je le reconnais, tranche quelque peu avec la tonalité générale du rapport ; mais celle-ci est sans doute la loi du genre. Si les finances publiques sont saines, reconnaissons que cela tient, depuis plus de quarante ans, à une gestion avisée et prudente des deniers publics, dans la continuité des principes de rigueur dont le Gouvernement Princier n'a jamais voulu se départir. Pourquoi cette rigueur ? La réponse est toute simple et évidente : la Principauté de Monaco ne se trouve pas placée dans la même situation que la plupart des autres pays, sa latitude d'action se trouvant étroitement circonscrite par sa sensibilité à la conjoncture et sa dépendance à l'égard de son environnement économique.

Aussi – je tiens à le dire avec solennité – le déficit ne saurait devenir la norme et il serait irresponsable d'instiller peu à peu dans l'esprit de l'opinion l'idée que l'on pourrait en définitive s'en accommoder. Cette situation exceptionnelle n'est acceptable que parce qu'elle permet la poursuite d'un ambitieux effort d'équipement garant lui-même de retombées économiques et sociales qui assureront les rentrées futures, c'est-à-dire notamment le retour à l'équilibre budgétaire.

Le rapport souligne une nouvelle fois la préoccupation de la Commission des Finances vis-à-vis de l'écart entre les prévisions budgétaires et leur réalisation.

Cet objectif de resserrement dans cet écart, je le partage pleinement comme en témoignent les propositions dont j'ai saisi, les 24 mai et 25 juin derniers, le Président de votre Assemblée dans la perspective de mise en oeuvre du principe de report de crédits que nous avons précédemment évoqué. Je ne peux que vous confirmer la disponibilité du Gouvernement pour procéder à l'étude de ce dossier quand vous le souhaitez.

Nous sommes également taxés de pessimisme dans nos présentations budgétaires alors que, selon le rapport, « ce déficit demeure largement couvert par les réserves du Fonds de Réserve Constitutionnel ».

Je n'ai pas le sentiment d'avoir délibérément entretenu un alarmisme qui n'avait pas de raison d'être, ni d'avoir prétendu que la politique de construction de logements domaniaux était la cause de ce déficit.

Peut-on, en effet, reprocher au Gouvernement sa prudence alors que chacun sait que la Principauté non seulement n'est pas à l'abri d'une conjoncture versatile mais aussi que la reprise qu'on laissait entrevoir s'y manifeste toujours avec quelques mois de décalage ?

Quoi qu'il en soit, la situation économique s'est objectivement améliorée ces dernières semaines et le Gouvernement ne peut que s'en réjouir. Il s'était d'ailleurs montré insistant tout au long des derniers mois auprès des acteurs économiques pour que ceux-ci soient au rendez-vous de la reprise lorsqu'elle viendrait à se manifester, ce qui explique, par exemple, faut-il le rappeler, l'effort déployé par les établissements hôteliers pour soit se moderniser, soit accroître leur capacité d'accueil.

Le rapport de la Commission des Finances tend, par ailleurs, à accréditer l'idée que le Gouvernement rechignerait au respect de ses engagements en matière de logement des Monégasques. Permettez-moi, compte tenu de l'importance qui s'attache légitimement à ce dossier, de vous répondre avec quelque solennité :

- Oui, le Gouvernement est convaincu du bien-fondé de cette politique sociale.
- Oui, en témoigne la politique de construction domaniale dont on ne saurait contester qu'elle remonte tout de même à plusieurs décennies.
- Oui, le Gouvernement sait que ce dossier est la priorité de votre Assemblée.
- Oui, il a pris des engagements précis l'an dernier à ce sujet.
- Oui, il les tiendra.

Mais il n'est pas davantage contestable que l'accélération des délais de livraison a un surcoût. Elle a, en effet, conduit le Gouvernement à sortir des procédures administratives classiques afin de tenir l'engagement de mettre sur le marché un programme significatif de logements domaniaux dans le cadre de la présente législature. Ceci est bien connu et votre Rapporteur a fort bien exposé les avantages du recours à des opérateurs privés auquel il a été procédé.

Mais de là à conclure qu'il en résulte des économies apparaît bien sommaire. L'opérateur constructeur offre

le travail complémentaire que constitue la maîtrise d'ouvrage déléguée dont il est en droit d'attendre un juste bénéfice. Quant à l'exemple donné de dérives dans des opérations conduites par l'Etat, il n'est guère transposable aux opérations courantes que constitue la construction de bâtiments à usage de logements puisqu'il met en cause un prototype avec la digue du large dont je rappelle d'ailleurs, comme nous l'avons précédemment démontré, que le surcoût a été de 37 % à éléments de programmes constants, c'est-à-dire loin des 65 % avancés, ou encore la réalisation d'un ouvrage complexe et polyvalent dans le cas du Grimaldi Forum. Il y a surcoût avec le recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée, c'est indéniable. Le tout est de le circonscrire en veillant à ce qu'il reste dans des limites raisonnables et justifiées. C'est ce à quoi le Gouvernement s'emploie en ce moment même.

Ce n'est pas parce qu'il faut constater ces évidences que cette politique sociale doit être remise en cause. Ce n'est en tout cas pas la position du Gouvernement qui souhaite simplement que l'ampleur de l'effort financier soit reconnue et que cet effort prenne en compte les capacités financières générales ainsi que les autres sollicitations dont il est l'objet et qui appellent aussi la considération. Ceci étant, je confirme, à nouveau, que le programme de logements, retracé dans le tableau en date du 23 juillet 2004, sera respecté.

Je voudrais, à ce sujet, toutefois, effectuer une mise au point sur certains chiffres figurant au rapport :

L'apport en recettes des logements domaniaux chaque année est de l'ordre de 8 M€ et non de 15 M€; l'effort de construction domaniale représente, de 2004 à 2009, 670 M€ et non 400 M€, soit en moyenne 112 M€ par an et non 65 M€; quant au coût de certaines opérations de construction inscrites dans les programmes triennaux, il convient aussi de l'évaluer sur des bases constantes. C'est ainsi que l'opération des Agaves estimée à 195 MF en 1994 s'est achevée par un coût final de 39,6 M€ soit une augmentation de 32 % et non de 42 %. Mais cette variation s'explique tout simplement par l'inflation; si on estime celle-ci à 2,5 % l'an sur 11 ans, ce qui est sans doute inférieur à la réalité, l'augmentation du coût est de 31 % ce qui est quasiment l'écart constaté. Il n'y a donc eu aucune dérive financière. Il en est de même pour l'opération Saint-Sébastien avec une estimation en 1994 de 185 MF, un coût constaté en 2004 de 38,23 M€ soit une différence de 35 %, à peine supérieure à l'inflation. Là aussi, où est la dérive dénoncée ?

J'ai relevé, en ce qui concerne l'achèvement, à la date fixée, de l'opération dite « Castelleretto », la préoccupation de votre Rapporteur. S'il est vrai qu'elle n'a pu encore être entreprise car elle prend appui sur le toit de la « dorsale » encore en cours de construction, je

peux vous donner l'assurance que le dossier progresse dans le respect des délais. Le règlement particulier du quartier est publié; le permis de construire a été déposé par l'opérateur et son instruction est en cours.

La Commission des Finances s'interroge, par ailleurs, et non sans un certain scepticisme, sur la rentabilité des investissements consentis pour la digue.

Je me bornerai sur ce dossier qui ne manquera pas d'être évoqué ici dans d'autres circonstances proches à poser deux questions :

Fallait-il laisser le plan d'eau continuer à se vider des bateaux de plaisance alors qu'une demande forte et croissante se manifeste en Méditerranée? Faut-il regretter une clientèle largement composée de croisiéristes américains alors que les touristes de cette origine se sont faits ces derniers temps beaucoup plus rares et que les commerçants nous font savoir qu'ils ont été particulièrement bienvenus dans l'attente de la reprise ?

Le rapport fait ressortir également comme l'un des points fondamentaux et sensibles la réforme de la loi n° 1.235 en évoquant, en particulier, la constitution d'un secteur intermédiaire d'habitation financé essentiellement sur fonds privés qui permettrait de rendre à terme le plein exercice de leur droit de propriété aux propriétaires du secteur protégé, tout en logeant la population stable et en apportant une rémunération satisfaisante aux fonds investis.

Je ne pense pas qu'il soit ce soir nécessaire d'engager une discussion approfondie sur ces sujets alors que nous l'aurons dans les toutes prochaines semaines; mais je me dois de rappeler que le Gouvernement a là aussi respecté ses engagements.

En effet, lors de la séance publique du 19 décembre 2003, j'ai procédé à une présentation exhaustive et précise du projet de loi que le Gouvernement s'engageait à déposer sur le bureau de l'Assemblée au début de l'année 2004.

Les déclarations faites en réponse, comme en témoignent les comptes-rendus, ont été globalement, à cette époque, positives; certains Conseillers Nationaux voyant dans cette annonce un motif de satisfaction devant le compromis ainsi obtenu, d'autres considérant qu'il s'agissait là d'une avancée sociale incontestable qui reprenait d'ailleurs en de nombreux points la proposition de loi formulée par le Conseil National en juin 2003.

C'est dans cet esprit que le 6 mai 2004 a été déposé un projet de loi conforme en tous points aux engagements pris, dont le Gouvernement avait tout lieu de s'attendre à ce qu'il soit examiné rapidement dans un sens favorable.

Or, depuis ce dépôt, les réactions suscitées au sein de l'Assemblée n'ont pas manqué de nous surprendre. Revenant sur les accords qui paraissaient être intervenus à la fin de l'année dernière, la Commission du Logement s'est prononcée pour une reprise pure et simple des dispositions contenues dans la proposition de loi initiale de juin 2003.

Afin de renouer avec la recherche d'un consensus, le Gouvernement n'a cependant pas manqué de poursuivre les discussions avec l'Assemblée afin d'apporter certains apaisements sur les points les plus sensibles suscitant vos inquiétudes.

C'est dans ce cadre que le 30 septembre dernier, certaines nouvelles propositions ont été présentées par lui lors d'une commission plénière.

Aujourd'hui, le Gouvernement considère qu'il appartient au Conseil National de se déterminer sur ces propositions et de formuler les éventuels amendements qu'il entend apporter au texte déposé le 6 mai 2004. En fonction de ceux-ci, le Gouvernement ne manquera pas, comme il lui revient de le faire, de prendre ses responsabilités et de décider, soit de retirer ce projet, soit d'accepter ces amendements pour autant que ceux-ci ne soient pas en fort décalage par rapport à ce à quoi nous étions parvenus ensemble à la fin 2003 et auquel le Gouvernement est attaché, comme il a eu l'occasion de l'exprimer publiquement.

S'agissant, par ailleurs, de l'avenir du secteur intermédiaire d'habitation évoqué par M. CUCCHI, le Gouvernement sait qu'il s'agit d'un sujet qui tient à cœur à l'Assemblée. Aussi est-il prêt à approfondir la réflexion sur des bases concrètes et objectives dont il pourrait être saisi.

Vous avez, Monsieur le Rapporteur, annoncé, à cet égard, l'envoi très prochain au Gouvernement d'un projet que le Conseil National est en train de finaliser; nous l'attendons avec le plus grand intérêt.

Sachez que nous sommes, comme vous-mêmes, soucieux de permettre une relance de l'immobilier en Principauté; mais, tant que nous ne sommes pas en mesure d'appréhender les modalités d'un dispositif à cet effet, il ne saurait nous être demandé de nous engager, nos propres recherches ne nous ayant pas permis à ce jour de déterminer des pistes ou des exemples dont nous pourrions ici nous inspirer.

Pour ce qui concerne le dossier de l'accession à la propriété des Monégasques dans le secteur domanial, je peux vous confirmer que nous serons prêts à engager la réflexion avec vous lorsque nous serons saisis de l'avis du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques que nous avons demandé.

Notre préoccupation est de nous assurer des garanties juridiques nécessaires pour éviter la dissolution du patrimoine national, ce qui nous paraît devoir être une préoccupation partagée par la Haute Assemblée.

Si ces garanties sont obtenues, il conviendra aussi d'examiner d'autres questions également importantes telles que le périmètre ou les prix de vente car il serait illusoire de mettre en vente des appartements à des prix non accessibles aux Monégasques.

Vous me permettez, à ce stade, d'observer qu'il y a lieu de s'interroger sur les effets qu'aurait la mise en œuvre de l'accession à la propriété sur les recettes budgétaires. En effet, nous ne pourrions plus compter sur les revenus récurrents que constituent les loyers puisque le prix de vente sera constaté en recettes du budget ou du Fond de Réserve lors de l'année de l'opération.

Par ailleurs, l'expérience du passé n'incite-t-elle pas à prédire qu'il sera certainement nécessaire de consentir des prêts aux Monégasques qui voudront acheter le logement domanial qu'ils occupent, ce qui aura pour effet de mobiliser les fonds de l'Etat sur une longue période?

Mais soyez assurés que ce n'est pas sous ce seul angle que le Gouvernement approche ce dossier, loin s'en faut. Nous y voyons surtout l'un des volets d'une politique sociale tournée vers la satisfaction des besoins ou des intérêts légitimes des Monégasques auxquels nous sommes tout aussi attachés que vous-mêmes pour autant, naturellement, que l'ensemble du dispositif s'inscrive dans un cadre raisonnable.

J'ai relevé votre satisfaction devant la concertation efficace qui a permis d'aboutir à l'établissement d'une nouvelle grille de critères d'attribution des logements domaniaux.

Je crois moi aussi que le travail qui a été réalisé a permis effectivement une amélioration de la grille qui avait été mise au point il y a quelques années dont, globalement, le bien fondé n'a pas été remis en cause.

J'ai également relevé une satisfaction semblable pour l'augmentation de 50 % des bourses d'études, geste substantiel qui atteste, s'il en était besoin, de l'intérêt que l'Etat porte à la formation des jeunes dans une perspective d'avenir pour eux-mêmes et pour la Principauté.

S'agissant maintenant de la santé publique, je tiens à préciser qu'une décision définitive n'a pas encore été prise quant aux pensionnaires du Cap Fleuri, c'est-à-dire ceux du I ou du II, qui se rendraient au 5-7 avenue du Port.

Il s'agit, en effet, de s'assurer au préalable de la possibilité d'aménager ces locaux de manière optimale pour recevoir nos aînés sur un plan médical, logistique et, bien évidemment, humain en prenant en compte le cadre de vie offert par le quartier de la Condamine.

Pour ce qui a trait au C.H.P.G., le Gouvernement s'est engagé à ce qu'un complément puisse être servi aux retraités actuels et futurs de l'établissement. Il a par conséquent initié une étude au terme de laquelle sera définitivement arrêté un mode de calcul permettant de définir l'assiette des sommes qui seront versées.

Dans l'attente des conclusions de celle-ci, le Gouvernement a d'ores et déjà inscrit un montant de 150.000 € au Budget Primitif 2005, somme qui serait affectée aux quarante et un retraités monégasques de l'établissement.

Dans le respect du principe de non-discrimination auquel est attaché le Conseil de l'Europe, cette mesure pourrait être étendue aux retraités non monégasques domiciliés sur notre territoire. Il s'agit là d'un paramètre intégré dans notre réflexion actuelle.

L'intérêt de la Commission des Finances s'est également porté sur les travaux de rénovation de la Salle Garnier dont l'importance au plan architectural, historique et culturel n'a guère besoin d'être soulignée. Le Gouvernement a estimé qu'en raison de ces caractéristiques, ces travaux justifiaient un co-financement par l'Etat et la Société des Bains de Mer, propriétaire de l'immeuble.

Afin de respecter le caractère historique et patrimonial de ce bâtiment, divers travaux demandés par les architectes, et non prévus à l'origine, ont été intégrés au coût initial. Les résultats des appels d'offres, auxquels il n'y avait pas lieu d'appliquer les règles des marchés publics de l'Etat puisque le maître d'ouvrage était la S.B.M., ont aussi conduit à un nouveau dépassement de l'estimation initiale. Ceci étant, en considération du mode de financement qui engage l'Etat et de la qualité de celui-ci d'actionnaire principal de la S.B.M., soyez assurés que le Gouvernement fait contrôler aussi bien les appels d'offres que les modes de règlement par ses agents qualifiés qui siègent dans le groupe de pilotage du chantier.

Quoi qu'il en soit, le principe du financement de ces travaux a été entériné par la convention récemment signée entre l'Etat et la S.B.M. et permettra une livraison de l'Opéra rénové dans le courant du mois de septembre 2005.

Le rapport insiste, par ailleurs, sur la nécessité pour la S.B.M. de garder à l'esprit l'intérêt de ses salariés au moment où elle poursuit une politique d'investissements ambitieuse.

Il est assurément de l'intérêt de la société, et donc de tous ceux qui y travaillent, de se doter de relais de croissance alors que le produit de ses installations traditionnelles a manifesté ces dernières années ses limites. A ce titre, la finalisation de l'achat du « Balmoral » ouvre à moyen terme des perspectives intéressantes au moment où l'Hôtel du Larvotto devrait, pour sa part, avoir atteint son régime de croisière.

L'ouverture à l'extérieur s'avérait aussi inéluctable pour renforcer son assise dans la compétition internationale. A cet égard, l'investissement réalisé à Las Vegas apparaît très bienvenu dans la mesure où, outre sa valorisation propre que l'on constate, il devrait permettre d'enrichir notre savoir-faire et de développer une politique de marketing efficace en direction des Etats-Unis. C'est donc un intérêt substantiel que la S.B.M. devrait y trouver.

Bien évidemment, cette politique ne peut être engagée à l'encontre des intérêts des salariés de la S.B.M. qui en constituent la principale force vive.

Je suis d'autant plus sensible à votre appel au dialogue social que nous l'avons nous-même encouragé au mois d'août dernier dans les conditions que vous savez en contribuant, aussi, à l'apaisement des tensions. Les discussions sont maintenant engagées; il nous revient d'inciter les parties à manifester leur volonté d'aboutir à des résultats prenant en compte l'intérêt d'une entreprise placée aujourd'hui dans un environnement concurrentiel comme celui de ceux qui y travaillent. C'est ce à quoi s'emploie, pour sa part, le Gouvernement.

Avant de conclure, je crois utile d'évoquer rapidement quelques autres situations mentionnées dans le rapport.

S'agissant, d'abord, des terrains de La Brasca, je regrette que, le règlement français d'urbanisme excluant l'édification telle qu'envisagée de terrains de sports sur ce site, la Municipalité d'Eze ait été conduite à retirer son offre. D'autres pistes sont explorées; mais les contraintes frappant la région du fait, notamment, des « lois littoral et montagne » rendent très aléatoire cette recherche sur laquelle le Conseil National ne manquera pas d'être tenu informé.

S'agissant, ensuite, de l'usine de traitement des ordures ménagères, je ne peux que confirmer ce qui a été dit lors du dernier débat budgétaire, à savoir que sa mise aux futures normes européennes sera assurée au terme fixé; le marché sera finalisé dès la semaine prochaine et les travaux préparatoires débiteront d'ici la fin de l'année. Nos réflexions pour l'avenir à moyen et long termes se poursuivent par ailleurs, notamment par des contacts avec la région voisine qui est elle-même intéressée à la recherche de solutions alternatives.

Pour ce qui concerne la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique, je tiens à rappeler qu'en tout état de cause, sur la moyenne des cinq dernières années, la revalorisation effectuée a été supérieure à l'inflation.

Je confirme, par ailleurs, que le projet de Budget Primitif 2005 comportera la traduction de l'aide apportée par l'Etat aux entreprises particulièrement touchées par l'augmentation du SMIC, au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

En conclusion, je voudrais tout de même relever qu'il est injuste et même blessant de dénoncer de la part du Gouvernement une approche des dépenses à géométrie variable, oscillant entre excès de précaution et laxisme sélectif.

Sans doute la rénovation de la Salle Garnier s'avère-t-elle onéreuse. Mais cette salle n'est-elle pas une composante majeure du patrimoine historique et culturel de la Principauté ?

Sans doute aussi celle des vestiaires de l'ASM à la Turbie apparaît-elle lourde. Mais leur état de délabrement était tel que leur réaménagement s'imposait dans des conditions qui, il est vrai, tiennent compte du caractère emblématique qu'a su s'acquérir notre équipe.

Mais il s'agit de cas d'exception auxquels on ne saurait identifier la démarche globale du Gouvernement. Cette démarche, comme je l'ai déjà souligné, est empreinte de vigilance et de rigueur. La facilité n'est pas dans sa manière et ceux qui traitent avec lui, le savent d'ailleurs fort bien. Nous devrions être à l'unisson pour nous en féliciter.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur le Ministre; je crois que vous avez souhaité dans votre introduction que Monsieur le Conseiller pour les Finances apporte des éléments de réponse à l'intervention du Président de la Commission des Finances, M. Vincent PALMARO.

Je vous donne volontiers la parole, Monsieur BIANCHERI.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie, j'accueille avec calme et sérénité vos propos dont la tonalité ne peut manquer de me surprendre tant ils apparaissent en décalage avec la réalité et la teneur des échanges constructifs que nous avons eus lors des séances privées.

Je m'en tiendrai donc pour ma part à des commentaires d'ordre général, sur les trois points principaux de votre intervention.

S'agissant tout d'abord de l'absence de fiabilité des prévisions budgétaires, je souhaiterais souligner deux points.

Le délai entre le moment de la prévision et de la réalisation du budget est de 9 mois; en effet, le projet est approuvé par le Conseil de Gouvernement au début du mois de juillet pour être présenté à la Haute Assemblée au début du mois de septembre et la clôture qui constate l'exécution budgétaire a lieu à la fin mars. Entre le vote du Budget Rectificatif et la clôture, s'écoulent près de 6 mois et non 2 mois.

Le deuxième point que je souhaiterais souligner est le principe institué par la loi, selon lequel les inscriptions budgétaires sont des autorisations maximales de dépenses. La procédure actuelle impose pour chaque opération de prévoir le crédit maximal correspondant, afin d'éviter que des chantiers ne soient arrêtés par manque de crédits. Partant, vous conviendrez bien avec moi, qu'avec cette pratique, il peut arriver que des crédits inscrits au budget ne puissent être totalement consommés pour des raisons purement factuelles. En effet, selon le déroulement des chantiers, il est normal que sur le nombre d'opérations en cours, certaines avancent plus que d'autres, ce qui entraîne bien évidemment des consommations de crédits inégales.

Vous êtes d'ailleurs tenus régulièrement informés de ces situations, lors de réunions mixtes entre votre Assemblée et le Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales. C'est pourquoi, pour améliorer cette situation, une des pistes de réflexion consiste dans la mise en œuvre d'une procédure de report de crédits d'équipement. C'est en ce sens que nous avons saisi le Conseil National, les 24 mai et 25 juin 2004 et que nous attendons encore sa réponse.

Concernant ensuite le respect des engagements pris par le Gouvernement Princier, je ne vois pas pourquoi vous mettez en doute sa capacité à y faire face.

L'engagement du Gouvernement de réaliser 837 logements sociaux à l'échéance 2007 a, une nouvelle fois, été confirmé par le Ministre d'Etat, il y a quelques minutes.

La question par ailleurs du démarrage de l'opération « la Cachette » a fait l'objet de longs échanges de vues lors de l'examen du Budget Rectificatif, en séances privées. Le Gouvernement s'est engagé, par écrit, en transmettant, il y a 15 jours, le projet de programme triennal à entreprendre dès 2005 la poursuite de l'opération en question. Il s'est agi plus d'améliorer le projet que d'une volte-face ou d'une remise en cause.

Pourquoi dans vos propos ne pas tenir compte de ces éléments objectifs dont vous avez connaissance et présenter ces affaires de manière uniquement négative !

S'agissant enfin des inquiétudes que vous avez manifestées sur le manque d'information du Conseil National en matière budgétaire, le Gouvernement Princier n'a pas attendu sur ce point l'adhésion de notre Pays au Conseil de l'Europe pour faire preuve de transparence tant la sensibilité du domaine budgétaire a fait et fera toujours l'objet d'un débat en profondeur entre la Haute Assemblée et le Gouvernement du Prince dans le respect de nos Institutions auquel vous êtes, comme nous, nous n'en doutons pas, fermement attachés.

Dans votre intervention, Monsieur le Président, vous avez indiqué qu'avec son adhésion au Conseil de l'Europe, la Principauté s'ouvre aux valeurs communes des Pays d'Europe. Je me dois de souligner que ces valeurs sont déjà celles de la Principauté, le Prince Souverain l'a rappelé avec force lors de Son intervention solennelle.

Voilà ce que très simplement je voulais répondre au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Une réflexion pour moi aussi toute personnelle en conclusion : ne nous renvoyons pas la balle d'un camp à l'autre, ce qui serait stérile, mais jouons plutôt en équipe au service du Pays, c'est ce qu'attendent de nous les Monégasques et les résidents de la Principauté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BIANCHERI.

Nous allons ouvrir maintenant la discussion générale, mais je voudrais, avant de passer la parole à tous mes collègues qui vont, je n'en doute pas, être nombreux à la demander, vous faire part d'un certain nombre de réactions suite à votre réponse et à celle de M. BIANCHERI que j'ai écoutées évidemment avec beaucoup d'attention. Je dois dire aussi, pour une information objective, que la réponse de Monsieur le Ministre d'Etat nous est parvenue ce matin et que je me suis empressé de la faire porter immédiatement à tous les Conseillers Nationaux, alors que celle de M. BIANCHERI, nous l'avons découverte ce soir sur le siège ; ce n'est pas un reproche dans ma bouche, mais je voudrais quand même rappeler que le Conseil National est lui, tenu, de manière réglementaire, de transmettre le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale au Gouvernement trois jours ouvrables avant la séance publique, pour l'examiner. Le Ministre d'Etat a accepté, à notre demande, pour éviter ce que nous avions vécu l'an passé, de nous transmettre son intervention ce matin ; nous aurions souhaité 24 heures avant pour

pouvoir mieux l'étudier mais c'est déjà une avancée que nous apprécions. En effet, pour la qualité de nos débats, pour que nos échanges soient les plus fructueux, les plus riches possible, dans l'intérêt de la Principauté et des Monégasques, il est évident que l'on ne peut pas sur le siège prendre connaissance dans le détail de dizaines de pages parfois. Ce soir c'était un peu plus court pour le Budget Rectificatif, mais au Budget Primitif, c'était des dizaines de pages sur le siège. Donc, merci Monsieur le Ministre pour ce pas en avant, puisque nous avons eu votre rapport ce matin. Evidemment, nous vous renouvelons le souhait de pouvoir l'obtenir 24 heures avant pour le Budget Primitif 2005 qui approche à grands pas. Le rapport étant par définition plus long pour notre Commission au Primitif, votre réponse le sera sans doute aussi et je ne doute pas que nous aurons vraiment besoin de ces 24 heures pour la richesse de nos débats.

J'ai donc écouté avec beaucoup d'attention votre réponse et celle de M. le Conseiller pour les Finances et je voudrais commencer par dire deux mots de la fin de votre intervention pour relever les propos selon lesquels il aurait été, et je cite « injuste et même blessant de la part de la Commission de pointer l'attitude de rigueur à géométrie variable du Gouvernement à l'égard des dépenses publiques ». Le Ministre d'Etat semble considérer que nos propos ont une connotation personnelle : je voudrais dire clairement que, bien évidemment, il n'en est rien et que tous les élus de l'Assemblée, je parle en leur nom, j'en suis certain, ont beaucoup d'estime personnelle pour tous les Membres du Gouvernement. Ici, nous nous bornons simplement à constater certains faits et à en tirer les conséquences de la manière la plus objective possible, pour défendre ce que nous considérons être l'intérêt de Monaco et des Monégasques. Donc, ne voyez pas dans les analyses, je dirais, globales que nous faisons, d'attaque personnelle.

En ce qui concerne le coût de la Salle Garnier, vous y êtes longuement revenu, que l'on ne nous fasse pas dire ce que nous n'avons pas dit : oui, la Salle Garnier fait partie de notre Patrimoine national ; pas un des Conseillers Nationaux présents ici ce soir ne le contestera. Sa rénovation était donc indispensable mais le Conseil National regrette deux choses : en premier lieu, la dérive des coûts de ces travaux. À ce sujet, vous nous faites observer, Monsieur le Ministre, que puisqu'il ne s'agit pas d'un marché de l'Etat, les règles des marchés publics ne sont pas applicables. Je vous dirai pour ma part, que c'est regrettable : il ne s'agit certes pas d'un marché public, mais il s'agit bel et bien d'argent public ! La recherche de la maîtrise des coûts par des procédures d'appels d'offres transparentes aurait certainement été judicieuse. Je rappelle qu'il s'agit de presque 17 M€, si ma mémoire est bonne, de dépenses publiques. Ce qui

rejoint d'ailleurs la préoccupation du Conseil National que nous avons déjà évoquée de soumettre les sociétés privées ayant une mission de service public, ou bénéficiant d'un monopole, ou appartenant à l'Etat, à un certain nombre d'obligations pour la passation de leurs marchés, l'objectif étant à la fois le respect de la priorité nationale pour les entrepreneurs et pour les commerçants monégasques, ainsi que la recherche d'un meilleur rapport, coût/efficacité, qualité/prix pour parler de manière plus triviale.

Deuxièmement, le Conseil National a regretté que l'Etat s'engage d'une manière que je qualifierai de spontanée au financement de la rénovation d'un équipement qui, juridiquement, ne lui appartient pas, alors que par ailleurs, il n'a pas marqué jusqu'ici son souci de prévenir ou de désapprouver certaines dérives regrettables dans la politique du personnel menée par certains dirigeants de la S.B.M.. Mais je dois dire que j'ai noté avec satisfaction, Monsieur le Ministre, que dans votre réponse, vous vous êtes engagé justement, à intervenir pour que des compromis soient trouvés dans les négociations sociales au sein de la S.B.M.. Donc, j'en prends acte ce soir, mais ce n'était pas notre sentiment très clairement jusque-là. Si l'Etat est actionnaire majoritaire de la S.B.M., cette situation ne représente évidemment pas pour lui un simple investissement financier, elle correspond à la reconnaissance de l'importance économique et sociale majeure de cette société à Monaco, pour les Monégasques et pour ses habitants. C'est pourquoi le rapport demandait expressément au Gouvernement de jouer un rôle régulateur et modérateur dans les décisions de la S.B.M.. en évitant par exemple certaines mesures, hélas, d'ores et déjà intervenues! Comme la lettre recommandée du Directeur des Ressources Humaines qui constituait une véritable provocation à l'égard des salariés de cette société, en listant tous les avantages acquis que les dirigeants ont décidé de remettre en cause, sans concertation préalable et en plus au détriment des salariés les plus modestes. Il me semble dommage que vous n'ayez pas répondu au Conseil National sur ce point dans les semaines précédentes et il faudra bien que le Gouvernement affirme sa place de gardien de l'intérêt général au sein de la S.B.M.. Encore une fois l'Etat n'est pas un actionnaire comme les autres, surtout pas au sein de la S.B.M..

Sur un autre point, Monsieur le Ministre, vous ne nous avez pas répondu mais M. BIANCHERI l'a fait pour vous : il s'agit bien sûr du projet de « La Cachette ». La position du Conseil National est claire, ce projet doit démarrer en 2005. C'était convenu d'ailleurs entre nous, lors des débats budgétaires de l'an passé. Ce projet est attendu depuis trop longtemps car depuis trop

longtemps, l'école Plati fonctionne avec des locaux inadaptés aux jeunes enfants qu'elle accueille; nous ne pouvons pas admettre que l'on remette en cause le bien-être de nos enfants. Considérez que les projets qui les concernent sont des projets prioritaires! Au rang des priorités, celle-ci doit être traitée avec un degré d'urgence particulier. Il y a effectivement quelques avancées suite à notre réaction vive et déterminée en séance privée, lorsque le Conseil National a découvert que, sans concertation, le Gouvernement avait retiré les crédits pour ce projet. Nous allons cependant en reparler dans le débat sur les lignes budgétaires concernant les écoles et l'Education Nationale, parce qu'il y a pour moi, ce soir, encore du flou. Je voudrais bien sûr que nous arrivions ensemble par notre débat dans les prochaines heures à dissiper ce flou, car nous voudrions être sûrs que les travaux démarrent, comme convenu entre le Conseil National et le Gouvernement, dès l'année prochaine et dans les meilleurs délais.

Vous avez évoqué aussi, Monsieur le Ministre, les engagements pris par le Gouvernement en faveur du programme de logements domaniaux. Nous nous en félicitons et nous ne pouvons que vous redire, à ce stade, que nous serons évidemment particulièrement attentifs au suivi de cet engagement-là, qui est une priorité majeure pour les Monégasques et leur Conseil National.

Si la politique, comme vous le dites, de la construction de logements domaniaux remonte bien à plusieurs années, je voudrais quand même rappeler que lors de notre élection en février 2003, plus de 400 demandes de familles monégasques étaient en instance. L'offre était donc faible face à une demande légitime, non satisfaite et qui ne cessait de s'amplifier. Grâce à la détermination du Conseil National et à l'écoute du Gouvernement sur ce sujet, nous avons progressé. Il est clair que nous ne pouvons rien faire sans vous et vous avez pu constater aussi, que, bien évidemment, l'accord du Conseil National est indispensable au Gouvernement pour beaucoup d'autres points législatifs.

M. PALMARO le rappelait, il y a quelques instants, cette accélération de la planification et de la livraison du nombre de logements domaniaux a été, pour nous, comptée jusqu'à la fin 2007, pour répondre à l'essentiel des besoins. Nous allons bien évidemment évoquer tout cela très longuement et dans le détail. Il faudra que nous nous revoyions aussi avant l'examen du Budget Primitif, pour un point précis sur la situation des chantiers et sur les délais des livraisons. Mais je voudrais m'attarder un instant sur les chiffres, parce que des chiffres très différents ont été donnés par le Rapporteur de la Commission, M. CUCCHI, et par vous-même dans votre réponse. Je me suis donc interrogé sur ces différences de chiffres en ce qui concerne les dépenses de construction

de logements domaniaux. En fait, nous n'avons pas pris en compte les mêmes périodes. Le Conseil National s'est référé à des montants qui concernent la législature pour laquelle il a reçu mandat des électeurs monégasques, c'est-à-dire 2003/2008, alors que le Gouvernement a pris une période qui va au-delà de la législature, d'où la différence. Je crois que les chiffres sont exacts des deux côtés, simplement nous n'avons pas les mêmes curseurs pour démarrer et terminer les analyses que nous avons faites. Notre analyse reste donc valable pour la législature dans laquelle nous nous trouvons.

Je tiens aussi à rappeler que le surcoût lié à la maîtrise d'ouvrage déléguée est, aux dires du Gouvernement lui-même, de l'ordre de 10 % par rapport à une opération menée selon la méthode habituelle par l'Etat, en tant que maître d'ouvrage. Ce n'est évidemment pas excessif, nous sommes d'accord sur ce point, puisque c'est une procédure que nous avons retenue d'un commun accord, tout simplement pour répondre plus vite aux besoins des Monégasques. Quant à l'indication selon laquelle la dérive des coûts de certaines opérations de construction domaniale serait essentiellement due à l'inflation, je dirais si l'on veut être optimiste, qu'elle a pour grand mérite de souligner la très longue durée de certaines opérations. Vous citez un exemple où la durée de l'opération a été de 11 ans, un autre de 10 ans, c'est évidemment bien trop long dans les deux cas et je crois que si c'était nécessaire, cela démontre qu'il était temps de se pencher sur des méthodes plus efficaces pour satisfaire les besoins légitimes de logements des Monégasques.

Bien entendu, le Conseil National est tout à fait ouvert à un dialogue avec le Gouvernement, je le confirme ce soir. Monsieur le Conseiller pour les Finances, vous avez rappelé que vous nous avez fait des propositions pour les reports de crédits d'équipement : nous sommes tout à fait ouverts au dialogue et nous nous engageons à l'avoir pour que ces décisions, si elles doivent être prises, puissent être appliquées au budget 2005 ; donc oui, nous acceptons bien sûr le rendez-vous que vous nous demandez et nous allons dialoguer ensemble, puisqu'il s'agit, si j'ai bien compris, d'améliorer la qualité budgétaire. Je crois que cela va aussi dans le sens des demandes du rapport de la Commission des Finances et du Président de cette Commission, qui a été le premier l'an passé à soulever ces questions.

Concernant la réforme de la loi n° 1.235, vous semblez dire, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement et le Conseil National étaient parvenus à un consensus fin 2003, alors qu'il n'en est pas tout à fait ainsi. Que l'on relise tout d'abord la proposition de loi votée par le Conseil National en juin 2003 et on verra que les élus sont des femmes et des hommes déterminés, constants,

fidèles aux engagements et aux valeurs qu'ils ont voulu défendre devant les Monégasques et qu'ils défendent dans cette Assemblée.

Nos options essentielles évidemment figurent dans la proposition de loi qui par définition, est l'émanation même de la volonté des élus du Conseil National ; il ne faut donc pas s'étonner qu'elle nous paraisse toujours d'actualité à ce stade en 2004. Certes, entre-temps, un dialogue nourri s'est engagé entre nous, et il s'est poursuivi, vous l'avez cité tout à l'heure, jusqu'au 30 septembre dernier. Le dialogue continue mais nous avons dû constater après décembre 2003 que le Gouvernement, sur la base de son texte, ne pouvait pas nous apporter un certain nombre de garanties que nous jugions essentielles et très concrètes : par exemple, en matière de limitation de la hausse des loyers, au moment du renouvellement du bail ou lorsqu'un nouveau bail sera établi après le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Sur le principe, effectivement, nous pouvons comprendre l'idée du Gouvernement qui consiste à libérer les loyers, sous contrôle du loyer de référence, c'est-à-dire par comparaison, limité par les références d'appartements comparables, dans des immeubles comparables du même quartier. Mais quand nous demandons très concrètement quelles sont les estimations d'évolution d'augmentation de ces loyers, le Gouvernement ne peut pas répondre alors que, ces garanties ont déjà été demandées en décembre 2003 : il n'y a donc pas là de changement dans l'attitude du Conseil National. Nous les estimons indispensables, nous les estimons toujours indispensables car nous ne voulons pas prendre la responsabilité de jouer avec le feu lorsqu'il s'agit du logement de familles monégasques et de familles d'enfants du pays.

C'est pourquoi nous amenderons le texte gouvernemental, je vous le confirme et nous y travaillons avec la Commission du Logement, dans le sens que nous estimons conforme à l'intérêt général, comme d'ailleurs nous le demandent les Monégasques.

Le nouveau texte doit être marqué par une forte préoccupation sociale, je ne m'attarderai pas longtemps sur ce point car tous ceux qui vivent en Principauté savent bien que le point crucial pour la majorité des familles, c'est évidemment le prix très élevé des loyers.

Lorsque le secteur intermédiaire d'habitation permettant le logement des enfants du pays et de certains foyers monégasques, à des loyers abordables, sera opérationnel, alors oui, c'est tout à fait naturellement que nous opterons, nous aussi, pour le retour au libre jeu de l'offre et de la demande et au plein exercice du droit de propriété auquel nous sommes attachés. Mais nous y parviendrons d'autant plus vite que le Gouvernement acceptera de mettre en place ce secteur que nous appelons de nos vœux et qui va offrir une alternative à ce

schéma dont parlait le Rapporteur. Schéma à cause duquel, malheureusement, tout le monde a été perdant depuis 1947 : pour aller vite, les propriétaires ont été largement perdants de 1947 à 1988, et depuis 1988, les avantages et les intérêts des locataires sont progressivement remis en cause; ce n'est évidemment pas acceptable pour nous. Nous travaillons activement, Monsieur le Ministre, je vous le confirme, nous vous proposerons très bientôt, courant novembre, des mesures concrètes pour mettre en place ce secteur de logement.

Juste un mot encore pour l'accession à la propriété : dans votre réponse, à mon avis, vous minimisez les futures recettes pour le budget de l'Etat en parlant de prêts pour financer les achats des logements domaniaux par les Monégasques. D'abord il y aura toujours, bien sûr, un apport personnel des familles au départ. Donc, si on imagine que nous aurons 3000 logements domaniaux d'ici fin 2008 et que la moitié sera vendue par exemple, soit 1500 appartements, même une part limitée du montant du prix, c'est déjà beaucoup d'argent. Mais on constate aussi, aujourd'hui, que, dans de nombreux domaines, les prêts qui sont faits aux Monégasques le sont par des banques privées et, effectivement parfois, bonifiés par l'Etat. Pourquoi partez-vous donc de l'hypothèse que les prêts que les Monégasques utiliseront pour accéder à la propriété seront des prêts de l'Etat? Non, ce sera de l'argent privé qui pourra entrer dans les caisses de l'Etat! Mais vous l'avez dit, et nous sommes tous d'accord avec vous, l'essentiel, évidemment, ce n'est pas l'opération financière pour l'Etat! Bien que cela puisse provoquer une ressource budgétaire nouvelle, l'essentiel est bien de répondre aux besoins des familles monégasques de constituer un patrimoine et pouvoir transmettre ce patrimoine à leurs enfants.

Dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées, je dois dire que c'est peut-être le point de votre déclaration qui me préoccupe le plus, Monsieur le Ministre. On se souvient, en effet, que dans le cadre de l'examen d'un projet de désaffectation domaniale à l'avenue d'Ostende destiné à permettre la construction de l'Institut de Médecine du Sport, dit I.M.2.S., le Gouvernement avait pris publiquement un certain nombre d'engagements dans le domaine de la politique de santé publique. Ainsi vous écriviez, Monsieur le Ministre, dans un courrier que vous m'avez adressé le 20 septembre 2004, je cite « la solution en cours de finalisation peut permettre de rénover la Résidence du Cap II, elle consiste dans un transfert provisoire à la Condamine et la nouvelle Résidence de 50 lits sera construite en 2005 ». Or, si le Gouvernement hésite maintenant entre le transfert du Cap I, si j'ai bien compris, et celui du Cap II, combien de mois de retard va-t-on encore prendre? La rénovation des installations

matérielles, qualifiées ici même de « honte humaine » par un membre du Gouvernement, quels que soient la qualité et le dévouement du personnel qui compensent, heureusement, la mauvaise qualité de ces locaux, eh bien cette rénovation ne peut évidemment pas attendre une année de plus! Tous ceux qui ont un membre de leur famille ou un proche séjournant dans cet établissement du Cap II, j'en suis convaincu, ne peuvent que partager cette conviction.

Voilà ce que je voulais vous dire en ce qui me concerne, après vous avoir écouté attentivement. Je vais maintenant passer la parole à mes collègues; ce que nous attendons de ce débat budgétaire, Monsieur le Ministre, c'est qu'il nous permette comme nous le faisons depuis maintenant plus de 18 mois, d'avancer ensemble; je reprendrai l'expression de M. BIANCHERI, nous sommes en fait ici une équipe qui doit avoir le même objectif qui est de faire gagner Monaco. Je ne doute donc pas, Monsieur le Ministre, vous savez que je suis toujours incorrigiblement optimiste, que nous allons aboutir à des consensus à travers les quelques dizaines d'heures de débat qui nous attendent à présent, pour faire progresser les sujets dont nous avons parlé et qui sont particulièrement importants pour le Pays et les Monégasques.

J'invite les téléspectateurs du canal local à ne pas nous quitter mais à basculer sur le site Internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc). Vous pourrez continuer à écouter les interventions de tous les autres Conseillers Nationaux qui vont prendre la parole, dans le cadre de cette discussion générale sur le Budget Rectificatif 2004.

Qui demande la parole dans le cadre de cette discussion générale?

Je vais dans un premier temps donner la parole au Président de la Commission des Finances. Monsieur PALMARO, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire quelques remarques sur le rapport de M. le Ministre et quelques remarques également sur l'intervention de M. BIANCHERI. D'ailleurs en préambule, je vais répondre à Monsieur BIANCHERI sur sa première réflexion. Son calme et sa sérénité répondent à la tonalité que j'ai utilisée dans mon intervention. Vous avez tout à fait raison, d'autant plus que notre devise, c'est l'évolution sereine, donc merci de le rappeler. Je vais vous dire, cela fait bientôt deux ans que nous avons ce genre de discussions sur un certain nombre de sujets. De toute façon, mon intervention est indépendante et ma volonté d'intervenir sur certains points est toujours indépendante de l'existence ou pas de la télévision. Je

disais, évolution sereine... C'est vrai que lorsque, nous nous entretenons sur certains sujets, depuis longtemps, presque 2 ans, enfin 19 mois, il y a d'abord quelques regrets parce que nous n'avons pas de réponses, pas de précisions. Tout est trop vague; dans le calme, on a quelques préoccupations de plus en plus importantes encore. Mais à la fin, parfois, il y a une certaine irritation, et c'est peut-être mon cas de temps en temps, mais vous connaissez ma nature, pondération avant tout. Donc ce n'est pas permanent, c'est à la lecture de documents ou à l'écoute de quelques réflexions que je peux avoir une tonalité un peu différente mais elle n'est pas permanente; par contre elle peut être renouvelable en fonction des situations futures.

J'en viens maintenant au rapport de M. le Ministre. A la page 2, il nous dit : « j'observe, d'abord, sur un plan qui n'est pas seulement sémantique, qu'il s'agit pour le Gouvernement, dans le cadre des débats budgétaires, de faire non pas des promesses, mais de présenter une politique définie sous la Haute Autorité du Prince, ce qui conduit, pour obtenir l'adhésion de la Haute Assemblée, à prendre des engagements qu'il assume et s'attache bien entendu à tenir ». Et justement, je suis persuadé que le Gouvernement s'attache à les tenir, mais je suis forcé de constater qu'ils ne sont pas toujours tenus dans le temps. C'est ça la réflexion que je veux mettre en évidence. Je pense d'ailleurs que la bonne méthode, pour ces budgets, serait que le Gouvernement fasse ses propres arbitrages, ses propres choix, vienne une première fois les proposer au Conseil National et qu'une discussion concrète s'engage sur les arbitrages et les choix à retenir. Ce n'est pas impossible, d'autant plus qu'en dernier ressort, le Gouvernement décide du budget qu'il présentera. Mais si nous avons une discussion concrète, précise avant la proposition définitive du projet de budget, eh bien nous serions à même de bien mieux nous comprendre. Car en parlant des arbitrages – ce n'est pas parce que j'élève la voix que je suis irrité, mais tout simplement parce que je suis passionné – en parlant au préalable, on devrait trouver des convergences et aussi renforcer la confiance.

Ensuite, à la page 3, vous dites : « nous sommes également taxés de pessimisme dans nos présentations budgétaires » alors que, selon le rapport : « ce déficit demeure largement couvert par les réserves du Fonds de Réserve Constitutionnel ». Vous l'approuvez, c'est vrai, mais en l'approuvant, on constate autre chose, c'est que le Budget et le Fonds de Réserve sont un tout, c'est une seule unité et il faut réfléchir avec l'ensemble. Je ne veux pas faire de la chimie mais, essayons d'imaginer une éprouvette : lorsqu'on met de l'eau dans une éprouvette, l'eau passe de l'autre côté et cela se stabilise à même hauteur; aujourd'hui, nous sommes dans une branche de l'éprouvette, c'est le budget, dans l'autre branche de

l'éprouvette, c'est le Fonds de Réserve. Et tout d'un coup, on ne parle pas, on n'analyse pas le Fonds de Réserve parce qu'il n'y a pas grand chose sur le Fonds de Réserve; mais par contre le côté budget de l'éprouvette baisse : c'est physiquement intéressant. Mais financièrement, nous votons sur la première branche de l'éprouvette qui présente un déficit énorme sans nous préoccuper de la relation dans cette éprouvette des deux branches avec le Fonds de Réserve qui présente des réserves et un déficit. Nous sommes tous axés dans la discussion sur le déficit budgétaire pour en conclure que, finalement, c'est un tout et nous aurions un avis sur le déficit probablement différent dans une autre présentation où l'ensemble serait traité, budget et Fonds de Réserve.

A la page 4, vous nous dites dans la série des « oui » : « Oui, en témoigne la politique de construction domaniale dont on ne saurait contester qu'elle remonte tout de même à plusieurs décennies ». Nous le savons, et vous avez tout à fait raison, mais il faut constater qu'en ce moment, le résultat de cette politique de plusieurs décennies a donné un déficit de l'ordre de 1.000 logements!

A la page 9 – je vais très vite parce que je ne veux pas monopoliser la parole – parlant du Cap Fleuri, vous dites que la décision définitive n'est pas encore prise! Depuis que nous sommes élus, on parle du Cap Fleuri : que l'ensemble des travaux ne soit pas terminé, s'ils sont commencés et s'ils sont réalisés de façon extrêmement précise suivant un plan, oui. Mais si la décision concernant le Cap Fleuri n'est pas définitive, encore une fois, nous sommes devant une frustration.

Ayant trait au C.H.P.G., vous nous dites : « le Gouvernement a initié une étude au terme de laquelle sera définitivement arrêté un mode de calcul ». Il y a longtemps que nous en parlons, il s'agit des retraités du C.H.P.G. qui, comme tout le monde le sait, sont mal traités en ce qui concerne le montant qu'ils touchent. Bon, une étude sera définitivement arrêtée? Quand? Encore une frustration. Je cite les retraites du C.H.P.G., mais je pourrais citer le C.H.P.G.; d'autres collègues vont entrer dans le détail, mais cela fait 6, 8 ou 10 ans qu'on parle d'un nouveau C.H.P.G.. Et aujourd'hui, vous nous dites enfin : la solution 5. Mais on doit savoir que la solution 5 se terminera dans 10 ans. Alors cela me fait penser à quelque chose : la définition de l'horizon, la ligne qui recule au fur et à mesure qu'on avance...

S'agissant de la réponse de M. BIANCHERI concernant les valeurs partagées avec les pays membres du Conseil de l'Europe : bien sûr je partage votre avis et ce n'est pas le 5 octobre, avec l'adhésion au Conseil de l'Europe, que Monaco a acquis ces valeurs. Je voulais justement mettre en évidence que les valeurs de la Principauté étaient déjà

au niveau de l'Europe et que ces principes et ces valeurs devraient être appliqués aussi en termes de transparence dans l'information budgétaire et financière, je refais allusion aux deux branches de l'éprouvette dont je parlais tout à l'heure.

**M. le Président.-** On va en reparler.

**M. Vincent PALMARO.-** Sur les prévisions, vous nous avez longuement expliqué que les délais étaient tels que l'on ne pouvait pas faire mieux; j'ai tendance à vous dire que ce problème là est un problème technique. I.B.M., qui a à peu près 130 ou 140 sites dans le monde, sort son bilan certifié avant la fin janvier. Nous, nous sommes dans un seul lieu; I.B.M. est une entreprise, Monaco un Etat. Mais tout de même, c'est un problème technique et on doit pouvoir faire mieux que de trouver finalement des écarts déficitaires dans le budget qui font que le vote du Conseil National n'a plus de sens. Lorsque l'on vote un budget avec 144 M€ de déficit, voire 90 M€, et qu'on se retrouve à 30 M€ de déficit... Je vous rappelle que les 30 M€ que j'ai cités, je n'y ai pas pensé en me levant ce matin, c'est tout simplement qu'en appliquant le taux d'exécution des réalisations 2003 au budget 2004, on trouve une trentaine de millions.

Et puis, je voudrais vous dire que tout est basé, comme je l'ai déjà dit je pense, sur la confiance. Notre confiance pourrait tout de même être renforcée et je prends deux exemples :

- elle serait renforcée si pour les logements, nous avions connaissance des contrats passés avec les promoteurs, dans lesquels il y a leur engagement de livraison et les clauses de pénalité; cela renforcerait notre confiance peut-être;

- nous avons écrit, en février 2004, une lettre qui synthétise l'engagement du Gouvernement pour 2004, nous attendons toujours la réponse. Nous avons eu des réponses éparses, nous avons eu des réponses verbales, mais nous n'avons pas la possibilité de voir où on en est précisément;

Voilà, je vais m'arrêter là; il y a encore des choses à dire, mais nous sommes nombreux, et Monsieur le Président, je vous rappelle que la réponse du Président de la Commission des Finances au Conseiller pour les Finances, était hors des délais prévus.

**M. le Président.-** Oui, c'est une première pour nous, il faudra que l'on revoie le procès-verbal de la Commission qui en a décidé, mais je crois que c'est vous qui avez raison. Ceci dit, essayons néanmoins d'être les plus synthétiques et rapides possible. On passe donc à notre nouvelle méthode de temps de parole. Je passe la parole à Monsieur CUCCHI qui l'a demandée.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** En fait, j'ai de la chance, parce que vous-même, Monsieur le Président et Monsieur le Président de la Commission des Finances, avez déjà abordé pas mal de points que je voulais soulever et je vais donc pouvoir raccourcir. Je tiens quand même à répondre à Monsieur le Ministre sur quelques points de sa déclaration liminaire.

En matière budgétaire, l'appréciation des dépenses est peut-être un peu plus facile, parce qu'elles sont relativement prévisibles sauf catastrophe. Ceci dit, il y a quand même 10 % soit 72 M€ mal appréciés. Par contre, on peut admettre en effet que l'appréciation des recettes est plus délicate puisqu'elle est soumise à des facteurs exogènes; dans ce cas, je tiens à féliciter M. PALMARO qui, l'année dernière, avait tablé sur une croissance de 2,4 %, et il avait raison, et le Gouvernement sur 1,8 %. Mais bon, c'est un détail. Pour répondre, Monsieur le Ministre, à une phrase à la fin de la page 3 où vous dites « celle-ci est sans doute une loi du genre », je me permets de rappeler que, bien évidemment, il n'est pas question de faire des attaques personnelles et que je ne prends pas non plus ça comme une remarque personnelle. Ce n'est pas du tout une loi du genre, Monsieur le Ministre, c'est tout simplement qu'en exprimant des réserves et en exigeant la meilleure utilisation possible des deniers publics, le Conseil National joue tout simplement son rôle constitutionnel.

Ensuite, page 4, vous dites : « je n'ai pas le sentiment d'avoir délibérément entretenu un alarmisme qui n'avait pas de raison d'être ni d'avoir prétendu que la politique de construction de logements domaniaux était la cause de ce déficit ». Je vous le concède, pas directement, mais en lisant simplement le rapport du Budget Rectificatif de l'exercice 2004 à la page 3, je cite : « les dépenses d'équipement connaissent une fois de plus un rectificatif en forte hausse induit principalement par l'augmentation inévitable du coût de construction des immeubles domaniaux, du fait du recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée et des raccourcissements des délais de livraison imposés aux prestataires (+ 62 M€) ». Chacun appréciera comme il veut ce que l'on peut en retirer comme conclusion.

Ensuite, une petite remarque : un de vos « oui », à la page 5 où vous dites que la construction domaniale remonte à plusieurs décennies; c'est vrai, mais en une législature, vous ferez la moitié de ce que vous avez fait en 40 ans. Donc, il y a quand même une accélération notable.

Sans vouloir entrer dans une bataille de chiffres, comme l'a rappelé notre Président, on peut toujours en trouver qui vont dans le sens que l'on désire, je me permets de relever un point que vous avez omis de prendre en compte :

Comme vous l'avouez vous-même, lorsque l'Etat réalise une construction, il lui faut 10 ou 11 ans, alors qu'avec la maîtrise d'ouvrage déléguée, la durée de construction est réduite à 5 ans et l'on dispose donc des logements 6 ans plus tôt, donc 6 ans de loyers supplémentaires et 6 ans d'A.N.L. en moins! Plus de recettes et moins de dépenses, il faut aussi en tenir compte, Monsieur le Ministre!

Enfin page 9, je note que vous n'avez pas trouvé de solutions pour relancer l'immobilier en Principauté et je pense donc que vous serez ravi d'accueillir la proposition que nous allons vous faire bientôt.

S'agissant de santé publique, je me joins au Président VALERI pour exprimer mon inquiétude quant à la possibilité de tenir vos engagements pour la réalisation du transfert des patients du Cap I ou II, puisqu'on ne sait plus lesquels partiront et où ils partiront; enfin oui, on sait qu'ils iront à la Condamine, vous avez quand même donné vos engagements pour la fin de l'année.

Enfin, je tiens à souligner que si, en effet, l'aide apportée ou la dotation de l'Etat pour la Salle Garnier, si légalement cette somme n'a pas à entrer dans le cadre des mesures des appels d'offres publics, je tiens quand même à rappeler que c'est de l'argent public et que le Conseil National et la Commission des Finances sont particulièrement attachés à la création d'une Commission spécifique que vous avez déjà refusée l'année dernière et que nous vous re-proposerons à l'occasion du Budget Primitif.

Enfin un dernier point – j'en profite puisqu'il me reste 57 secondes – vous dites, page 12 en bas du paragraphe : « l'hôtel du Larvotto qui devrait, pour sa part, avoir atteint son régime de croisière » ; eh bien je le souhaite, parce que pour le moment on ne connaît ni son nom ni sa grille tarifaire. Enfin, on peut toujours espérer que cela arrive.

Voilà c'était les remarques que je voulais faire concernant la déclaration de M. le Ministre; pour les autres points, j'interviendrai plus tard dans le débat. Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur. La parole est maintenant à Monsieur Henry REY.

**M. Henry REY.-** Merci. Au mois de décembre 2002, quelques semaines avant les élections, lors de l'examen du projet de budget de l'année 2003, le Gouvernement s'est engagé en séance publique, après plusieurs mois de tractations avec l'ancien Conseil National, à construire 1.000 logements domaniaux pour les nationaux en 6 années.

Nous reconnaissons bien volontiers, Jean-Joseph PASTOR et moi-même, que cet engagement semblait difficile à tenir, mais il avait été pris.

Peu de temps après les élections, le Gouvernement a confirmé cet engagement avec le nouveau Conseil National.

Ainsi, le logement des Monégasques devenait une priorité nationale.

Personne ne peut imaginer que le Gouvernement n'était pas conscient en prenant pareil engagement que cela allait lourdement grever les budgets à venir et qu'il y aurait donc des déficits budgétaires à prévoir.

Ce qui était vrai hier est donc vrai aujourd'hui, surtout si l'on ne veut pas ralentir les investissements dans le reste du pays ou en tout cas, terminer ceux qui avaient été entrepris, tel par exemple, l'aménagement du Port Hercule.

Bien sûr, la crise économique mondiale est un élément de plus pour compliquer la santé de nos budgets, mais nous voulons bien croire que le Gouvernement, en bon gestionnaire, en a sûrement tenu compte lorsqu'il s'est engagé.

En tout cas, l'ancien Conseil National avait bien cerné, à l'époque, le problème financier, puisque dans ses calculs, il avait comptabilisé une partie des revenus du Fonds de Réserve pour faire face en cas de besoin.

Dire aujourd'hui que la construction des logements domaniaux représente une lourde charge pour le budget n'est pas une nouvelle inattendue.

Ce qui est surprenant, c'est que le Gouvernement ait attendu le mois de septembre 2004, il y a donc quelques jours, pour annoncer en séance privée qu'il faut repenser les investissements du pays et se limiter pour un temps aux investissements productifs ou indispensables pour le développement de la Principauté.

Le Rapporteur de la Commission des Finances non seulement ne fait pas référence à cette déclaration capitale mais se lance dans un réquisitoire du passé sans parler de l'avenir.

Nous aurions préféré, Jean-Joseph PASTOR et moi-même, lire et entendre de sa part que le Conseil National soutient cette nouvelle donne gouvernementale mais qu'au surplus, il invite le Gouvernement à prendre également d'autres mesures pour alléger, ou en tout cas, contenir le reste du budget.

Même si le Rapporteur conclut que les finances de l'Etat sont saines, et nous l'en remercions, Jean-Joseph PASTOR et moi-même, car il rend ainsi hommage à l'ancien Conseil National, nous craignons que son réquisitoire puisse créer une certaine inquiétude chez les

habitants de ce Pays et quelque part, déstabiliser nos institutions.

Bien sûr, rien n'est parfait et bon nombre de dossiers sont en retard, mais nul ne peut ignorer le formidable développement de la Principauté en si peu d'années.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur REY.

La parole est maintenant à Monsieur Jean-Pierre LICARI.

**M. Jean-Pierre- LICARI.-** A l'occasion de l'examen et du vote du budget 2004, les élus de Promotion de la Famille Monégasque ont souligné leur attachement au contrat d'objectifs, seule méthode garantissant l'application du programme de l'U.P.M., programme plébiscité par les Monégasques. Le Gouvernement a répondu évasivement dans un premier temps et puis clairement dans un second, qu'il rejetait le contrat d'objectifs. Ce rejet, qui témoigne d'une curieuse conception du consensus qu'imposent nos institutions, a logiquement amené les élus P.F.M. à voter contre le Budget Primitif 2004. Seul un changement de cap radical de la part du Gouvernement pourrait nous amener, mes amis Jacques RIT, Jean-Luc NIGIONI et moi-même, à accueillir avec faveur le Budget Rectificatif 2004. Malheureusement la lecture de ce budget et des documents qui l'accompagnent suffit à convaincre qu'il n'en est rien. Le Gouvernement persiste et signe, il persiste et signe dans sa volonté de ne tenir aucun compte des souhaits des élus et, par là-même, de leurs mandants, les Monégasques.

Certains procédés relèvent même de la provocation, je pense notamment à celui consistant à inscrire dans les dépenses d'équipement et d'investissements, 11,9 M€ afin, nous dit-on, de permettre le rachat par l'Etat d'immeubles acquis par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Pourquoi maintenant? Pourquoi maintenant alors que le budget est présenté comme déficitaire? S'agit-il d'essayer de faire croire aux Monégasques que leurs élus sont trop dépensiers? Que le programme de l'U.P.M. en matière de logement coûte trop cher? Les Monégasques ne seront pas dupes de cette piètre manœuvre, manœuvre qui est dans le droit fil du constant mépris dont fait preuve le Gouvernement à l'égard du Conseil National et, par là-même, du peuple qu'il représente.

Les déclarations que je viens d'entendre de la part des Membres du Gouvernement ne font que me conforter dans ma conviction.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que les élus P.F.M. – je le dis d'ores et déjà – voteront contre le Budget Rectificatif 2004.

**M. le Président.-** Merci pour votre intervention, Monsieur LICARI.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions dans le cadre de notre discussion générale à propos de ce Budget Rectificatif?

Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'indiquais lors de ma déclaration de politique générale du 17 décembre 2003, l'enjeu du budget 2004 est fondamental pour l'avenir de Monaco, des Monégasques et des Résidents.

Les débats du Budget Primitif 2004 avaient montré une nouvelle façon et un nouvel esprit de travail entre le Conseil National et le Gouvernement, sans complaisance de part et d'autre, mais avec un réel désir de consensus.

Si on retrouve bien dans ce Budget Rectificatif les inscriptions concernant les logements des Monégasques ainsi que l'augmentation des bourses et la création de l'Annuaire des Artistes de Monaco, je m'interroge sur les raisons des reports des projets concernant :

- Le Musée National,
- Le tunnel ouest,
- L'extension de l'héliport,
- L'opération la Cachette,
- L'Extension Sud du C.H.P.G.,
- La construction du terrain de sport à la Fornà,
- Le Pôle de la mer, Quai Antoine 1<sup>er</sup>,
- La diminution de 50 % de l'aide à l'amélioration à l'habitat.

Lors du Primitif, nous avons voté des possibilités de dépenses maximales sur la base d'un programme triennal concernant ces projets.

Durant les séances privées avec le Gouvernement, celui-ci nous a expliqué que ces projets étaient reportés dans le cadre d'une réflexion qui portait soit sur la nécessité de contenir le déficit, soit pour optimiser ces projets.

A cette occasion, le Gouvernement n'a pas recherché le dialogue, la discussion, la concertation et donc le consensus avec le Conseil National.

Je ne peux pas croire que ce qui était possible financièrement en décembre 2003 ne le soit plus en octobre 2004, alors que le Gouvernement nous apprend une augmentation des recettes de 5 %. A moins que le Gouvernement puisse apporter des explications précises à l'appui de cette remise en question.

J'attends ces explications et je rappelle que le Conseil National a toujours souhaité privilégier le dialogue et la recherche du consensus.

Je me pose néanmoins la question de savoir si le Gouvernement souhaite la concertation sur des augmentations de dépenses non prévues ou omises, comme l'augmentation substantielle des travaux de rénovation de la salle Garnier, appartenant à la S.B.M. mais faisant partie du patrimoine national.

Le vote du projet de loi de désaffectation du domaine de l'Etat au quartier des Spélugues a permis de mettre en évidence que, si le Gouvernement respectait les engagements qu'il prend lors des débats budgétaires, les élus ne seraient pas obligés de réitérer leurs demandes légitimes à l'occasion de débats tels que le vote de cette loi de déclassement.

Toujours au niveau des relations Gouvernement/Conseil National, l'interview de S.E. le Ministre d'Etat, M. LECLERCQ, à Monaco-Hebdo du 30 septembre, à la veille de l'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe, a attiré toute mon attention.

Je cite. Question : « Deux ans après, le rééquilibrage des pouvoirs entre Parlement et Gouvernement induit par cette adhésion vous paraît-il positif ? » Réponse : « Ce sont des réformes que nous assumons pleinement puisque nous sommes à l'origine du texte soumis au Conseil National; l'augmentation des pouvoirs du Parlement a rendu les choses plus complexes pour le Gouvernement. En matière législative par exemple, la seule arme qui nous reste est de retirer un projet de loi lorsque sont votés des amendements qui nous paraissent inacceptables. Mais le retrait d'un texte est toujours un geste très fort auquel peut-être donnée une signification politique allant au-delà de l'objet du différend entre le Gouvernement et le Conseil National. Certes la réforme rend encore plus impérative la recherche du consensus pour éviter de bloquer tout le processus, mais d'une manière que le Gouvernement maîtrise moins bien ». Fin de citation.

Il ne tient qu'au Gouvernement de rechercher le consensus par le dialogue.

Le Gouvernement n'a pas comme arme de retirer le projet ou alors il n'a pas encore pris l'entière mesure de la réforme constitutionnelle ! A moins qu'il ne recherche des relations conflictuelles avec le Conseil National.

Je reviendrai plus tard sur la loi sur le salaire car le Gouvernement, en refusant au Parlement la possibilité d'amender un texte qui ne faisait pas l'unanimité, nie, pour moi, l'esprit de la modification de la Constitution de 2002.

A l'occasion de l'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe, je souhaite remercier l'ensemble du Conseil

National, tous mes collègues, pour le travail considérable effectué dans la discrétion, pour faciliter cette adhésion, notamment au cours des déplacements et des prises de contacts avec divers organismes internationaux et nationaux qui ont permis d'éclairer sur la réalité monégasque de nombreux parlementaires que l'on retrouve au Conseil de l'Europe.

Avec une mention particulière pour nos deux représentants spéciaux au Conseil de l'Europe qui ont su accepter « un strapontin » selon l'expression même de S.E. le Ministre d'Etat, M. LECLERCQ.

Une nouvelle façon de travailler et un nouvel esprit doivent présider aux relations entre le Conseil National et le Gouvernement

Les Monégasques ont mandaté la majorité actuelle pour que « les choses changent ». Il convient qu'elles changent. Je l'ai déjà dit, mais je ne crains pas de le répéter, car c'est, à mon sens, la base même de notre engagement réciproque, dans l'intérêt supérieur du pays. Je voudrais donc remercier M. BIANCHERI qui veut que nous allions dans ce sens. Alors, allons-y !

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

La parole est maintenant à Monsieur Bruno BLANCHY.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Par avance, je vous prie de m'excuser de la première partie de mon intervention qui est un peu en forme de boutade.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Messieurs,

En préambule à ces séances consacrées au Budget Rectificatif où la rigueur est de mise, il faut bien convenir que le Conseil National vient de donner l'image d'un patient observant avec la plus grande rigueur le régime minceur qui lui semble prescrit en matière d'économies budgétaires, réduisant au strict minimum sa délégation au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Je crois que l'ensemble de cette délégation aurait pu tenir dans la Fiat 500 d'un de mes éminents collègues.

Cette sévérité dans le régime minceur me paraît toutefois excessive, voire dangereuse et sans doute regrettable pour notre Institution; d'autant plus qu'apparemment, ayant sans doute jugé son cas moins grave, le Gouvernement n'a semble-t-il pas cru devoir suivre cette prescription avec la même rigueur.

Au-delà de cette boutade, je dirai avec une réelle émotion que nous nous sommes tous réjouis de voir Monaco rejoindre sans doute la plus belle des Institutions créées au lendemain de la guerre, par cette ancienne Europe enfin réconciliée, à laquelle nous appartenions déjà historiquement.

Le Conseil de l'Europe, Institution sans visée économique ou mercantile, place en effet l'homme au centre de ses objectifs pour le respect de ses droits et de sa dignité, et pour le partage de la connaissance.

Comme le prononçaient alors solennellement nos Princes, ses valeurs sont les nôtres.

A Leur suite, formulons le vœu très cher à nos yeux que ces valeurs « justice, raison et respect de la dignité humaine », telles qu'elles sont citées, lesquelles font appel à la solidarité dans leur application, soient source d'inspiration tout au long de l'examen de ces Budgets Rectificatif et Primitif, et au-delà, des lois importantes que nous sommes appelés à examiner prochainement. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BLANCHY.

La parole est maintenant à Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai lu avec grande attention le document que l'on nous a remis aujourd'hui, en fait votre déclaration en réponse au rapport de la Commission des Finances lu par M. Jean-Michel CUCCHI.

Je ne reviendrai pas sur tout le débat. Beaucoup de choses ont été dites et il serait préférable de ne pas faire de redites.

Monsieur le Ministre, j'ai été attiré dans votre document par la dernière page. Vous dites : « il est injuste et même blessant de dénoncer de la part du Gouvernement une approche des dépenses à géométrie variable oscillant entre excès de précaution et laxisme sélectif ». Je voudrais vous faire part de ma réflexion. Oui le Gouvernement, depuis un certain temps, nous a fait part de son approche des finances publiques. Il nous a dit que la conjoncture économique était morose, que les Budgets de l'Etat depuis deux ou trois ans sont déficitaires, qu'ils auront tendance à s'aggraver et que les intérêts du Fonds de Réserve Constitutionnel ne pourront peut-être pas, on n'en sait rien, couvrir ces déficits. Donc, il faudra faire des choix. Ensuite le Gouvernement, par rapport aux demandes du Conseil National lors du Budget 2003, a pris en compte le développement des logements domaniaux et a accepté le financement d'un programme ambitieux qui, je l'espère, sera terminé à la fin de l'année 2007 ou au début de

l'année 2008. Si donc on a décidé de construire, alors votre budget doit être bâti en conséquence de cet objectif. C'est pourquoi je pense qu'il est faux de dire que ce qui grève énormément les déficits budgétaires, ce sont les sommes que vous allez dépenser pour ce programme de logements, car pour construire votre budget, vous avez dès le départ une priorité incontournable. Je regrette donc votre manière de bâtir votre budget. Bien entendu, je suis conscient qu'il y a un certain nombre de dépenses qui sont incontournables dans la Fonction Publique et dans la manière de faire fonctionner l'Etat. Mais je vais vous citer trois exemples qui illustrent bien vos choix budgétaires. J'espère que les discussions que nous aurons permettront d'influencer vos orientations.

Trois exemples. Le premier concerne l'article 707.924/2 : les vestiaires du centre d'entraînement de l'A.S.M.; le Gouvernement va déboursier 800 000 €. Je regrette que l'A.S.M., une société privée, n'en finance pas une grosse partie. Rien n'a été demandé en ce sens.

**M. le Président.-** Petit correctif encore, 2,8 M€ : 2 M€ étaient déjà inscrits et 800 000 sont ajoutés pour ceux qui n'ont pas l'information. Je ne voudrais pas qu'on pense que c'est 800 000 €, c'est 2,8 M€, dont 800 000 de plus au Budget Rectificatif. C'est une précision pour ceux qui nous écoutent et ceux qui nous liront.

**M. Claude CELLARIO.-** Je voudrais simplement rappeler que dans le Budget 2004, le Centre de formation coûte 2,2 M€ et qu'il existe une convention de service avec l'A.S.M. Football d'environ 1,6 M€. Reconnaissez que ce sont des sommes considérables.

Le deuxième, c'est le Grimaldi Forum : vous avez donné une dotation supplémentaire. Elle est de l'ordre de 730.000 €. Rappelons que la dotation de l'exercice en cours est de 7,7 M€. Ce sont aussi des sommes considérables. Alors là encore, le Grimaldi Forum, vous nous dites que c'est une société privée qui travaille et qui fait des affaires, etc... Alors pourquoi ne vous êtes-vous pas rapprochés de cette société pour demander un minimum de financement? Encore une fois, rien n'a été fait.

Le troisième point, c'est la Salle Garnier, on en a longuement parlé. Vous avez pris à votre charge environ 17 M€ de travaux. Or on lit dans la presse que cette société a pu financer à hauteur de 200 M€ la construction d'un hôtel. On lit aussi que peut-être les comptes de cette société seront bénéficiaires. Et pourtant, malgré tous ces faits, vous avez payé.

Enfin – je crois que c'est M. LICARI qui l'a rappelé – pourquoi avez-vous inscrit 11,9 M€ pour le rachat d'immeubles que vous auriez pu mettre au Budget Primitif 2005?

Ainsi, ce sont vos choix qui m'interpellent. La priorité, et vous l'avez acceptée, ce sont les logements domaniaux. Je crois que c'est à partir de ce constat que vous devez faire les bons choix pour que le budget de l'Etat reste encadré dans un déficit acceptable. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CELLARIO. Monsieur RIT vous avez la parole.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous avons tous écouté attentivement la lecture du rapport de la Commission des Finances. Les dernières phrases prononcées par le Rapporteur sont d'une grande importance : les Conseillers Nationaux sont invités à décider de leur vote...

Certes, nous verrons là, tout d'abord, l'expression de la profonde culture démocratique qui est un des ciments de notre majorité. Mais, au-delà, j'y vois un signe fort, exprimant clairement le doute qui s'est installé chez nombre d'entre nous, quant à la volonté du Gouvernement d'aider le Conseil National à réaliser le programme choisi, il y a moins de deux ans, par une majorité de Monégasques.

Pour nous, élus de la majorité, ce programme est, en quelque sorte, une feuille de route qui continuera à nous guider tout au long de la présente législature.

Nous estimons que ce même programme devrait être, pour le Gouvernement, au moins un document de travail toujours à portée de main, et non une sorte de carte marine sur laquelle les points programmatiques matérialisent exclusivement de hauts fonds que l'on s'évertue à contourner.

C'est vrai, trop d'éléments nous inquiètent : ils concernent l'évolution du dossier « logement » ou encore certains chapitres de la politique sociale. Mais au-delà, certains autres heurtent douloureusement nos convictions, comme les développements du dossier de la loi n° 1.235 ou bien les évolutions récentes de la politique de santé. Ce chapitre est, soit dit en passant, le grand oublié de la réponse du Ministre d'Etat au Rapporteur de la Commission des Finances.

Bien sûr, la vieille image du verre que l'on observe et que l'on qualifie de « à demi plein » ou « à demi vide », garde sa valeur. Mais l'optimisme a ses limites et nous ne saurions nous contenter d'un fond de verre, d'autant plus que c'est dans cette fraction de breuvage que se concentre en général l'amertume de la pilule...

Trop souvent, et sur nombre de sujets, nos propositions de concertation semblent évoquer chez nos interlocuteurs gouvernementaux le fantasme effrayant de la co-gestion. Qu'ils sachent que ce décor à son envers, et que, pour nous, l'hydre a un autre visage : celui du fait d'avoir à assumer la co-responsabilité de certains de leurs choix.

Ainsi, c'est bien à nouveau sur le plan de la méthode que les élus P.F.M. de la majorité souhaitent voir évoluer le dialogue entre le Gouvernement et le Conseil National.

Le Gouvernement Princier effectue des choix : c'est une prérogative que lui confère notre Constitution. Certains de ces choix coïncident avec les demandes programmatiques du Conseil National et deviennent ainsi des engagements. Un engagement est, somme toute, la moitié du contrat. Le contractualiser en totalité nous ramène très naturellement au contrat d'objectifs, contrat d'objectifs qui n'est, ni plus, ni moins qu'un doigt pointé vers le respect systématisé des engagements mutuels du Gouvernement et du Conseil National.

C'est là, nous en sommes résolument convaincus, que réside, à l'heure du Conseil de l'Europe, le progrès à apporter aux relations de travail entre les pôles gouvernementaux et parlementaires.

Il y a dix mois, les élus P.F.M. ont voté négativement sur le Budget Primitif 2004 : les raisons de cette décision, clairement exprimées à l'époque, sont toujours actuelles, aggravées du fait que le grand chronographe de cette législature affiche, aujourd'hui, un an de plus.

En pleine cohérence avec ce choix antérieur et des convictions toujours intactes, je voterai lundi prochain contre le Budget Rectificatif 2004.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

Y a-t-il d'autres interventions d'élus, dans le cadre de cette discussion générale ? Plus personne ne demande la parole dans cette introduction ? S'il n'y a plus d'intervention, je donne la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture du premier chapitre du Budget Rectificatif, en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

Nous allons maintenant débattre des chapitres les uns après les autres.

Je vous en prie Monsieur le Directeur Général.

**M. le Directeur Général.-****RECETTES****CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT***A. DOMAINE IMMOBILIER*

011.200 – PARKINGS PUBLICS .....	-	<u>372.100</u>
----------------------------------	---	----------------

*B. MONOPOLES*

## 1) MONOPOLES EXPLOITÉS P/ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS .....	-	4.000
----------------------------------	---	-------

021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES .....	+	621.300
---------------------------------------	---	---------

021.400 – O.E.T.P. ....	-	<u>224.100</u>
-------------------------	---	----------------

	+	<u>393.200</u>
--	---	----------------

## 2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M. ....	+	650.000
-----------------------	---	---------

031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD.ENERGIE .....	-	43.000
---	---	--------

031.113 – TELEDISTRIBUTION .....	+	<u>229.000</u>
----------------------------------	---	----------------

	+	<u>836.000</u>
--	---	----------------

	+	<u>1.229.200</u>
--	---	------------------

*C. DOMAINE FINANCIER*

041.100 – DOMAINE FINANCIER .....	+	4.611.000
-----------------------------------	---	-----------

041.200 OPERATION MONACO TELECOM.....	+	<u>8.000.000</u>
---------------------------------------	---	------------------

	+	<u>12.611.000</u>
--	---	-------------------

	+	<u>13.468.100</u>
--	---	-------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur Daniel RAYMOND.

**M. Daniel RAYMOND.-** Alors, je suis désolé, j'avais préparé une intervention sur 6 minutes, je vais essayer de la ramener à 3 minutes.

Il s'agit pour moi, en tant que Président de la Commission du Logement, de faire un point sur le logement. Au titre de ce chapitre, j'avais préparé des choses très intéressantes, je reviendrai donc très partiellement sur la réforme de la loi n° 1.235, en rappelant que, sur le même chapitre, l'an passé nous entretenions avec conviction l'idée d'élargir la catégorie des personnes protégées. Cet élargissement bien entendu qui ne pouvait se concevoir sans concertation, ni s'affirmer aux frais exclusifs des propriétaires, ô combien cette déclaration est encore d'actualité aujourd'hui !

Si on fait sienne l'idée généreuse de voir aboutir favorablement les amendements de la loi n° 1.235, il va de soi que des orientations urbaines cohérentes devront également accompagner cette démarche. Il s'agirait alors de proposer de nouveaux choix urbains, afin de pouvoir bonifier le parc immobilier ancien, d'amplifier cette première démarche dans un cadre architectural et social

bien structuré pour faciliter soit, la réhabilitation, soit, l'extension habilement mesurée des bâtiments dans l'intégration du paysage urbain, soit la démolition et la reconstruction.

Donc, c'est une dynamique dans laquelle le Gouvernement s'est déjà investi sur le plan des études et de la prospective et on ne peut que l'encourager effectivement, avec les suggestions qui ont été faites, de pouvoir continuer dans cet esprit.

Pour ce qui relève du programme domanial, nous sommes, c'est un fait certain sortis du black-out de l'année dernière où, je vous le rappelle, à la même période, rien n'était vraiment engagé sauf des « idées », des promesses; nous sommes aujourd'hui confiants, ce premier contingent de 836 logements devient ainsi une réalité : cette année, un premier Noël s'annonce avec 65 logements neufs issus de 3 opérations qui seront terminées, auxquels il conviendra d'ajouter environ une quinzaine de logements de récupération.

Mais les comptes sont toujours maigres, 80 familles environ auront satisfaction sur les 500 en attente.

Le traitement de ces dossiers va bénéficier de la nouvelle grille d'attribution, nouvelle grille qui nous permettra de pouvoir effectivement espérer qu'il y aura moins de contestations que par le passé.

En conclusion, nous pouvons nous féliciter aujourd'hui de l'effort accompli sur le respect des engagements tant sur la mobilisation des volontés que sur la concrétisation des projets, ainsi que sur leur financement.

La lecture du Budget Rectificatif de cette année est plus encourageante que celle de l'année dernière, nul ne s'en plaindra, sauf peut-être M. le Conseiller pour les Finances!

Le Gouvernement nous avait fait la promesse de s'engager, il s'est engagé! C'est une réalité que nul ne peut contester aujourd'hui, mais qui reste néanmoins soumise, certes, aux aléas de la construction, mais l'aléa n'est-il pas « le temps qui passe » ?

Ceci nous impose, n'en déplaise au Gouvernement, une vigilance et une écoute attentive de la population et cela peut effectivement modifier des points de vue ou des objectifs soutenus tant par le Gouvernement que par le Conseil National.

C'est le résultat du temps qui passe.

C'est le prix de la démocratie et du consensus. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RAYMOND.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre. Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président. Je vais garder l'œil sur le chronomètre, je vais essayer d'être bref.

En ce qui concerne ce chapitre, je voudrais vous entretenir de Monaco Télécom. Non pas pour répéter que je suis un adversaire du monopole – ça vous le savez déjà, vous connaissez mon opinion et je la maintiens – mais pour vous faire part de ma perplexité puisque le désengagement de Vivendi nous avait été annoncé comme motivé, ou en tout cas accompagné, par un projet industriel du nouveau partenaire et également des retombées pour la Principauté de Monaco.

Or, il semblerait, d'après mes informations, que le nouveau partenaire ayant remplacé Vivendi, la Société Cable and Wireless, ait gelé les projets de Monaco Télécom, notamment à l'international : on sait qu'actuellement 60 % du revenu de Monaco Télécom vient de l'international et également que toutes les décisions stratégiques sont maintenant centralisées à Londres. Je m'interroge et je m'inquiète parce que, si on a remplacé Vivendi par un partenaire qui devait apporter beaucoup à Monaco et qui se comporte de cette manière là, je pense que le but recherché n'est pas atteint.

Je m'inquiète aussi parce que je ne vois pas, en pratique, se réaliser la baisse des tarifs que l'on nous avait annoncée et je ne vois pas non plus de progrès sur le problème de l'accès Internet qui reste très cher en Principauté, du fait du monopole de la société Monaco Télécom et de ses filiales.

Ces différents sujets motivent effectivement ma perplexité, mon inquiétude sur le devenir du projet qui nous avait été annoncé.

J'appelle donc le Gouvernement à une grande vigilance à cet égard et j'aimerais effectivement que l'on nous explique pourquoi ce qui avait été prévu ne se réalise pas. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO, on va peut-être écouter le Gouvernement avant de continuer, sinon on va passer à des sujets extrêmement divers dans ce chapitre de recettes.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Monsieur le Conseiller, je note votre préoccupation, elle est partagée par le Gouvernement, nous restons vigilants. Il doit y avoir une réunion dans les prochaines semaines avec la Direction Générale de Cable and Wireless sur le problème de la tarification; je vous ai annoncé en séance privée la tenue d'une réunion, elle a eu lieu, avec les administrateurs monégasques ainsi qu'avec le Président. Des annonces seront prochainement faites, il faut qu'elles soient validées par le Conseil d'Administration, mais il y a déjà eu des études qui ont été réalisées sur ce point.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, apparemment vous voulez faire une intervention sur ce même sujet ?

Alors, on va vous écouter, à moins que Monsieur GARDETTO veuille intervenir ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Non, Monsieur le Président, je prends acte de la réponse de M. le Conseiller, mais évidemment pour le moment on n'a pas, compte tenu du fait qu'il attend lui-même une réunion du Conseil d'Administration, de résultats, on n'a pas d'éléments tangibles à se mettre sous la dent. Donc, je resterai vigilant sur la question de Monaco Télécom.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais souligner un point concernant Monaco Télécom et attirer l'attention sur le fait que cette société et ses filiales rapportent à elles seules en moyenne 5 % du budget de l'Etat, si on met bout à bout la T.V.A., l'impôt sur les sociétés, la redevance tout en excluant les opérations exceptionnelles comme celle, entre autres, qui s'est déroulée cette année.

Monaco Télécom est une société prospère qui emploie près de 450 personnes, dont 35 Monégasques, et qui est connue et reconnue sur le plan international; et je confirme bien ce que disait mon collègue, il y a environ 60 % du chiffre d'affaires et du résultat qui vient de l'international.

Mon propos n'est pas de parler de cette société en elle-même, mais d'exprimer des demandes en tant qu'Institution : pour dire qu'il faut vraiment prendre soin de cette société et au-delà de cette société, du secteur des télécoms pour une raison simple, c'est qu'ils sont aujourd'hui pourvoyeurs de richesses pour l'Etat et qu'ils recèlent également des richesses potentielles pour l'avenir. Dans une période de déficit, il est important de soutenir et de développer des secteurs qui apportent des recettes.

Ma deuxième demande concerne un autre point : le développements des télécoms et des nouvelles technologies n'ont pas à être une fin en soi, mais doivent représenter de réels atouts pour les autres secteurs de l'économie en Principauté, comme l'hôtellerie, le tourisme et le secteur bancaire, pour ne citer qu'eux, ce sont des vecteurs de développement pour l'ensemble de l'économie. Aussi, la Principauté a besoin de développer une politique des télécoms et de nouvelles technologies qui soit ambitieuse. J'attends sur ce point des propositions du Gouvernement.

**M. le Président.-** Merci, Madame POYARD-VATRICAN. Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Juste pour vous dire que le Gouvernement ne conteste pas ce soir l'importance de Monaco Télécom, vous le savez bien, je l'ai dit à maintes reprises : effectivement, c'est un secteur qui est important, qui apporte beaucoup de recettes pour l'Etat; le Gouvernement en est conscient puisque c'est à lui que revient le bénéfice d'avoir négocié de telle manière avec Vivendi que la sortie de Vivendi a permis de rapporter 8 M€ en recette exceptionnelle. Il aurait donc été dommageable de laisser Vivendi sortir de Monaco Télécom, puisqu'il voulait partir, et de ne pas passer des engagements et des accords particuliers avec eux.

Vous êtes bien placée pour le savoir puisque vous êtes dans la société Monaco Télécom, le projet industriel est important, il va dans le droit fil de ce que vous indiquez, il ne doit pas ne pas permettre à Monaco Télécom de se développer en international, c'est un point que nous reverrons avec les dirigeants de Cable and Wireless, début novembre. Monaco Télécom doit offrir des qualités de service de tout premier ordre à l'ensemble des agents économiques de la Principauté. Et, vous savez que j'y tiens tout particulièrement. Début décembre, lorsqu'il y aura une présentation de notre stratégie en matière de nouvelles technologies, nous verrons tout cela.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur BORDERO, vous avez la parole.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention ne portera pas sur Monaco Télécom. Bien que cela ait déjà été évoqué dans le rapport de M. CUCCHI, je voudrais quand même revenir sur le climat social à la S.B.M.

Comme il a déjà été évoqué précédemment, nous avons échappé de peu à une grève le jour du Gala de la Croix-Rouge, ce qui aurait été très dommageable; toutefois, si les employés de la S.B.M. ont entendu les appels à la raison et, notamment, celui qu'a manifesté publiquement dans la presse le Président du Conseil National, il n'en reste pas moins que les problèmes demeurent.

Il faut dire que nous avons été très désagréablement surpris par l'initiative de la Direction des Ressources Humaines qui a envoyé une lettre aux employés, lettre qui a été ressentie comme une provocation par la plupart des destinataires.

Quelle maladresse! Pensez-vous réellement que ce type de courrier soit de nature à apaiser des tensions sociales?

On peut se poser des questions sur les intentions réelles de son auteur. Si la Direction des Ressources Humaines cherchait à envenimer le climat social, elle n'aurait pas pu mieux s'y prendre. Il ne faut quand même pas oublier que dans l'hôtellerie de luxe, si la composante bâtiment est importante, la composante service à la clientèle l'est encore plus. Il faut donc que le personnel de la S.B.M. ne se sente pas frustré et perçoive des revenus qui sont fonction aussi de l'excellence dont il doit faire preuve dans le service rendu au client.

Enfin, dans un autre ordre d'idée, il faut quand même que je signale la longue liste des non-respects des

priorités à l'embauche dont cette société – je rappelle qu'elle est quand même détenue majoritairement par l'Etat – se rend coupable à longueur d'année et plus particulièrement, dans les secteurs autres que le secteur des jeux.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BORDERO.

Y a-t-il d'autres interventions sur la S.B.M. ? Monsieur MARQUET vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** L'année dernière déjà, nous avons parlé des problèmes, et je remercie le Président BORDERO de son intervention parce que nous partageons le même sentiment.

Je voudrais quand même attirer l'attention sur un fait paradoxal. L'attitude de la S.B.M., avec l'envoi de cette lettre recommandée aux salariés, est malheureusement reprise, semble-t-il aussi, au niveau du secteur privé ; c'est-à-dire que dans de nombreuses entreprises, nous entendons qu'il y a remise en cause des avantages acquis pour pouvoir faire face à la hausse du S.M.I.C..

Voilà, je reviendrai plus tard moi aussi là-dessus. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS a demandé la parole. Je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur la paix sociale à la S.B.M.

Nous avons parlé de chiffres très importants tout à l'heure dans le rapport : 200 M€ pour le Larvotto, 43 M\$ pour l'étranger. Et que nous faut-il à Monaco pour avoir la paix sociale à la S.B.M. ? 1 M€. Voilà, 1 M€ et la paix sociale nous l'avons, nous ne touchons pas aux acquis dont nous avons bénéficié depuis de nombreuses années, acquis dont nous connaissons tous l'importance pour le personnel de la S.B.M.. Voilà le premier point que je voulais soulever, 1M€, 200 M€ pour le Larvotto.

Ensuite le deuxième point que je voulais soulever, c'est le statut du personnel : il est inquiétant ce statut. Quand on voit que la Direction des Ressources Humaines, comme l'a précisé le Président BORDERO tout à l'heure, se permet de signer et d'envoyer un courrier recommandé à tous les employés, je pense qu'une telle responsabilité ne se prend pas au hasard. Je pense aussi que ce serait plutôt à un Directeur Général de signer un tel courrier. Donc, est-ce qu'il n'y a pas en dessous un vœu autre que celui-là ? C'est-à-dire, par exemple, revoir

complètement le statut social du personnel. Je crois et j'ose espérer que ce n'est pas le but attendu dans ce courrier. Ensuite pour le statut du personnel du futur hôtel du Larvotto, je m'inquiète de voir que le statut pourra être différent de celui de la S.B.M., notamment au niveau des jeux. Je m'inquiète, car ne serait-ce pas, là aussi, la possibilité de revenir à ce que nous avons connu à l'hôtel Loews qui a eu les conséquences que l'on connaît et les erreurs que l'on connaît aussi.

Ensuite, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, j'en ai parlé en séance privée, et je voudrais y revenir : le Directeur Général a été renouvelé. Monsieur BIANCHERI, vous deviez me faire parvenir les termes de la négociation. Or, à ce jour, je n'ai reçu aucun courrier comme, je pense, mes collègues. Ensuite, en ce qui concerne le renouvellement du poste de D.R.H. à ce que je crois comprendre, son contrat vient à échéance en mars 2005 ; je suis sûre qu'il y a des Monégasques qui pourraient être intéressés par un tel poste et j'ose espérer que ces Monégasques auront leur chance. Il est hors de question, comme cela a été fait pour la Direction Générale, que le contrat soit éventuellement renouvelé sans pour autant que nous en ayons eu connaissance. J'en ai eu connaissance par des bruits de couloir, j'ai posé la question en séance privée et vous m'avez dit, oui, effectivement le contrat est renouvelé. Admettons pour la Direction Générale mais, en ce qui concerne la D.R.H., deux Monégasques pourraient être concernés par un tel poste. J'ose espérer que l'appel à candidatures sera fait et que ces personnes pourront postuler. Merci.

**M. le Président.-** Merci d'avoir conclu vous-même, Madame BOCCONE-PAGÈS. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la S.B.M. avant qu'on écoute le Gouvernement nous répondre ? Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'un jour, il faudra qu'il y ait une clarification en ce qui concerne la loi n° 739, et surtout en ce qui concerne ses interprétations.

Il ne peut pas y avoir d'interprétation de la notion du taux théorique à la S.B.M., différente de celle qui est employée dans les secteurs privés.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Vice-Président.

Je voudrais redire ce que j'ai déjà dit au Gouvernement en séance privée, parce que c'est un sujet très important pour le Conseil National. Dans la droite ligne de ce que vous venez de dire avant moi, chers Collègues, je dois dire que nous comprenons les

investissements productifs de la S.B.M. : on n'y revient pas, on les a énumérés dans le rapport ; il est bien normal que des gestionnaires, soucieux de l'avenir d'une entreprise, puissent investir effectivement pour l'avenir dans l'outil de production, dans les hôtels, dans les prises de participation. Mais il ne faut pas, évidemment, quand cette politique est menée avec beaucoup d'ambition comme c'est le cas actuellement, qu'il n'y ait pas aussi d'ambition pour le dialogue social au sein de l'entreprise. Et quand j'avais appelé, effectivement, dans l'intérêt de la Principauté, dans l'intérêt de la Croix-Rouge Monégasque et de l'image d'ailleurs de la S.B.M. dans le monde, les salariés à renoncer à leur projet de grève pour le Gala de la Croix-Rouge, je pense que certains dirigeants de la S.B.M. n'ont pas dû lire la deuxième partie de l'intervention que j'avais faite. Il y avait aussi un appel à la sagesse, à la raison et à la concertation destiné aux dirigeants de la S.B.M.. Parce que ceux qui ont joué avec le feu une fois et qu'on a aidés justement à l'éteindre, sont en train de le rallumer une deuxième fois. Je vous le dis ce soir et, Monsieur le Ministre, vous avez dans votre intervention déclaré que vous souhaitiez intervenir comme un élément modérateur dans l'intérêt de l'entreprise pour que le climat social soit apaisé, je vous invite bien évidemment à mettre en pratique ces mots parce qu'il y a un danger réel d'un conflit social majeur au sein de la S.B.M.. On ne pourra pas nous accuser d'être ceux qui voulons le lancer, on a tout fait pour l'éviter et vous en êtes témoin, mais nous vous le disons aujourd'hui : il faut, notamment, que l'intérêt des salariés les plus modestes, les plus défavorisés de la société soit pris en compte. Et ce n'est certainement pas la méthode des lettres recommandées, revenant sur les avantages acquis depuis des décennies, qui est une bonne méthode. Il est encore temps de réagir, mais le Conseil National ne pourra pas faire davantage que de vous prévenir qu'il y a un vrai danger et qu'il faut maintenant que la Direction et les dirigeants de cette société fassent preuve, aussi, d'esprit de concertation et d'écoute.

Quant à la priorité d'emploi, Monsieur BORDERO, on en a parlé souvent pour la S.B.M.; vous nous dites qu'il y a des exemples où cela fonctionne : oui, cela fonctionne, notamment au sein du Casino et des jeux et on peut dire que la priorité aux nationaux y est respectée depuis longtemps et qu'elle continuera à l'être, cela va sans dire. Mais cela ne fonctionne pas bien quand on parle de l'administration et des hôtels de cette société, et on a tous un certain nombre d'exemples. Alors vous, vous en avez dans l'autre sens mais pour moi, ce n'est pas un exploit de nous donner un exemple où la priorité d'emploi est respectée. Heureusement – *a priori*, on ne devrait même pas en parler – on applique la loi, à compétence et à diplôme égaux évidemment, pour nos compatriotes.

Mais nous, nous avons un certain nombre d'exemples où elle n'est pas respectée et c'est inadmissible dans une société qui doit être un symbole parce qu'elle est la société-phare pour l'économie et le social à Monaco, parce que l'Etat en est actionnaire, parce qu'elle gère un monopole concédé par l'Etat, etc... Notamment les derniers exemples qui visent le futur hôtel du Larvotto sont inacceptables : sachez que le Conseil National a le sentiment qu'il y a des compatriotes de valeur, notamment ceux qui ont fait des études supérieures de qualité et qui sont allés se former à l'étranger pendant des années, voire parfois 10 ou 15 ans; les réponses qui leur sont faites, lorsqu'ils veulent rentrer dans leur pays par certains dirigeants de la S.B.M., qui n'ont d'ailleurs pas beaucoup d'attache avec la Principauté, ces réponses sont inacceptables. Alors ce soir, je n'irai pas plus loin dans le détail parce qu'on n'est pas là pour parler de cas particuliers mais le problème de ce débat est toujours le même : si on reste généraliste, on nous dit que tout va bien et nous, nous trouvons que cela ne fonctionne pas dans tous les cas, comme cela devrait fonctionner. Si on en arrive à des cas particuliers, on se trompe d'enceinte, puisque nous ne sommes pas ici pour défendre des cas particuliers mais pour parler de l'intérêt général et des questions générales de la Principauté. Donc, nous attendons du Gouvernement une action déterminée et ferme à la fois pour que le dialogue social ne soit pas à sens unique et qu'il y ait une volonté du côté des dirigeants aussi pour que les priorités d'emploi soient systématiquement respectées dans cette entreprise. Je vous l'ai promis, je vais faire suivre dans d'autres lieux les dossiers qui démontrent, effectivement, que certaines priorités ne sont pas respectées et j'espère bien que le Gouvernement sera à nos côtés pour faire respecter la loi au sein de la S.B.M.

Avant peut-être d'écouter le Gouvernement, Monsieur BORDERO, sur ce sujet encore ?

**M. Alexandre BORDERO.-** Juste pour compléter votre déclaration, j'aimerais signaler à tous les Conseillers Nationaux qu'on en est arrivé à un point tel à la S.B.M., que la direction de l'hôtellerie refuse de prendre en stage des jeunes Monégasques issus de l'école hôtelière de Monaco.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, on va peut-être écouter le Gouvernement, s'il a des choses à nous dire ? Pas de réaction à ce que vous venez d'entendre, Messieurs les Membres du Gouvernement ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Si nous ne réagissons pas, vous seriez fort étonnés ! Non, simplement, sans

vous parler de cas particuliers, je vous dirais que certains directeurs, comme le Directeur Général, ont été renouvelés. Quant aux autres, dans une direction à laquelle elle est beaucoup plus sensible à ma connaissance, ils n'ont pas de contrat à durée déterminée. Sur les autres points, sur le climat social dont vous avez parlé, je ne suis pas le Conseiller compétent, mais je crois que le Ministre d'Etat dans sa déclaration a déjà répondu et a déjà fait une remarque précise à ce sujet. Je vous rappelle que de toute manière, nous pouvons tenir, vraisemblablement au cours du premier trimestre 2005, une réunion de la Commission Tripartite; je crois que ce serait assez intéressant de pouvoir la tenir régulièrement pour répondre à vos préoccupations.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, nous comptons vraiment sur le Gouvernement sur ce point pour qu'il intervienne, auprès de la S.B.M., comme le Ministre s'y est engagé, afin que les dirigeants de la société qui sont soucieux de la rentabilité, à juste titre, de leur entreprise parce que c'est la mission qu'ils ont reçue, pèsent bien le coût de conflits sociaux internes qui peuvent entraîner des pertes de chiffre d'affaires, une perte d'image pour l'entreprise, qui peuvent aussi dégrader le climat social et donc démotiver un certain nombre de personnels avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour le service. Je crois donc franchement, comme tous mes collègues que 1 M€ par an pour la paix sociale, c'est largement un bon investissement productif pour reprendre une expression chère au Gouvernement.

Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Juste pour bien comprendre ce que vous venez de me dire, Monsieur le Conseiller, parce que j'ai cru halluciner : ces personnes qui sont venues en Principauté pour faire un audit au début, seront là *ad vitam aeternam*? Ces personnes ont des contrats à durée indéterminée? Est-ce que j'ai bien compris ce que vous venez de dire?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous avez bien compris, mais je n'ai pas compris à mon tour la notion d'audit.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Cette personne qui est en poste à la D.R.H. au départ est venue pour un certain travail, pour gérer un certain dossier. Cela veut-il dire que cette personne, nous allons la garder jusqu'à sa retraite, par exemple? Alors qu'il y a des Monégasques qui sont intéressés, éventuellement, pour prendre un tel emploi?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous m'avez posé une question et j'y ai répondu d'une manière générale sur la caractéristique du contrat, je souhaiterais ne pas aller plus loin sur des cas particuliers. Voilà.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Mais peu importe, on peut généraliser au niveau de l'administration. Donc toutes les personnes qui sont dans l'administration ont des contrats à durée indéterminée.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je n'ai pas dit ça, je n'ai pas généralisé, vous m'avez parlé de deux personnes dans une direction et je vous ai répondu.

**M. le Président.-** Un petit clin d'œil à ceux qui connaissent la S.B.M. : il y a une personne de l'extérieur qui est arrivée, dans les années 1970, pour faire un audit des Casinos et qui est toujours effectivement, actuellement dans un poste important de l'administration de la S.B.M.!

Bien, s'il n'y a plus d'intervention sur la S.B.M. je vais reprendre le tour de parole et donner la parole à Monsieur Vincent PALMARO, sur un autre sujet.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai trois questions qui prendront largement trois minutes.

Concernant les monopoles, pour la Régie des Tabacs, pourquoi n'est-on pas libre de définir les prix, puisqu'on constate une diminution des recettes? S'il y a une convention avec la France, y a-t-il un compte de partage? C'est ma première question.

La seconde, expliquez-nous simplement le commentaire à la page 6 de votre document concernant l'Office des Emissions : « la diminution prévue des recettes est uniquement due à un agent de l'Office qui a décidé de réduire ses commandes de 6400 à 1400 séries par émission. L'Office des Emissions de Timbres-Poste a toutefois entamé des négociations avec cette société afin de l'inviter à adopter une position moins radicale ». L'agent c'est quoi? Un représentant?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, ce doit être un représentant, je vérifierai ce point-là, je crois que c'est un représentant en Espagne, pour être plus précis. Effectivement, il y a un accord avec la France concernant le prix de vente des cigarettes puisque, pour des raisons de proximité géographique, il était difficile de ne pas

appliquer les mêmes tarifs. Ce que, bien évidemment, vous regrettez et moi aussi, compte tenu de la forte majoration de ces dernières années en matière de tabac.

**M. Vincent PALMARO.-** Et ma troisième question concerne les postes de l'article 021.300 : pouvez-vous m'expliquer comment fonctionne le compte de partage de la Poste, quelle est la date de la convention et quand elle sera renouvelée? Je ne sais pas si vous pouvez répondre sur le siège...

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** De tête, la convention date de 1962. Je peux sans difficulté vous expliquer aussi les modalités du partage mais peut-être dans un autre lieu.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

D'autres questions sur ce chapitre, avant que je le mette aux voix? Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur les monopoles concédés, je voudrais revenir à la S.B.M., puisque j'ai raccourci mon intervention : est-ce que le Conseil National pourrait être rendu destinataire de la convention récemment signée entre l'Etat et la S.B.M. au sujet du principe du financement des travaux de la Salle Garnier et connaître la date de cette signature? Merci.

**M. le Président.-** Qui souhaite répondre pour le Gouvernement?

Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** La convention a été préparée avec la S.B.M. pendant un certain temps et nous nous sommes finalement mis d'accord, il y a une quinzaine de jours; je crois que la lettre a été signée, il y a 15 jours.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, vous souhaitez également en connaître les modalités, c'est bien ce que vous demandiez?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** J'aimerais savoir si on peut avoir copie de cette convention qui, nous l'apprenons, a été signée il y a 15 jours. Donc, les sommes ventilées entre la S.B.M. et l'Etat au sujet de la rénovation de la Salle Garnier, compte tenu que le Rectificatif date d'avant 15 jours, ont été fixées avant la convention, si j'ai bien compris.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Non, la convention ne fait que reprendre les engagements de part et d'autre, entre la société et le Gouvernement; la signature de la S.B.M. est intervenue il y a 15 jours, mais les montants sont les mêmes, bien sûr.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Et ils sont définitifs?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Et ils sont définitifs.

**M. le Président.-** Cela vous rassure pour les éventuels suppléments à éviter, n'est-ce pas? Merci.

Monsieur BORDERO encore sur ce chapitre.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je voulais revenir sur l'article qui est paru dans Nice-Matin, à propos de la S.M.E.G. et qui annonçait des baisses de courant, voire des coupures de courant pour 2014, je crois. Alors, outre le fait qu'on peut trouver cette communication un peu maladroite, j'aimerais, bien que quelques explications nous aient été données en séance privée, que le Gouvernement profite de cette séance publique pour faire part de ses réflexions pour pallier ces difficultés d'approvisionnement et savoir si ces réflexions incluent le recours à des énergies nouvelles, le solaire ou la pile à combustible. Je crois que le Gouvernement ne s'est pas exprimé sur ce dossier publiquement, enfin me semble-t-il et je n'ai pas lu dans la presse une réponse ou des précisions du Gouvernement à propos de cet article : il serait bien que le public soit informé, car pour un pays à la pointe, avoir des coupures de courant, ce n'est pas une très bonne image.

**M. le Président.-** Sur ce sujet, Monsieur PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** Sur le même sujet. Je pense que la convention devait arriver à échéance en 2005. Et je me suis laissé dire qu'elle avait été reconduite pour un an ou deux, je vous demande confirmation.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je ne vais pas répondre en détail parce que je ne retrouve pas la fiche assez détaillée que j'avais faite pour le Rectificatif; je vais simplement rappeler, en fait, quelle est la problématique. Il faut évoquer deux sujets :

- D'abord la matérialité du transport, effectué par R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) qui, en France est séparé de la fourniture d'énergie électrique E.D.F..

R.T.E. assure l'arrivée des électrons jusqu'à Monaco et, en cas faiblesse du réseau, telle qu'elle avait été mentionnée par la S.M.E.G. à l'occasion de son article, c'est bien ce réseau de transport électrique qui est en cause. Je vous avais déjà indiqué que, à défaut de bénéficier à ce jour – pour des raisons qui nous échappent ici puisqu'il s'agit de politique française – de la fameuse autoroute électrique, nous n'avons en fait qu'un accès filaire important vers la Principauté. Et s'il advient, s'il devait advenir, et c'est déjà arrivé que, momentanément, pour des avaries, pour des questions d'entretien, cette branche de réseau soit interrompue, la Principauté de Monaco risque effectivement une diminution en quantité de la livraison d'énergie électrique. A ce jour, nous ne pouvons que suivre les efforts que le département et la région voisine font sur ce sujet, puisque c'est un contexte tout à fait particulier qui génère ces problèmes de transport.

- Deuxième sujet, la remarque faite par M. BORDERO concerne la fourniture d'énergie électrique proprement dite. La fourniture, comme je l'avais indiqué, ne souffre d'aucune difficulté; il y a de l'énergie en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Autriche et il y en a en France qui fournit l'énergie électrique nucléaire. Donc, l'approvisionnement en quantité n'est pas du tout remis en cause et si difficulté il devait y avoir, ce ne serait pas par rapport à cette origine.

C'est la raison pour laquelle on peut, effectivement, envisager de réfléchir à des fournitures différentes d'énergie; ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que l'énergie nucléaire a certes des aspects négatifs mais, dans le contexte général, est finalement revenue quelque peu d'actualité en termes d'environnement proprement dit. L'énergie qui arrive en Principauté a bien une origine nucléaire.

Les quelques démarches complémentaires ou les quelques réflexions qui sont menées se tournent plutôt vers des énergies de type éolienne, puisque nous sommes à proximité de la mer. Des études ont été faites qui démontrent que le champ, qui pourrait éventuellement être créé en mer devant Monaco devrait, d'une part représenter une quantité très importante d'éoliennes, deuxièmement que les vents, que l'on relève dans ce secteur et qui avaient fait l'objet d'une étude, sont insuffisants pour alimenter de manière suffisamment permanente la base de la fourniture énergétique.

Ce qu'il convient donc de considérer – et je rebondis sur le problème du renouvellement de la concession – c'est que nous devons être attentifs au fait que, en France et en Europe, la libéralisation de l'énergie électrique conduit les fournisseurs d'énergie à pouvoir atteindre les abonnés qui aujourd'hui sont les abonnés d'importance : grandes entreprises, grands hôtels, enseignes commerciales... Prenez par exemple Carrefour qui en

France peut avoir un fournisseur d'énergie électrique, différent d'E.D.F. bien que ses implantations de magasins soient réparties dans l'Hexagone.

C'est donc dans ce contexte de démarche et de réflexion que peut s'inscrire l'acquisition complémentaire de fourniture d'énergie électrique. C'est une réflexion qui est en cours, qui ne peut qu'avancer au fur et à mesure de l'évolution européenne ; nous la suivons et pour éviter en fait les difficultés immédiates, nous avons considéré qu'il était sage de «renouveler» entre guillemets, c'est-à-dire de prolonger pour deux années, le contrat de concession que nous avons avec la S.M.E.G. et E.D.F.. Il faut souligner qu'il y a deux éléments différents : la concession S.M.E.G. et il y a le contrat de fourniture électrique qui lie Monaco, la S.M.E.G. et E.D.F.

Il nous est donc apparu fondamental d'attendre que le paysage de fourniture libéralisé d'énergie électrique se clarifie, pour effectivement revenir sur les négociations de la concession. C'est ce que l'on fera à partir de 2006; nous avons déjà eu, M. BIANCHERI et moi-même, des séances d'information sur ce sujet qui est, je ne vous le cache pas, extrêmement complexe et difficile parce qu'il peut aller de l'abandon du fournisseur principal jusqu'à la remise en cause complète des modalités de distribution en Principauté même.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur PALMARO vous avez la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Pour être bref, je voudrais savoir quel est le sens des conventions pour les monopoles concédés. A quoi correspond une convention? Cette reconduction de la convention se fait sans élément, sans connaissance par le Conseil, car je ne pense pas que le Conseil National ait été informé de cette reconduction.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** J'ai bien dit que l'on avait prolongé la concession dans les conditions existantes qui sont bien évidemment connues du Conseil National aux travers de la Commission des Concessions qui s'était réunie à l'époque; lorsque nous modifierons les conditions de concession – on va en parler peut-être au chapitre sur la S.M.A. – ou d'autres dispositions, là, bien sûr, l'obligation nous est faite de venir devant le Conseil National et devant la Commission des Concessions pour vous présenter le nouveau cahier des charges et le nouveau contrat de concession. Mais là, nous n'avons fait que reporter de deux années quelque chose qui était connu, adopté et qui fonctionne bien depuis déjà quelques années.

**M. Vincent PALMARO.-** Eh bien, merci de le préciser. Mais alors on pourrait reporter *ad vitam aeternam*? Et ne pas faire de consultation sur le plan du principe? Alors on reporte... Et il y a certainement une clause d'indexation des prix, d'augmentation des prix. L'intérêt d'une convention, c'est bien de se reposer la question : est-ce que le fournisseur est le meilleur en termes de qualité, de quantité, tous les critères pour les définir? Mais si *ad vitam aeternam*, on reconduit une convention, il n'y a plus de problème, c'est une façon d'éviter des problèmes, éventuellement!

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je ne crois pas qu'il faille aborder le sujet sous cet aspect, il faut considérer que dans le cas de la S.M.E.G., et compte tenu de ce que je viens de dire, prolonger la concession est un compte puisque les paramètres ne changent pas. Refaire une concession revenait en fait à discuter peut-être avec d'autres opérateurs dans un contexte de distribution d'énergie électrique différent, qui n'est pas connu aujourd'hui. Donc l'idée n'est pas de ne pas renouveler ou de ne pas réexaminer sans remettre en cause les modalités de la concession. Si nous avions voulu le faire à l'échéance, nous nous serions trouvés face à un vide qui ne nous permettait pas, de manière tout à fait valable, de venir présenter un nouveau contrat de concession qui tenait la route. Ce nouveau contrat de concession, on n'en connaîtra les desseins qu'aux alentours de 2006.

**M. le Président.-** Laissez-moi vous dire que je regrette, comme tous mes collègues, que nous soyons informés sur ce sujet par une question de M. PALMARO. J'ai siégé dans ce conseil de 1988 à 1998, et aussi bien la tradition que la plus élémentaire courtoisie voulaient que le Gouvernement tienne au courant l'Assemblée élue des concessions de services publics qui ont des retombées économiques évidentes pour le Budget de l'Etat. On va mettre ça sur le compte d'une mauvaise communication du Gouvernement. Je vous demande instamment que ce genre de problème ne se renouvelle pas, parce qu'il est inacceptable que le Conseil National apprenne ce genre d'information par hasard, sur une question posée par un de nos membres, alors qu'apparemment tout est déjà décidé.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je vous le préciserai la prochaine fois, mais je crois bien que c'est deux ans, fin 2006, début 2007.

**M. le Président.-** J'espère que Monsieur le Ministre d'Etat va nous donner la certitude que cela relève d'une erreur qui peut toujours arriver, mais que ce principe d'une information du Conseil National et d'une

concertation avec lui sur le renouvellement des concessions de Service Public, est un principe sur lequel on ne va pas revenir alors qu'il est en place depuis des décennies et qu'il est tout à fait dans l'esprit des institutions et des relations entre notre Assemblée et le Gouvernement.

**M. Vincent PALMARO.-** Voilà un sujet d'insatisfaction!

**M. le Ministre d'Etat.-** Puisque vous m'y invitez, Monsieur le Président, je peux vous donner cette assurance. Je regrette qu'il y ait eu manifestement une insuffisance d'information sur le cas qui nous préoccupe, mais d'une manière générale, il va de soi que le principe n'est pas remis en cause.

**M. le Président.-** Je vous remercie de le respecter à nouveau, à partir de demain matin.

Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** A ce titre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Gouvernement, je pense qu'il serait bon qu'il y ait donc une réunion de la Commission mixte des Concessions, entre le Gouvernement et le Conseil National et que l'on puisse faire un état des lieux sur l'ensemble des concessions d'Etat.

**M. le Président.-** Bien, M. le Ministre d'Etat s'y est donc engagé.

Est-ce qu'on peut passer au vote ou y a-t-il d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder?

Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Pour aller dans ce sens, profitons de la remarque de M. le Ministre d'Etat. Moi je suis l'un des représentants du Conseil National auprès de la Commission des Monopoles Concédés et depuis que je suis élu, cette Commission ne s'est jamais réunie, comme bien d'autres d'ailleurs.

Je pense que ce serait bien que l'on prenne tous ensemble la décision de dire que chaque Commission mixte se réunit au moins une fois par an : chaque membre du Conseil National élu pour un an comme représentant au sein de ces Commissions aurait l'impression de ne pas faire partie d'une Commission fantôme!

**M. le Président.-** C'est une remarque que j'avais déjà formulée effectivement quand on a renouvelé les Commissions. Si cette réunion avait eu lieu une fois par an, peut-être qu'on ne découvrirait pas ce genre

d'information par hasard, sur le siège. Je crois, M. le Ministre d'Etat, que vous aviez aussi donné votre garantie sur ce point. S'il y a des Commissions que vous souhaitez supprimer, ayons un débat si elles ne servent à rien, nous sommes prêts à vous entendre ; mais *a priori*, si ces Commissions ont été mises en place, c'est qu'elles ont toutes une utilité. Donc soit on les supprime, mais alors on a un débat et on explique pourquoi, soit on les maintient et si on les maintient, on les réunit, comme le dit M. CUCCHI, au moins une fois par an.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous propose, Monsieur le Président, que nos Secrétaires Généraux respectifs prennent contact pour passer en revue l'ensemble des commissions et nous fassent des propositions sur leur avenir.

**M. le Président.-** Je vous remercie, c'est une proposition que nous acceptons immédiatement. Je me tourne vers mon Secrétariat Général, faisons la liste de ces commissions qui ne se réunissent pas et faisons le point pour les réunir avec le Gouvernement. Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Oui, je profite de l'occasion de voir qu'il y a des rendez-vous manqués par manque de temps ou autre cause, pour me réjouir encore une fois de l'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe, laquelle va permettre l'élargissement du Gouvernement et de pouvoir travailler plus efficacement pour l'intérêt supérieur du pays.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président. Moi, j'ai une intervention de procédure si vous me le permettez : je remarque qu'on déclenche les chronomètres, mais lorsque vous parlez, Monsieur le Président, il doit y avoir un problème technique parce qu'il ne se déclenche pas...

*(Rires)*

**M. le Président.-** Non, Monsieur GARDETTO, parce que si vous aviez participé à la Commission Plénière d'Etude, mais je crois que vous étiez en déplacement à l'étranger, donc on ne vous en voudra pas, mais si vous aviez participé aux réflexions de cette Commission Plénière d'Etude sur ce sujet, vous sauriez que nous avons décidé évidemment de ne pas limiter le temps de parole du Gouvernement. Les élus présents ont décidé à l'unanimité que le Président de votre Institution devait

être à égalité avec les Membres du Gouvernement pour défendre les points de vue de votre Institution et ne devait, pas plus que le Gouvernement, subir un délai dans son temps de parole. Donc vous m'obligez à vous rappeler que vous avez raté cette réunion, sinon vous n'auriez pas fait cette remarque.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Sur le ton de la boutade, Monsieur le Président. Je m'interrogeais quand même sur l'opportunité du chronométrage dans la mesure où, si la même personne peut intervenir successivement plusieurs fois trois minutes, je ne vois pas l'intérêt de limiter le temps de parole ; autant intervenir d'un coup six minutes.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, c'est d'une simplicité limpide. Là encore, vos collègues ont travaillé plusieurs heures sur ce sujet et peut-être leur ferez-vous le crédit qu'ils ont réfléchi à tout ça : au budget, un chapitre peut comporter 4, 5 ou 6 dossiers capitaux, c'est assez rare, mais ça peut arriver. On en est au chapitre I « les recettes » et regardez la liste que l'on a sous les yeux, dans le domaine immobilier, les monopoles exploités, les monopoles concédés, le domaine financier, etc.. Vous ne pouvez pas empêcher un élu de parler trois fois sur des sujets importants et différents, s'il en a envie et vous ne pouvez pas lui dire : « Ayant déjà parlé 2 minutes 55 secondes, il vous reste 5 secondes pour ce dossier-là » ! Je vous rappelle que c'est une décision qui a été prise à l'unanimité des présents.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je vous remercie de ces précisions qui m'éclairent pleinement.

**M. le Président.-** Mais si vous souhaitez reprendre la parole sur le même sujet, ça je peux vous garantir que le temps étant écoulé, je ferais respecter la décision prise par notre Assemblée. Donc pas sur les mêmes sujets deux fois, c'est clair.

Bien, s'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier des recettes aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).*

Compte tenu de l'heure avancée, je vais suspendre la séance pour une trentaine de minutes afin que nous puissions nous restaurer. Nous reprendrons donc la séance vers 21 heures 10.

—  
*(La séance est suspendue à 20h50)*

**M. le Président.-** La séance est reprise. Nous reprenons donc nos travaux au chapitre 2 des recettes. Monsieur le Directeur Général, je vous en prie.

**M. le Directeur Général.-**

**CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS.....	+	14.000
012.118 – INTERV.PUB.TROP PERÇU SUR SUBV .....	+	1.350.000
012.128 – LICENCES EXPL.STAT.RADIO-ELECT .....	-	35.000
012.450 – MUSEE TIMBRE-MONNAIES .....	+	863.000
012.500 – STADE LOUIS II .....	+	18.000
012.600 – PORT .....	+	<u>1.220.000</u>
	+	<u>3.430.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord une remarque amicale, concernant la Maison d'Arrêt. L'année dernière, nous avons parlé de l'activité des détenus : c'était une ligne qui aurait dû disparaître, ce n'est pas encore paru au Journal Officiel mais je m'en souviens, puisque c'était dans le cadre d'un atelier qui ne peut pas fonctionner pour des raisons de sécurité.

Par contre, j'ai aussi une remarque : j'ai été sensibilisé sur le fait que, suite aux évasions l'année dernière, il semblerait qu'il y a eu une reprise en main de la Maison d'Arrêt, ce qui est tout à fait normal, au niveau de la sécurité et qu'un certain nombre d'activités de détenus plutôt intellectuelles, théoriquement possibles, ne sont plus pratiquées, comme le fait de recevoir des cours. Etant donné que les temps de détention sont de plus en plus longs, je pense qu'il est bon que les détenus puissent s'occuper, puisque c'était prévu, c'était possible. Il faudrait voir dans quelle mesure maintenant, on pourrait reprendre le rythme normal. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'en ferai part au Directeur des Services Judiciaires. Comme vous le savez, cela ne dépend pas de nous.

**M. le Président.-** Sur ce chapitre, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a demandé la parole.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président, c'est une intervention sur le port.

Avec 5,1 M€ environ, les recettes portuaires représentent environ 25 % de ce chapitre ; c'est à dire 25 % de cette page. Elles en sont les plus importantes.

Malgré ce bon résultat qu'on avait déjà eu l'an passé, je vous avais demandé, à l'occasion des précédents budgets, de prendre des dispositions pour augmenter ces recettes qui peuvent doubler très rapidement après l'instauration de nouvelles règles d'exploitation.

Depuis le dépôt, en mars 2003, du projet de loi n° 757 sur la mise en concession des ports, nous n'avons jamais eu de réponses satisfaisantes aux questions visant à préserver les plaisanciers monégasques, les professionnels du nautisme ou le personnel des Affaires Maritimes.

Nous nous sommes confrontés pendant toute cette période à cette inertie habituelle et incompréhensible de l'Administration qui cherche maintenant à nous faire porter le chapeau des retards successifs du vote de la loi.

Prenez vos responsabilités, dites-nous publiquement quelles sont vos intentions à court terme, compte tenu des retards chroniques pris par les travaux d'aménagement.

Monsieur le Ministre a reconnu dans son rapport tout à l'heure, que les bateaux se bousculaient pour obtenir des places à quai ! Qu'avez-vous fait depuis deux ans pour favoriser leur accès ?

Je vous invite, avant la fin de l'année, à réunir une commission mixte, dans l'esprit de la précédente « Commission de coordination pour l'exploitation des Ports » pour sortir d'une situation où tout le monde commande mais où personne ne prend plus de décisions.

Pour mémoire de la situation actuelle, s'exprimant sur le Port de Monaco, le Prince Souverain constatait déjà en 1971, je cite « que soit mis fin au malaise constaté ». 33 ans et 9 Directeurs des Ports après, le malaise persiste toujours.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales va vous répondre.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je vais faire une réponse brève. Dans le cadre de l'ensemble des questions que le Conseil National a déposées devant le Gouvernement pour analyser le projet de loi, je vous ai indiqué, et je vous le confirme que l'analyse qui en a été faite est en cours d'achèvement, que je vous proposerai par la voix du Ministre d'Etat une réunion qui correspondra pratiquement à ce que vous souhaitez, c'est-à-dire en fait une réunion d'information et une réunion d'échange qui pourra prendre effectivement l'aspect de l'ancienne Commission des Ports et ce, avant le vote du budget, bien sûr.

**M. le Président.-** On prend acte de cet engagement qui va dans le sens de ce qu'a demandé Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, cela vous convient-il ?

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** D'autant plus qu'on a des possibilités de recettes évidentes et à très court terme.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Simplement, je rappelle que, pour l'instant, il y a un problème réglementaire de base : nous ne pouvons pas modifier les tarifs compte tenu des nouvelles dispositions du Code de la mer et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas eu cette incrémentation de recettes.

**M. le Président.-** Y a-t-il, sur ce chapitre, d'autres Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir, poser des questions ou s'exprimer ?

Je vais donc mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

### M. le Directeur Général.-

#### CHAP. 3 – CONTRIBUTIONS

##### 1) DROIT DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE.....	-	<u>1.000.000</u>
---------------------------------	---	------------------

##### 2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATION.....	+	5.000.000
-----------------------------------	---	-----------

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV.ADM .....	+	1.500.000
---	---	-----------

023.103 – DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC .....	+	350.000
---	---	---------

023.104 – DROITS D'HYPOTHEQUES.....	+	<u>100.000</u>
-------------------------------------	---	----------------

	+	<u>6.950.000</u>
--	---	------------------

##### 3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE .....	+	5.500.000
--	---	-----------

033.106 – PENALITES.....	+	<u>100.000</u>
--------------------------	---	----------------

	+	<u>5.600.000</u>
--	---	------------------

##### 4) BENEFICES COMMERCIAUX

043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES .....	-	2.000.000
---	---	-----------

043.102 – PENALITES.....	-	<u>50.000</u>
--------------------------	---	---------------

	-	<u>2.050.000</u>
--	---	------------------

##### 5) DROITS DE CONSOMMATION

053.102 – DROITS SUR LES ALCOOLS.....	-	100.000
---------------------------------------	---	---------

053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX.....	-	<u>500.000</u>
---	---	----------------

	-	<u>600.000</u>
--	---	----------------

	+	<u>8.900.000</u>
--	---	------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** C'est le chapitre qui porte également sur la T.V.A. et la T.V.A. me fait penser à l'ouverture des commerces les jours fériés et les dimanches, comme vous pouvez le supposer, puisqu'on en a déjà parlé.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, vous nous avez fait part, dans le cadre des séances privées, d'un groupe de travail qui serait actif depuis mars 2004. Alors le but de mon intervention est de savoir, à ce jour, quelle démarche est adoptée par le Gouvernement, premièrement sur le principe de mettre en œuvre les dispositions réglementaires ou législatives rendant possible une ouverture les jours fériés et le dimanche et, deuxièmement, sur une éventuelle démarche pro-active de la part du Gouvernement pour favoriser lesdites ouvertures.

Je pense qu'effectivement l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés ne pourrait avoir que des avantages pour la Principauté, dans la mesure où cette ouverture générerait à la fois une animation de la ville, une augmentation des recettes de T.V.A. et la création d'emplois pour, bien évidemment, pourvoir les besoins en personnel de service ces jours-là.

J'ai eu la chance de visiter plusieurs pays et que ce soit à Singapour, que ce soit en Grèce, à St Tropez ou plus près de nous à Juan-les-Pins, les magasins sont ouverts le dimanche, les jours fériés et jusqu'à 22 heures, voire minuit dans certains lieux touristiques, en période estivale. Je pense que si l'expérience est positive ailleurs, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas en retirer un bénéfice à Monaco. J'attends donc avec intérêt les éléments que vous pourrez nous apporter. Merci.

**M. le Président.-** On doit vous donner acte, Monsieur GARDETTO, de votre constance sur ce sujet, vous ne changez pas d'avis, mais je pense que le Conseiller pour les Finances a déjà plusieurs fois exprimé le sien ; on va sûrement l'entendre à nouveau.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, mais on attendait des nouvelles depuis que le groupe de travail a été mis en place.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Les séances privées ont eu lieu il y a quelques semaines et je serai en mesure, d'ici les séances privées du Primitif 2005, de vous apporter les

réponses, groupement par groupement. Vous verrez que l'intérêt d'ouverture le dimanche est très variable et très différent suivant les groupements et suivant les commerçants. Tout ce que vous avez indiqué sur l'intérêt d'ouverture le dimanche, bien sûr, animation, recettes, créations d'emplois est juste, mais encore faut-il que ce soit une ouverture qui soit possible et souhaitée par les commerçants eux-mêmes.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je comprends bien que les commerçants puissent avoir des points de vue différents mais, mis à part le point de vue des commerçants, la puissance publique a un rôle à jouer pour au moins rendre possible les ouvertures de façon à ce que ceux qui le souhaitent puissent effectivement le faire. Actuellement, cela ne me semble pas être le cas et je pense que si la puissance publique prend les dispositions nécessaires pour que ces ouvertures soient possibles, eh bien, ensuite, il appartiendra aux intéressés de se déterminer par rapport à leurs intérêts.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je peux déjà vous indiquer que la plupart trouvent que la loi, telle qu'elle est, est très bien et ils ne voient pas tous l'intérêt d'ouvrir le dimanche ; mais je vous apporterai les éléments de réponses, groupement par groupement.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** La suite au Budget Primitif 2005, donc.

**M. le Président.-** La parole est à Monsieur Vincent PALMARO, notre Président de la Commission des Finances.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Concernant la T.V.A. versée par la France, son montant est normalement fixé par une commission mixte en juillet, je crois, et mes questions sont les suivantes. Quand et à combien a été fixé ce montant, en juillet ? Cette fixation a-t-elle reposé sur les nouvelles bases, sur les anciennes et, dans le cas où elle a reposé sur les nouvelles bases, ce que je pense, quelle aurait été l'application en utilisant les anciennes bases ? Enfin, dernière question : le Gouvernement confirme-t-il que cette convention doit être discutée en 2005 ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** La Commission fiscale franco-monégasque, qui se réunit au mois de juillet chaque année, fixe les modalités du calcul du compte de

partage au cours de l'exercice n. Depuis 2001, le calcul s'effectue sur la base de la nouvelle formule. Parmi les éléments que je vous ai communiqués en séance privée, je vous ai indiqué que le texte conventionnel qui doit être ratifié par le Parlement français prévoit un rendez-vous en juin/juillet 2005.

**M. Vincent PALMARO.-** En ce qui concerne la deuxième question, y a-t-il eu une simulation avec l'ancienne base pour connaître la différence ? Et peut-on la faire si elle n'a pas eu lieu ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je crois vous avoir répondu en séance privée que les éléments qui étaient en notre possession constituaient un équilibre acceptable pour les deux parties.

**M. Vincent PALMARO.-** Je vous rappelle quand même que j'ai posé la question il y a six mois, voire plus, et que vous m'aviez promis cette simulation !

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** J'ai passé au Secrétariat du Conseil National les éléments qui, je pense, sont nécessaires et suffisants. Ce dossier délicat et sensible a fait l'objet d'une négociation globale comprenant la T.V.A. et d'autres sujets.

**M. Vincent PALMARO.-** Monsieur le Directeur Général, vous avez la simulation ?

**M. le Directeur Général.-** M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances a effectivement répondu à votre question concernant la simulation en

indiquant, si ma mémoire est bonne, que la simulation n'était pas possible à réaliser compte tenu du changement de structure financière du compte de partage et que, par ailleurs, elle n'avait pas non plus d'intérêt aux yeux du Gouvernement.

**M. Vincent PALMARO.-** Aux yeux du Gouvernement... Vraiment c'est impossible ?

**M. le Directeur Général.-** Le document a été distribué.

**M. Vincent PALMARO.-** Est-ce que ce n'est pas une opération à faire dans le cadre de la discussion 2005 pour avoir plus d'arguments, pour avoir une certitude des différences qui vont dans le bon sens ou dans le mauvais sens et avoir le montant de la différence qui est peut-être faible ou non ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je n'ai pas encore réfléchi à la stratégie pour 2005, je vous en parlerai dans d'autres lieux.

**M. Vincent PALMARO.-** Très bien, je vous remercie.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Je vais donc mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous passons donc aux dépenses. Je passe la parole à Monsieur le Directeur Général.

### M. le Directeur Général.-

#### DEPENSES

##### SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

##### CH. 1 – SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 – SAS PRINCE SOUVERAIN ET LA FAMILLE PRINCIERE..... + 1.100.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 2 – MAISON DE SAS LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000**M. le Président.-** Je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH.3 – CABINET DE SAS LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 60.000**M. le Président.-** Je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 4 – ARCHIVES &amp; BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 3.000**M. le Président.-** Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 7 – PALAIS DE SAS LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000**M. le Président.-** Je mets ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 35.000

201.020 – FRAIS ETUDES &amp; FORMATION..... + 40.000

201.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... + 30.000+ 105.000

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention sera la suivante. Aussi bien notre Constitution – en son article 6 me semble-t-il – que les principes du Conseil de l'Europe auquel nous venons d'adhérer, prévoient la séparation des pouvoirs, et pour que le pouvoir législatif puisse être autonome, il faut qu'il soit financièrement indépendant : c'est ce qui nous a amenés à solliciter du Gouvernement une autonomie financière.

Le Gouvernement a répondu en nous disant : nous vous donnons plus de flexibilité dans la possibilité d'organiser vos dépenses. Dont acte. C'est un pas en avant, c'est positif et nous l'acceptons et nous espérons que ça pourra se mettre en place le plus rapidement possible.

Ceci dit, je pense que ça ne nous affranchit pas du passage obligé par les fourches caudines de M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances pour la détermination de la somme totale qui peut-être allouée au Conseil National et de ce fait, effectivement, l'objectif de l'autonomie demeure. Il n'est pas atteint et, à ce titre, il met effectivement en porte-à-faux le système dans la mesure où c'est une atteinte au principe de séparation des pouvoirs. Et ce principe sera bien évidemment apprécié par la Commission de Suivi. Donc j'appelle l'attention du

Gouvernement à cet égard : il me semble qu'on a intérêt à avancer dans ce domaine-là, sinon on pourra effectivement nous le reprocher. J'ai terminé.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, nous allons avoir, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2005, une réunion de travail entre nous d'abord et ensuite avec le Gouvernement à ce sujet. Vous aurez donc l'occasion de vous exprimer devant le Conseil National et ensuite avec le Gouvernement. Nous avons reçu des propositions du Gouvernement qui vont dans le sens effectivement d'une plus grande souplesse dans la gestion des crédits du Conseil National qui pourra mieux utiliser son budget, de manière plus efficace, pour mieux servir les Monégasques que nous représentons ici. Je vous invite donc à faire vos remarques quand nous aurons ce débat entre nous et ensuite avec le Gouvernement. Nous souhaitons, comme mentionné tout à l'heure en introduction lorsque nous avons parlé du report de crédit, cet assouplissement dans la gestion du budget du Conseil et que tout ceci puisse se mettre en place après un dialogue avec le Gouvernement, dès le Primitif 2005.

Je mets ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 15.000

**M. le Président.-**

Y a-t-il des interventions sur le Conseil Economique ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 6 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 50.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 8 – CONSEIL DE LA MER

208.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... + 3.100**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

SECT. 3 MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 33.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur BORDERO, vous avez la parole.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je vais en fait reprendre une intervention que j'avais faite l'an dernier, cela nous permettra d'avoir quelques nouvelles sur le dossier, s'il y en a. L'an dernier, quelques Conseillers Nationaux et moi-même avons interrogés le Gouvernement sur le fonctionnement du dépôt légal. Il avait été relevé de graves carences en ce qui concerne notamment le stockage et la conservation des ouvrages. Le Gouvernement nous avait alors promis une loi sur le dépôt légal, enfin, une modernisation de la loi existante et une amélioration du fonctionnement de ce dépôt légal. Où en est-on de la réalisation de ces engagements ? Et de toute façon, quoi qu'il en soit, il semble que de nombreux ouvrages du dépôt légal aient été, disons, égarés. Je suggère que le Gouvernement ouvre une ligne de crédit ou attribue des crédits pour permettre le rachat, lorsque cela est possible, des ouvrages du dépôt légal qui sont actuellement manquants, aussi bien au Ministère d'Etat qu'à la bibliothèque Louis Notari. La mission de ce rachat pourra être confiée soit à la Direction des Affaires Culturelles, soit directement à la bibliothèque Louis Notari.

**M. le Président.-** Alors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous répondre ?**M. le Ministre d'Etat.-** Demandons à Monsieur DESLANDES, parce qu'il s'agit d'une proposition

d'ouverture de crédit pour permettre le rachat d'ouvrages qui seraient manquants dans le cadre du dépôt légal, détérioration ou autres.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Pour paraphraser Woody Allen, je ne connais pas la question mais la réponse est « oui » !*(Rires.)***M. le Président.-** Eh bien, c'est une réponse très appréciée par le Conseil National. Merci, Monsieur DESLANDES.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur ce chapitre ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** J'espère simplement que M. DESLANDES ne va pas sortir trop souvent !*(Rires.)***M. le Président.-**S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 2 – RELATIONS EXTERIEURES DIRECTION

302.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	40.000
302.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	2.000
	-	<u>38.000</u>

**M. le Président.-** On a déjà dit beaucoup de choses sur le Conseil de l'Europe, Monsieur GARDETTO demande la parole. Je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président. Mon intervention porte, non pas sur le Conseil de l'Europe, beaucoup de gens en ont parlé, mais plutôt sur les deux Conventions qui ont été renégociées, la Convention de 2002 et la Convention destinée à remplacer celle de 1930, dont on ne sait pas grand chose et dont on suppose beaucoup de choses. D'une part, effectivement, cette Convention a été paraphée, on nous a dit qu'elle n'avait pas été signée : quand le sera-t-elle, quand pourrons-nous disposer du texte ? Et deuxièmement se pose le problème, nous nous en sommes tous aperçus, de la ratification de ces textes par le Parlement français.

Donc ma question est : le Gouvernement entend-t-il faire une démarche officielle auprès des Autorités françaises afin de hâter l'examen de ces textes ou bien devons-nous attendre encore longtemps ? Est-ce que l'examen de ces deux textes est lié à la révision complète des conventions annexes qui peuvent nous lier à la France ? Plusieurs tiroirs donc dans ma question ; j'aimerais effectivement que l'on puisse avancer, parce que c'est pour la Principauté d'une importance capitale. Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, le sentiment d'importance de cette démarche est totalement partagé par le Gouvernement comme vous pouvez le croire. En ce qui concerne le texte de 2004, Convention succédant à la Convention de 1930, nous souhaiterions aussi que la signature intervienne le plus rapidement possible. Voilà tout ce que je peux vous dire. C'est un souhait que nous exprimons, que nous faisons connaître et qui rejoint donc le troisième aspect de votre question, à savoir si les démarches sont faites du côté français pour essayer de hâter les choses. Oui, bien sûr que nous sommes en contact très régulier avec les

différentes Autorités intéressées, c'est-à-dire à la fois l'Exécutif et le Parlement – parce que c'est devant lui que les choses sont « en panne » en quelque sorte – pour que ça aille vite désormais. Mais, pour répondre à votre quatrième question, c'est vrai qu'il y a une tendance à Paris à dire : « voyons l'ensemble du dossier d'un coup, c'est-à-dire à la fois 2002, le traité signé que vous connaissez, la Convention de 2004 à signer et puis d'autres textes, une convention d'entraide judiciaire et des textes plus flous dans le domaine financier et fiscal ». Voilà la situation aujourd'hui, mais il est clair qu'on sait très bien à Paris que nous commençons à ressentir une certaine impatience. D'un autre côté, nous voulons avoir toutes les chances d'aboutir sans créer d'inutiles remous.

**M. le Président.-** Ce que je peux vous dire, c'est que nous rencontrerons, vous le savez, de nombreux députés français invités par nous, dans notre Parlement, à la fin du mois d'octobre et tous les groupes politiques français seront représentés à cette occasion. Nous ne manquerons donc pas évidemment de sensibiliser les parlementaires français du Groupe d'Amitié France/Monaco, à ratifier dans les meilleurs délais le texte qu'ils peuvent ratifier, c'est-à-dire le Traité de 2002 modifiant le Traité de 1918 qui, lui, est au Parlement français, à la Commission des Affaires Etrangères. Nous avons donc un rôle d'accélérateur à jouer, et je sais qu'on pourra compter ensuite sur l'appui de nos amis du Groupe d'Amitié, les parlementaires français qui viendront à la fin du mois.

Certes, les autres textes sont encore au niveau des discussions gouvernementales ; nous ne pouvons donc pas demander davantage aux parlementaires français que de ratifier le traité qui est chez eux, c'est ce que nous allons faire.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté)

**M. le Directeur Général.-**

CH. 3 – RELATIONS EXTERIEURES POSTES DIPLOMATIQUES

303.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	120.000
303.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	31.000
303.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	+	40.000
	+	<u>191.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ? Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Je voulais faire une intervention très brève au niveau de nos déplacements à l'étranger. Je trouve regrettable lorsque nous nous rendons à l'étranger, que nous n'ayons pas la moindre visite, à un moment donné de notre séjour, d'une personne de l'Ambassade qui est en poste dans le pays ou dans la ville où nous allons. Je trouve cela regrettable et j'aimerais évoquer cette anecdote auprès de Monsieur le Ministre : nous sommes restés, avec d'autres Conseillers Nationaux, une semaine en déplacement tout récemment et pas une fois dans la semaine, on ne s'est inquiété de quoi que ce soit et pas une seule fois, on est venu nous demander si nous avions besoin de quelque chose, de documents, ou de photocopies ou bien si on pouvait nous aider de quelque manière que ce soit.

Alors, mon propos n'est pas que nous ayons une personne ou une voiture à côté de nous, tout le temps pour nous accompagner dans nos déplacements, ce n'est pas du tout cela ; mais je crois que la moindre des politesses, serait qu'au moins une fois dans le déplacement, quelqu'un vienne nous dire bonjour et à la fin vienne nous dire au revoir et nous demander si, éventuellement, nous avons besoin de quelque chose. Je trouve vraiment cela regrettable.

**M. le Ministre d'Etat.-** Eh bien, Madame, je partage entièrement le sentiment que vous exprimez et je suis extrêmement surpris de ce que vous me dites car les instructions réitérées à nos postes sont bien entendu d'apporter leur concours aux représentants du Conseil National qui se trouvent dans la capitale où ils sont ; ça me paraît la chose la plus naturelle qui soit. Je ne comprends donc pas. Où était votre séjour ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Nous étions, Monsieur le Ministre, à l'U.I.P. à Genève où nous sommes restés une semaine. Je dois me rendre à un autre endroit ce week-end, et j'ai demandé l'assistance de quelqu'un puisque je me trouve être en déplacement toute seule : on m'a dit que cela n'était absolument pas possible. Voilà, je trouve ça regrettable.

**M. le Ministre d'Etat.-** Tout dépend évidemment du type d'assistance que vous demandez, mais j'ai cru comprendre que c'était juste un contact. Alors, je peux vous dire que c'est tout à fait contraire aux instructions que je donne et que j'ai données dans le cas précis à Genève. Je m'empresse dès lundi de vérifier pourquoi il n'y a pas eu de contact pris. Ça me paraît la chose la plus élémentaire, pour nos postes à l'étranger, d'apporter

un concours aux représentants du Conseil National qui se trouvent chez eux.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Monsieur le Ministre, je vous remercie par avance.

**M. le Président.-** En toute objectivité, je voudrais rappeler aussi des éléments positifs. Malheureusement, il y a parfois de petites imperfections, que vous rappelez Madame BOCCONE-PAGÈS. Mais lorsque j'avais eu l'honneur de conduire une délégation de notre Assemblée aussi bien à Paris, à l'Assemblée Nationale chez M. DEBRÉ, qu'à Rome chez M. CASINI, le Président de la Chambre des Députés, nous avions par contre reçu tout l'appui nécessaire et les Ambassadeurs, aussi bien à Paris qu'à Rome, avaient passé tout le temps nécessaire avec nous et nous avaient apporté leur plein concours pour la réussite de ces déplacements et de ces missions auprès des Parlements français et italien. En toute objectivité, je tenais aussi à le dire parce que j'avais pu, dans ces pays, apprécier la qualité de nos Ambassades et de leur personnel.

Monsieur GARDETTO, notre Président de la Commission des Relations Extérieures, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je tenais simplement à appuyer votre remarque dans la mesure où lorsque nous nous sommes déplacés, que ce soit au Chili ou bien à New York ou au Mexique récemment, nous avons eu un très bon accueil des représentants de la Principauté sur place. Donc je pense que cela dépend effectivement beaucoup de la personne qui est en charge du poste et des conditions locales. Parfois cela se passe très bien et d'autre fois, cela se passe beaucoup moins bien. On ne peut donc que souhaiter qu'il y ait un standard minimum qui s'applique partout.

**M. le Président.-** Bien que, vous en conviendrez, il faille faire la différence entre des Ambassades où nous avons du personnel permanent et professionnel, et puis là, au Chili, vous parlez du Consul bénévole qui est très dynamique bien sûr, mais vous reconnaîtrez qu'on ne peut pas attendre la même organisation et le même appui de la part de Consuls bénévoles que d'Ambassadeurs professionnels.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Absolument.

**M. le Président.-** Y-a-t-il d'autres interventions ?  
Monsieur RAYMOND, vous avez la parole.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je me disais qu'on peut tout simplement souhaiter et espérer, Monsieur le Président – ce soir, nous en avons la possibilité technique en particulier via Internet – que le message soit passé en direct auprès des personnes concernées...

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>30.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

**M. le Président.-** Y-a-t-il des interventions ?

Monsieur Jean-Pierre LICARI vous avez la parole.

**M. le Président.-** Y-a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse ?

Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté ;*

*MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT  
votent contre).*

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je vais être très bref : comme l'année dernière, compte tenu que les retransmissions télévisées, dans la totalité des débats du Conseil National, ne sont toujours pas acceptées, je voterai contre ce chapitre.

**M. le Directeur Général.-**

CH. 5 – DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	130.000
305.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	<u>160.500</u>
	+	<u>30.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur le Contentieux ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>450.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je vous en prie, vous avez la parole.

Cette année, il y a eu 7 postes qui ont été offerts aux jeunes Monégasques et il y avait 8 candidats. Donc un concours a été organisé et, fort logiquement il y a donc un jeune compatriote qui n'a pas été retenu, ce qui est finalement assez normal pour un concours.

**M. Alexandre BORDERO.-** Ce n'est pas tout à fait à propos de ce chapitre de la Fonction Publique, mais j'aimerais faire un petit retour en arrière de quelques jours pour parler du recrutement des élèves cette année.

Toutefois, je voudrais quand même signaler que, parmi les 8 candidats, il y avait deux titulaires de la maîtrise d'éducation physique et motricité, qui auraient nettement préféré faire des suppléances au sein de l'Education Nationale. Alors, naturellement, comme ils sont Monégasques et titulaires d'une maîtrise, ils n'ont

pas, bien sûr, été retenus par la Direction de l'Education Nationale, et cette Direction a préféré, pour assurer les suppléances, engager des étrangers titulaires d'une licence!

C'est le monde à l'envers. En fait la Direction de l'Education Nationale préfère engager des étrangers ayant des diplômes inférieurs à ceux des Monégasques qui postulent.

Je trouve quand même qu'il est anormal de voir ainsi une Direction de l'Administration s'asseoir délibérément sur la Constitution de notre pays. L'Administration doit se montrer exemplaire en ce qui concerne le respect des priorités d'emploi et l'Education Nationale, que je sache, est un service administratif comme les autres et n'est pas un Etat dans l'Etat.

Il est grand temps que la Direction de l'Education Nationale aide nos jeunes compatriotes à accéder aux carrières d'enseignants. Malheureusement elle est plutôt en train de les décourager.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je connais le cas de ces deux personnes à qui la Direction de l'Education Nationale a proposé des postes de surveillant afin de préparer le C.A.P.E.S.. Je précise que lorsqu'on est surveillant, on peut passer le C.A.P.E.S. de même que si l'on enseigne. Je crois, hélas, que l'offre n'a pas été suivie d'effet, mais tout sera fait, s'ils le souhaitent, pour qu'on les accompagne vers les examens, au moins le C.A.P.E.S.. Il faut donc que ces deux personnes confirment leur volonté d'entrer dans une carrière d'enseignant et prennent les moyens de passer les concours souhaités. Ils ont, pour ce faire, un premier engagement possible, soit comme surveillant, soit comme suppléant; mais la condition en est qu'ils acceptent de préparer les concours, c'est tout.

**M. Alexandre BORDERO.-** Monsieur le Conseiller de Gouvernement a sa version. Il se trouve que, comme par hasard, lorsqu'il s'agit d'engager ces jeunes pour des suppléances – il ne s'agit pas de les engager comme titulaires, on est bien d'accord, mais pour des suppléances – comme par hasard, ce sont les jeunes monégasques qui sont surveillants et comme par hasard, se sont les jeunes français ou italiens, à diplômes inférieurs qui font des remplacements.

Alors, il est évident que moralement un jeune préférera sûrement faire même moins d'heures de suppléance que d'être surveillant. Et je ne parle pas des gens qui effectuaient des suppléances et qu'on a rétrogradés en surveillant...

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO souhaite intervenir sur ce point.

**M. Claude CELLARIO.-** Oui, Monsieur le Conseiller, M. BORDERO soulève un problème important. Quelle est votre logique? Lorsqu'il s'agit de remplacer un professeur, on ne choisit pas un Monégasque s'il n'a pas le C.A.P.E.S. ou l'agrégation. Vous ne l'avez pas dit ce soir, mais c'est la règle. Donc vous êtes tenus de prendre des suppléants. Si l'on suit cette règle, tout paraît correct. Cependant surgit un problème supplémentaire. En effet, on s'aperçoit que cette règle aboutit à l'absurdité suivante : vous avez un Monégasque qui ne possède ni le C.A.P.E.S., ni l'Agrégation mais qui a un diplôme supérieur à celui du suppléant que vous allez prendre. Et pourtant, vous retenez ce suppléant.

Est-ce que cela vous interpelle? Reconnaissez que cela crée un véritable problème. Si vous maintenez cette règle, vous devez vous assurer que celui qui fait la suppléance a au moins un diplôme équivalent au Monégasque qui postule.

En fait : est-ce que dans le service de l'Education Nationale, on s'est rendu compte de ce problème et est-ce qu'on apporte une solution? *A priori* non!

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je l'ai déjà expliqué et je le réexpliquerai. Mon souhait est que les professeurs monégasques soient diplômés, d'un diplôme comme le C.A.P.E.S.. Pour ce faire, lorsqu'un jeune monégasque souhaite entrer dans l'Education, il exprime clairement qu'il fera tout pour passer lesdits concours. Lorsqu'il affirme clairement qu'il est prêt effectivement à les passer – je l'ai déjà dit et je le redis – je mettrai tout en œuvre pour l'y aider. Alors, je ne connais pas ce cas particulier, ce n'est pas moi qui les ai reçus, je ne sais pas si l'entretien s'est bien passé ou mal passé. Mais je répète que tous les titulaires monégasques d'une maîtrise qui souhaitent entrer dans l'administration de l'Education Nationale, y sont les bienvenus, sous réserve qu'ensemble, nous les aidions à préparer les concours. Car je souhaite qu'ils passent les concours et, pour ce faire, des facilités dans le temps leur sont données; mais encore faut-il que, clairement, dans leur esprit, ils s'engagent à les préparer.

**M. le Président.-** Monsieur le Président BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Un Monégasque qui fait l'I.U.F.M., est-ce que dans votre esprit, il se prépare à passer les concours?

**M. Thomas GIACCARDI.-** Je voudrais savoir si l'on demande le même engagement à un Français retenu pour des suppléances ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Non, parce que, *a priori*, il n'est là que pour faire une suppléance et s'en va dès que le titulaire revient. Le suppléant, normalement, ne fait que remplacer des professeurs titulaires.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Alors pourquoi ne pas accorder cette suppléance aux Monégasques ?

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA, vous souhaitez vous exprimer ? Je vous en prie, vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, mais Monsieur GIACCARDI m'a précédée dans mon intervention, parce que je crois que ce qui était visé par Monsieur BORDERO, c'était le cas d'une suppléance. Vous ne pouvez pas forcer des Monégasques à passer des diplômes s'ils ne le veulent pas. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faille pousser les Monégasques à avoir des diplômes, mais s'ils ne veulent pas les passer, vous ne pouvez pas les y contraindre. Il reste le principe de la priorité d'emploi aux Monégasques. Prenez-les donc en suppléance si les autres candidats n'ont pas le C.A.P.E.S. non plus !

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Mais il y a des Monégasques qui sont en suppléance, Madame.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Ce que nous disons, c'est qu'à partir du moment où pour un même poste, se présentent un Monégasque qui n'a pas le C.A.P.E.S. et un Français qui n'a pas le C.A.P.E.S., on doit prendre le Monégasque, même s'il ne s'est pas engagé à passer ledit diplôme.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Mais alors, que la même personne ne dise pas au Directeur de l'Education Nationale, quelques mois après la fin de suppléance, qu'à partir du moment où il a le poste, il le garde. S'il veut être suppléant à vie et faire de petites suppléances de trois mois par-ci, quatre mois par-là, je dis pourquoi pas, mais qu'on sache qu'il ne s'agit que d'une suppléance et qu'il n'y ait pas d'arrière-pensée.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Ce n'est pas ce que nous disons.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je pense que là, de toute façon il y a un gros problème de communication vis-à-vis de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; on ne peut pas admettre qu'un Monégasque qui a des diplômes d'un certain niveau soit remplacé dans ses suppléances par des gens étrangers. Après, le problème qu'on voulait aborder au sujet de l'Education Nationale est un problème de formation et d'obtention d'un diplôme de C.A.P.E.S., d'agrégation ou C.A.P.E.S. à la Monégasque, c'est notre souhait, parce qu'on ne peut pas continuer à fonctionner comme ça. Vous allez nous dire, on n'arrive plus à détacher des fonctionnaires français capésiens ou agrégés de France et vous refusez de mettre sur pied un concours ou des examens qui puissent classer en rang utile des Monégasques pour qu'ils puissent enseigner. On en arrive à ce qu'on vient de vous dire pour la quatrième fois, à faire venir des Français ou des Italiens quand des Monégasques pourraient enseigner à leurs propres enfants.

C'est intolérable.

**M. le Président.-** Il y a donc deux sujets bien distincts, nous en avons encore parlé récemment plusieurs heures en séance privée et je crois que le Gouvernement sait très bien ce que pense le Conseil National sur ce point. Vous nous dites : « il faut l'excellence de l'enseignement, donc nous voulons des enseignants diplômés » ; nous vous disons tous que nous vous comprenons même s'il y a une nuance entre nous sur ce point. Les restrictions françaises budgétaires, notamment, imposent un nombre de places limité au concours du C.A.P.E.S. et de l'agrégation et nous ne pensons pas que nous devons décider de notre politique en fonction des restrictions et des quotas français. Nous continuons donc à penser – je sais que c'est plus compliqué, mais néanmoins ça serait beaucoup plus adapté à nos besoins et à l'équité pour les Monégasques – que des personnes qui ont de bons résultats mais qui n'obtiennent pas le C.A.P.E.S. à cause des restrictions de postes françaises, devraient néanmoins pouvoir arriver à enseigner en Principauté. On sait très bien, parfois, que celui qui est quarantième lorsqu'il y a trente-cinq places, n'est pas forcément moins bon que celui qui est trente-cinquième. Cela se joue à pas grand chose et nous souhaiterions donc un peu plus de souplesse que le quota que la France décide chaque année dans son système. Cette démarche permettrait de

conserver, nous en sommes persuadés, l'excellence de l'enseignement à Monaco. Le débat est ouvert depuis l'année dernière entre nous sur ce point.

Il y a un deuxième sujet et je crois qu'il ne faut pas le mélanger, que les choses soient claires : à compétence et à diplôme équivalents pour des suppléances, nous vous demandons d'appliquer la loi et le principe prévu par la Constitution. Les Monégasques ont la priorité. Il n'y a aucune excuse à ce qu'un Service de l'Administration puisse ne pas respecter cette règle-là, nous ne pouvons pas l'accepter, et nous devons vous le dire ce soir de manière solennelle et publique. Nous ne pouvons pas accepter sans réagir fermement qu'un Service de l'Administration donne la préférence à des non-Monégasques, par rapport à des Monégasques de diplômes supérieurs ou équivalents à ces personnes étrangères.

Nous vous demandons vraiment de regarder de près ce dossier, il y a plusieurs exemples qui nous ont été signalés, il y en a même quelques-uns qui n'entrent pas dans le cadre de ce que j'ai entendu ce soir, c'est-à-dire qu'ils étaient tout à fait prêts à préparer un examen, en prenant une suppléance d'abord et ensuite en préparant l'examen. Il ne faut pas être manichéen : ceux qui n'ont pas le C.A.P.E.S., ne refusent pas tous d'essayer de le passer !

Donc là, il y a vraiment un problème, dans plusieurs matières et nous avons beaucoup d'exemples à vous donner.

Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Juste pour aller dans le même sens : nous avons réussi à faire comprendre au Conseil de l'Europe que, au niveau du logement, de l'emploi et au niveau social, nous avons nos spécificités et nous avons quand même pu entrer au Conseil de l'Europe. Ce que comprend le Conseil de l'Europe, on aimerait que le Gouvernement monégasque puisse le comprendre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je crois qu'il ne faut pas prendre les choses sur ce ton, Monsieur MARQUET. Moi je défends la qualité d'un enseignement et jusqu'ici, le lycée de Monaco est le meilleur de la région PACA. Je le dis et ce n'est pas arrivé par hasard. Maintenant si on veut le dégrader, c'est extrêmement facile, il suffit de commencer à céder. Je ne céderai pas sur la nécessité d'avoir le C.A.P.E.S. ou l'agrégation pour les professeurs titulaires.

Maintenant au niveau des suppléances, je peux regarder. Mais il est bien sûr que le contrat sera clair : ce sont des suppléances sans garantie d'emploi et je

voudrais que là-dessus, nous soyons tous d'accord pour qu'on ne revienne pas me voir dans deux ou trois mois en me disant : « il a commencé, il a bien réussi, tout le monde est content, pourquoi ne devient-il pas titulaire » ? Je ne céderai pas sur les examens.

**M. Bernard MARQUET.-** Monsieur le Conseiller, je vous avais déjà répondu en séance privée, je n'ai pas changé d'avis, nous sommes pour cette excellence, nous demandons simplement que la loi sur la priorité des Monégasques soit respectée, même au niveau des suppléances. Et ce Conseil National, ici, ne défendra pas quelqu'un qui a une suppléance et qui veut être suppléant à vie sans passer des diplômes, vous avez mon engagement et celui de tous mes camarades.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Dans cette politique d'excellence. Il est vrai qu'il y avait trois enseignants cette année qui étaient au Collège Charles III, qui étaient agrégés, pour lesquels on a mis fin au détachement à Monaco et qui ont été remplacés par des gens de niveau inférieur. Donc, en niveau d'excellence, je suis désolé, on n'est pas encore dans les zones. Il y a donc un problème de recrutement, il y a un problème de politique de la part de vos services.

**M. le Président.-** Alors, dans l'ordre, ont demandé la parole, M. CUCCHI, Mme BOCCONE-PAGÈS, M. CELLARIO.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais réagir à l'intervention de M. ROBILLON. Le problème ne se pose pas que dans l'enseignement. Le problème, c'est qu'à force de vouloir absolument faire passer tous les Monégasques par les fourches caudines des concours français, dont on sait très bien que le niveau dépend des décisions politiques françaises et non pas des niveaux de connaissance – parce que c'est un concours et non un examen – on se retrouve dans la même situation de pénurie qu'eux, voire pire. Parce que si demain, en France, il y a pléthore d'une certaine catégorie professionnelle dont l'exercice de la profession dépend d'un concours et qu'à Monaco, c'est un manque absolu et bien nous, nous n'en aurons quand même pas, parce qu'on passera par les fourches caudines françaises. Je pense qu'il faut réellement se poser la question, de quels moyens et quelle formation on veut pour répondre à nos spécificités.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Madame BOCCONE-PAGÈS, Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur deux choses. La première : oui, ça existe à Monaco, des enseignants monégasques ont été convoqués en début d'année pour leur dire qu'ils allaient être mis à la porte à la fin de l'année s'ils ne réussissaient pas leur examen dans l'année. Oui, on le dit à des Monégasques alors que dans l'enseignement, il y a des Français qui ne sont pas détachés, qui n'ont pas les diplômes, qui n'ont jamais eu une inspection de leur vie et qui se trouvent certifiés hors classe. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, et nous l'avons énoncé souvent, Monsieur le Conseiller, en séance privée. A l'Education Nationale, nous avons un Centre de formation pour le cycle primaire. Alors vous avez raison, le niveau d'excellence, nous devons le garder. Mais pourquoi ne pas aider ceux qui se donnent du mal mais qui n'y arrivent pas? Pourquoi ne mettons-nous pas à leur disposition ces mêmes professeurs du Centre de formation pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement secondaire deuxième cycle? Parce que ces personnes n'y arrivent pas, non pas parce qu'elles n'ont pas le niveau, mais simplement pour la plupart, par manque d'expérience : elles ne connaissent pas les petits trucs qu'il faut connaître, la façon de présenter un rapport, la façon dont il faut parler à un jury. Lorsqu'on entre dans une salle d'examen, on a déjà la barre à moins dix points, si on ne fait pas ça, si on ne s'assied pas d'une certaine manière, si on ne présente pas le rapport quinze jours à l'avance; il faudrait des professeurs pour le leur dire et ils réussiraient mieux. Mais que fait-on pour ces professeurs français ou d'autres nationalités qui sont là et qui prennent la place de Monégasques.

Ensuite un troisième point. Pour les professeurs détachés en Principauté, j'ai vu en séance privée qu'ils ont un renouvellement de deux fois trois ans, on est d'accord. Ils rentrent et ils font six ans maximum en Principauté, je vous remercie, c'est ce qu'on avait demandé. Ils avancent donc normalement.

Par contre pour ceux qui sont là depuis x années, bien sûr nous sommes tout à fait d'accord pour qu'ils terminent leur carrière en Principauté, il n'y a pas de problème, seulement un petit point d'achoppement entre nous : vont-ils continuer d'avancer au grand choix toutes les années alors que les enseignants monégasques avancent sur proposition de leur supérieur hiérarchique? Pour ça, vous ne m'avez pas encore donné de réponse aujourd'hui. Merci.

**M. le Président.-** Nous allons écouter Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Vous m'avez posé deux questions. La première concerne une forme de « coaching » pour permettre à des professeurs qui veulent effectivement passer le C.A.P.E.S. ou l'agrégation d'être accompagnés. Cette question a été largement débattue en séance plénière mais vous n'étiez pas là, je crois que vous étiez à l'étranger. J'ai dit et donné toutes instructions, comme je m'y étais engagé lors de la réunion sur l'Education Nationale, à faire en sorte que ces personnes-là puissent être accompagnées dans les démarches par un professeur, soit à l'écrit, soit à l'oral, soit aux deux, afin de leur donner toutes leurs chances. C'est mon engagement car il me semble tout à fait normal que les Monégasques qui ont une maîtrise et qui souhaitent préparer le C.A.P.E.S. puissent le faire dans les meilleures conditions. C'est mon devoir de leur donner toutes leurs chances. Cela me semble le versant tout à fait équilibré de notre exigence, d'attendre d'eux qu'ils passent le C.A.P.E.S.; mon devoir à moi, c'est de les aider à le passer. Là-dessus, toutes les instructions ont été données.

**M. le Président.-** Voilà un point d'accord entre nous. Voilà une mesure positive, apporter un appui aux Monégasques méritants qui font l'effort d'essayer de réussir les diplômes, les concours français pour être plus précis.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Sur l'autre point, s'agissant des avancements de ceux qui vont rester, ce n'est pas moi qui propose les avancements; mais j'ai fait part à la partie française, dans le cadre de la commission franco/monégasque de l'Education Nationale, du problème et que je souhaitais le résoudre pour faire en sorte que, maintenant, dans le nouveau système, puisqu'ils ne seront détachés que 6 ans, il n'y ait plus de différence. Le cas de ceux qui restent est un peu en suspens, mais j'ai demandé effectivement qu'ils avancent normalement comme s'ils étaient en France.

**M. le Président.-** La parole est à Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Merci de cette précision, moi je l'ai toujours compris comme cela. C'est-à-dire que ceux qui restaient n'avaient plus l'avancement au grand choix, c'était incompatible avec les nouveaux qui arrivaient et qui, eux, avaient un

détachement de 6 ans. Là dessus, c'est bien clair. Simplement, je voulais poser deux questions.

La première : admettez-vous que ceux qui présentent le C.A.P.E.S. et qui réussissent l'écrit deux fois sont aptes, comme les professeurs qui réussissent l'écrit de l'agrégation deux fois et qui sont d'ailleurs une catégorie reconnue dans l'enseignement français ? Voilà ma première question.

Et la deuxième : quel que soit le degré d'excellence que vous voulez maintenir dans l'Education Nationale – qui ici serait défavorable à cette exigence ? – vous êtes obligés d'avoir une réflexion par rapport à la remarque faite par M. BORDERO. C'est évident. Lors du débat sur le Budget Primitif de 2005, je vous interrogerai pour savoir quel est l'état de votre réflexion en ce qui concerne ce problème. On ne peut pas continuer comme ça. Vous devez donner des instructions à la Direction de l'Education Nationale, comme j'aime bien le dire, pour qu'elle engage une véritable réflexion.

Enfin un troisième point : M. ROBILLON a attiré l'attention sur le fait qu'il y avait trois professeurs agrégés qui ont dû quitter le collège. Pourriez-vous me dire pour quelle raison ? Cela a-t-il un rapport avec la règle des deux fois trois ans qui, *a priori*, s'est appliquée au mois de septembre de cette année ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.** - Je ne connais pas le cas de ces trois professeurs en particulier ; peut-être qu'ils ont pensé, je ne sais pas, qu'il était dans leur intérêt de continuer une carrière ailleurs.

**M. Claude CELLARIO.** - Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, de vous interrompre, mais connaissez-vous beaucoup d'enseignants arrivés à Monaco et qui, quelques mois après, en sont repartis de leur plein gré ? D'où l'intérêt que je porte à cette affaire.

**M. le Président.** - Monsieur ROBILLON a peut-être une précision à apporter, puisque c'est lui qui a posé la question.

**M. Jean-François ROBILLON.** - Ces trois enseignantes en particulier avaient un souhait de finir leur carrière à Monaco, elles avaient soixante et quelques années, elles avaient vraiment envie de finir ici ; elles sont à la retraite, on va dire, anticipée purement et simplement.

**M. Claude CELLARIO.** - Oui, c'est la règle des 60 ans.

**M. le Président.** - Monsieur BORDERO, vous avez la parole.

**M. Alexandre BORDERO.** - Je voulais juste préciser à Monsieur DESLANDES que le Lycée Albert 1<sup>er</sup> a toujours été un excellent lycée, y compris dans les années 70/80 où la plupart d'entre nous l'ont fréquenté et qu'à cette époque où il y avait pas mal d'enseignants qui enseignaient avec des licences, les résultats du bac étaient parmi les meilleurs régionaux, pour ne pas dire les meilleurs. Donc, ce n'est pas une nouveauté qui date de ces 3 ou 4 dernières années.

Enfin, en ce qui concerne le C.A.P.E.S. et l'agrégation, je comprends la réaction de vouloir absolument passer les concours français ; seulement, il faut quand même y réfléchir à deux ou trois fois, parce que M. SARKOZY en l'occurrence a annoncé lors de son dernier budget qu'il a présenté à l'Assemblée Nationale française, une suppression dans les années à venir de quatre à cinq mille postes dans l'Education Nationale. Ce qui veut dire que les places au C.A.P.E.S. et à l'agrégation vont se réduire comme peau de chagrin. Et puisqu'on parlait des enseignants professeurs d'éducation physique, c'est 5 % de reçus au C.A.P.E.S. cette année et cela va diminuer. Il faut donc que le Monégasque soit parmi les 5 % meilleurs français pour pouvoir enseigner à Monaco. Moi, j'estime que celui qui arrive dans les 10 % meilleurs français est tout à fait capable de donner des cours de gym et en particulier, dans les classes primaires, où l'Education Nationale exige le C.A.P.E.S. alors qu'en France, c'est l'instituteur, enfin le professeur des écoles, qui assure les cours d'éducation physique. Il faut savoir aussi que par le passé, je crois que c'est en 1979, il n'y avait pas de C.A.P.E.S. ou d'agrégation dans certaines matières, parce qu'il n'y avait pas de recrutement. Qu'est-ce qu'on fait dans ces cas-là ? Que dit-on aux Monégasques : « il n'y a pas de C.A.P.E.S. donc vous n'enseignez pas, rentrez chez vous et faites autre chose » ! Parce que c'est ça qui va arriver. Si vous supprimez quatre ou cinq mille postes dans l'Education Nationale française, vous aurez des matières que l'on ne pourra plus enseigner. A l'heure actuelle, les profs de math sont très demandés, là on prend n'importe qui mais c'est la loi du marché ; je crois qu'il y a les professeurs d'espagnol qui sont très demandés. Il y a en France des matières où le nombre d'enseignants est surreprésenté par rapport aux besoins, la France va donc diminuer fortement ses places aux concours, voire annuler les concours comme cela s'est déjà fait. Et à Monaco, alors qu'on a des Monégasques qui pourraient rentrer parce qu'il y a la place pour eux, eh bien on leur dit, vous ne pouvez pas passer un concours qui n'existe pas, donc vous n'enseignez pas. C'est ça qui va arriver dans les années à venir. Il faut y réfléchir.

**M. le Président.-** Monsieur GIACCARDI.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est dans la lignée de ce que vient de dire Alexandre BORDERO. Dans le milieu judiciaire, pour le recrutement des magistrats monégasques, s'il leur était imposé de passer le concours de l'E.N.M. avec son *numerus clausus* très sévère, je pense que cela entraînerait sans raison des difficultés sérieuses pour la formation et le recrutement des futurs magistrats. Et pourtant les magistrats monégasques qui sont présents et qui sont aujourd'hui en poste, sont de bons magistrats.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, vous avez la parole.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Moi je voudrais faire remarquer à tout le monde que tous ces problèmes ont été évoqués dans les mêmes termes, dans le même débat et dans le même détail lors des débats budgétaires de l'année dernière. Que s'est-il passé depuis? Rien. Qu'a fait le Gouvernement pour répondre aux souhaits des élus? Rien.

Voilà une illustration du refus du Gouvernement d'accéder aux souhaits des élus.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je ne suis pas d'accord du tout.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Attendez, vous permettez, je n'ai pas terminé de parler. J'invite tous mes collègues à méditer sur ce point lors du vote final.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je crois que là, il s'agit d'une contre-vérité. M. LICARI dit qu'en la matière, aucun engagement n'a été suivi d'effet, ce qui n'est pas vrai. Sur le C.A.P.E.S., je vous assure que je suis les candidats « capésiens », presque un par un, dans leurs situations personnelles, car je reconnais les efforts qu'ils ont faits. Lorsqu'un professeur, qui souhaite passer les concours, passe une, deux, trois ou quatre fois le C.A.P.E.S., est deux fois admissible au C.A.P.E.S., j'en tiens compte. « Aide-toi, le ciel t'aidera ». C'est ça le contrat. Et je suis prêt à l'accompagner jusqu'au bout. Je m'y étais engagé l'an dernier, on le met en œuvre.

Maintenant au sujet des suppléances, il y a certainement des progrès à faire, auxquels je veillerai. Mais je crois tout à fait contraire à la réalité de dire que rien n'a été fait et que c'est la raison par laquelle vous expliquez votre vote négatif, Monsieur LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Les Conseillers Nationaux doivent être sourds et aveugles ainsi que leurs mandants qui se plaignent à eux, puisque je vois que les mêmes questions ont été posées l'année dernière, les mêmes problèmes ont été évoqués; depuis que s'est-il passé? Apparemment pas grand-chose ou alors vous avez réalisé quelque chose sur des points tout à fait marginaux. Et je vois que le mécontentement est le même que l'année dernière, donc la politique fondamentale de l'Education Nationale n'a pas changé. Alors, vous avez peut-être changé un ou deux points, mais c'est la politique générale qui est à changer et c'est pour ça que le vote devrait être négatif.

**M. le Président.-** Si je comprends, et je respecte bien sûr la position de notre collègue Jean-Pierre LICARI, je veux dire que si on parle d'Education Nationale, il y a quand même une avancée très importante pour nous, et si on est objectif, il faut le dire, c'est la revalorisation des bourses d'études. Voilà un point où notre Conseil National a été entendu, en tout cas en grande partie, par le Gouvernement et les étudiants monégasques ne s'en plaindront pas. Je pense que lorsqu'on fait des bilans, il faut être nuancé et mesuré dans les critiques, comme dans les félicitations.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Vous me permettrez d'avoir ma liberté d'opinion, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Et moi la mienne, Monsieur LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** La majorité est plurielle, je vous le rappelle.

**M. le Président.-** Evidemment, cela va sans dire. Je respecte votre avis et je suis sûr que vous pouvez respecter aussi le mien.

Monsieur CELLARIO et ensuite Madame PASQUIER-CIULLA. Mais si j'applique la règle, vous n'intervenez pas sur le même sujet Monsieur CELLARIO?

**M. Claude CELLARIO.-** Est-ce que je peux agiter mon Joker?

Monsieur le Conseiller, moi je vous fais une proposition, vous l'étudiez et au Budget Primitif 2005, vous répondez. Il y a en France les agrégés, les capésiens et les bi-admissibles. Les bi-admissibles d'agrégation sont considérés supérieurs aux capésiens. Est-ce que vous voulez bien étudier le système où un Monégasque qui a réussi deux fois l'écrit au C.A.P.E.S. peut être considéré apte pour enseigner dans l'Education Nationale

monégasque ? Voilà la proposition que je vous fais. Vous l'étudiez et vous répondez en 2005, lors du Budget Primitif.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Alors je vais vous dire volontiers, ça correspond à ce que j'ai déjà dit. Ceux qui montrent leur volonté à passer les concours, s'ils loupent l'admissibilité une fois, – enfin il faut l'avoir une fois – mais qui ont été admissibles plusieurs fois, j'en tiens déjà compte et je veux en tenir compte lorsqu'ils ont fait l'effort. Ce que je ne veux pas, c'est intégrer des professeurs qui n'ont pas fait l'effort de passer les concours et d'être admissibles; alors je ne sais pas s'il faut être admissible une fois, deux fois ou trois fois, je ne sais pas, tout cela est discutable, mais pas qu'ils n'aient pas fait l'effort. Car sinon la digue s'ouvre et on ne sait plus ce qu'on fait, moi je ne sais plus maîtriser.

**M. le Président.**- Y a-t-il encore des interventions ? Madame PASQUIER-CIULLA vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais indiquer, pour donner mon point de vue, que je voterai ce chapitre, ne serait-ce que parce que le Gouvernement annonce qu'il souhaite faire un pool d'excellence; *je pense qu'il est temps en effet d'envisager une méritocratie à Monaco. Maintenant que ce soit clair, il faut que tout le monde respecte la loi. Vous Gouvernement, comme les Monégasques et vous ne montrez pas le bon exemple lorsque vous embauchez des gens qui ne devraient pas avoir une priorité sur des Monégasques. En revanche, les Monégasques qui n'envisagent pas de passer le C.A.P.E.S. et qui sont là en suppléance doivent le comprendre et ne doivent pas exiger de rester là *ad vitam aeternam*, c'est tout.*

**M. le Président.**- Est-ce qu'il y a d'autres interventions en dehors de l'Education Nationale. Bien, alors je voudrais dire deux mots sur ce sujet pour terminer. Le Gouvernement l'a constaté ce soir encore, c'est un sujet très sensible pour le Conseil National. Oui à l'excellence, je crois qu'on vous l'a dit ce soir encore, vous trouverez toujours ici des élus soucieux de la qualité de l'enseignement en Principauté. Parfois, sans doute avec une petite nuance par rapport à l'application pure et dure du concours français, on en a parlé aussi, je crois qu'il y a eu des exemples, notamment de M. BORDERO et d'autres tout à l'heure qui le démontrent. M. GIACCARDI rappelait qu'il y a aussi des professions où on a été capable de créer des critères de sélection de qualité qui sont appliqués aux

besoins de Monaco et aux moyens de Monaco; il y a d'autres professions de cette nature, il y a les juges, il y a les avocats, dont on n'a pas parlé aussi, qui ont un concours propre et je pense que l'on peut se féliciter de la qualité de la profession en Principauté. Donc peut-être qu'entre tout et rien, entre le concours français pur et dur et puis une certaine marge de tolérance par rapport à de bons résultats qui sont juste un peu en retrait des stricts quotas français, il y a sûrement matière à réflexion; et surtout, et j'en ai terminé – je crois qu'on vous l'a tous dit, nous y tenons beaucoup – il ne faudrait pas, si je reprenais une expression du rapport de la Commission des Finances, il ne faudrait pas que la rigueur en matière de sélection des enseignants soit à géométrie variable et que l'on puisse encore apprendre dans le futur que l'on refuse en suppléance un monégasque titulaire d'une maîtrise pour accepter un non monégasque titulaire d'une licence ou d'une maîtrise. Il ne faudrait pas non plus qu'à l'avenir, on puisse constater encore que des non-Monégasques puissent faire carrière sans C.A.P.E.S. et sans agrégation dans l'enseignement monégasque, alors qu'on refuserait la même opportunité à des Monégasques. C'est un point qui est capital. Oui, alors, à l'excellence, mais à condition qu'elle soit appliquée à tous et, évidemment, en particulier aux non-Monégasques, avec la même rigueur qu'on l'applique aux Monégasques. Je crois que si on s'en tenait déjà à cela, il y aurait des débats beaucoup plus sereins entre nous dans les prochains mois sur cette question, Monsieur le Conseiller.

Mes collègues demandent la parole sur d'autres sujets.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Je voudrais aborder, comme j'en ai eu l'occasion l'an passé mais sous un autre chapitre, le problème des fonctionnaires qui ne peuvent toujours pas avoir un libre accès à leur dossier. Nous avons évoqué ce sujet et là aussi rien n'a évolué. Je souhaiterais savoir si le Gouvernement peut s'engager à ce que les dispositions réglementaires, voire législatives, soient mises en route pour que les fonctionnaires puissent tous accéder librement à leur dossier, de manière à ce qu'ils puissent savoir ce que l'on dit d'eux et qu'ils puissent éventuellement le contester s'ils estiment que l'appréciation qui est portée ne correspond pas à la réalité. Ça me semble être normal, ça me semble être équitable, ça me semble relever du respect de l'individu et ça me semble aussi quelque chose de tout à fait essentiel pour respecter le principe du contradictoire. Il me semble aberrant que l'on puisse porter des jugements sur les gens, que l'on puisse ainsi influencer le déroulement de carrière d'un fonctionnaire sans qu'il ait lui-même connaissance de son dossier. Alors, je

souhaiterais savoir si une évolution va effectivement se produire dans ce domaine.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je comprends que vous posiez cette question en séance publique, parce que vous voulez sans doute un engagement public, mais nous l'avons déjà entendu cet engagement en séance privée; je pense que vous allez donc l'entendre répéter, je n'en doute pas.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne sais pas, Monsieur GARDETTO, vous étiez peut-être en mission à l'étranger quand la séance privée s'est passée, et j'espère bien entouré par les représentants monégasques, mais je peux vous assurer sérieusement que j'ai répondu là-dessus en disant qu'il n'y avait aucune difficulté pour que les fonctionnaires aient accès à leur dossier, comme ils ont déjà le droit d'y avoir accès lorsqu'il y a un problème.

Alors dans les jours ordinaires, *a fortiori* ils peuvent regarder leur dossier.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Eh bien, je suis ravi de cette confirmation, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Les fonctionnaires apprécieront cette avancée en faveur de la transparence. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? 2 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté;

MM. Jacques RIT et Jean-Pierre Licari  
votent contre).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 8 – FONCTION PUBLIQUE PRESTATIONS MÉDICALES

308.010 – FRAIS DE PERSONNEL ..... + 25.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES

309.010 – FRAIS DE PERSONNEL ..... + 37.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLIC. OFFICIELLES ..... + 6.500

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-****B. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR**

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	20.000
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	48.400
	+	<u>68.400</u>

**M. le Président.-** En même temps se lèvent les mains de MM. LICARI et RIT. Monsieur LICARI, vous avez la parole.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Non, en fait mon intervention portait sur le chapitre précédent mais qui n'est pas mis aux voix puisqu'il n'y a pas de modification, les Affaires Législatives. Tout à l'heure, lorsqu'on a fait le tour des projets de loi dont était saisie la Commission de Législation, j'ai posé un certain nombre de questions au Gouvernement et je souhaiterais avoir la réponse. Alors je rappelle rapidement : quand le Conseil National sera-t-il saisi du projet de loi modifiant pratiquement totalement le code de procédure pénale? Il y a un problème de calendrier législatif, il faut quand même pouvoir s'organiser. Les projets de loi qui concernent la modification du code pénal sont-ils toujours d'actualité ou sont-ils périmés puisque la modification du code pénal, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, est un des trois grands chantiers de la Commission de Révision des Codes?

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat va vous répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'avais bien pris note, Monsieur LICARI, de votre demande et je comptais vous apporter une réponse à la prochaine séance.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est maintenant à Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Lors du vote de la loi de désaffectation concernant le quartier des Spélugues, un certain nombre de contreparties concernant exclusivement le domaine de la santé ont été accordées par le Gouvernement. Une de ces contreparties était considérée comme déjà acquise; il s'agissait, vous vous en souvenez, du changement de Direction des Ressources Humaines à l'Hôpital. Récemment, un audit sur les effectifs médicaux, sur les organigrammes médicaux s'est vu doublé d'un audit sur le personnel paramédical. Quelle ne fut pas notre surprise de voir réapparaître donc la même personne

comme représentant référent de la Direction pour secondar dans cet audit les personnes venues de l'extérieur, donc *a priori* objectives, chargées de cette mission. Voilà, ce n'est pas une frustration, c'est carrément cocasse, les gens dans les couloirs de l'hôpital ne parlent plus que de « l'audit d'Edith », c'est cela en fait; je suis désolé, ce n'est pas de moi. Je pense que c'est extrêmement maladroit. Maintenant, en redevenant très sérieux et solennel, je pense que, quand un certain nombre de dysfonctionnements ont été très généralement reconnus, je ne parle plus de problème de compétence, je parle de dysfonctionnements dans la gestion effective des ressources humaines, ce n'est peut-être pas très adroit de couronner le départ d'une certaine personne en lui confiant, partiellement en tout cas et aux côtés des personnes missionnées d'audit, précisément la mission d'apprécier son propre travail des dernières années!!!

Je ne sais pas, je laisse à votre jugement, Monsieur, mais personnellement je trouve cela sinistre.

**M. le Président.-** Sur ce sujet, Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Monsieur le Conseiller, en deux mots, je l'ai déjà dit en privé mais je vais le redire en public. Dans cette affaire, il faut que tout le monde comprenne que l'Etat se trouve en défaut. Vous n'êtes pas capable de remplacer quelqu'un qui, à moment donné, ne remplit plus son rôle. C'est bien la crédibilité de l'Etat qui est en jeu. Vous ne pouvez pas dire autre chose. Cette personne qui posait problème, vous n'avez pas pu la renvoyer chez elle. Vous l'avez simplement déplacée, et vous avez mis plus de huit mois pour le faire. Alors, est-ce que ce n'est pas l'autorité de l'Etat qui est bafouée? Comment doit-on voir cela? Un Etat, s'il n'est pas satisfait, remercie ses collaborateurs surtout lorsqu'ils occupent des fonctions importantes. Je suis désolé de vous le dire, mais dans cette histoire, vous n'avez pas été capable de le faire. Vous allez me dire qu'elle n'occupe plus des fonctions de premier plan, que vous l'avez mise dans un autre service. Mais d'après M. RIT, ses nouvelles fonctions lui permettent d'avoir de nouveau une autorité dans beaucoup de domaines. Ne croyez-vous pas que l'autorité de l'Etat est bafouée? Je trouve cela inadmissible.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.** - Je voudrais d'abord rappeler que l'Etat ne dirige pas l'hôpital : jusqu'à preuve du contraire, il y a une Direction et un Conseil d'Administration, comme dans tout établissement.

Dire que l'Etat, au titre de la tutelle, prend l'ensemble de la mesure de la gestion quotidienne à l'hôpital, pour moi, c'est purement impossible : je n'ai pas que cette mission et je crois m'être suffisamment engagé dans la vie de l'hôpital, parce que ça m'occupe quasiment à 40 %.

Sur la Direction des Ressources Humaines, une solution a été trouvée, elle se met en place ; maintenant j'apprends, parce que je ne suis pas à l'hôpital tous les jours, j'apprends effectivement qu'une autre mission a été donnée d'audit interne sur le personnel paramédical. Personnellement, je ne trouve pas cela très heureux, je n'étais pas au courant, mais je trouve ça peu heureux. Donc, je vais essayer de savoir qui l'a missionnée et pourquoi.

**M. Jacques Rit.** - Merci, Monsieur le Conseiller. Je souhaiterais que vous puissiez nous tenir au courant des résultats de votre enquête.

**M. le Président.** - Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.** - Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot. Cette personne est aussi chargée de la communication, on verra ce que ça va donner, mais cela n'était pas l'objet de mon intervention. En fait, c'est juste pour vous apporter une précision et une prémonition qui j'espère, ne se vérifiera pas, mais vous avez parlé

#### **M. le Directeur Général.**

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL ..... - 200.000

**M. le Président.** - La Sûreté Publique suscite toujours évidemment beaucoup d'intérêt de la part du Conseil National. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez la parole.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'ai entendu tout à l'heure des termes concernant l'enseignement qui m'ont fait plaisir.

d'excellence tout à l'heure. Pour l'audit médical, on a demandé donc à une société française d'audit de venir auditer les besoins médicaux, mais ces réponses en besoins médicaux seront calculées en fonction des critères français. Avons-nous les mêmes critères d'excellence ou veut-on faire mieux ? Si on veut faire mieux, l'audit ne sert à rien puisque ses références sont fausses. Merci.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.** - Je veux, enfin je souhaite, faire mieux et pouvoir faire mieux. Maintenant un audit est toujours intéressant parce que, sur la base d'un audit, on peut discuter et qu'il est toujours bon de discuter sur la base d'un jugement venu de l'extérieur. Si les normes de l'audit sont particulières, elles n'empêchent pas effectivement que nous ayons après une réflexion en interne dans le cadre de l'hôpital, sur la base d'une étude exhaustive. C'est le souhait.

**M. Jean-Michel CUCCHI.** - C'est ce que je souhaitais vous entendre dire, parce que je n'aurais pas voulu me retrouver avec les quotas de l'hôpital d'Aubagne, et vous non plus je pense.

**M. le Président.** - S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 20 aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI,

Jacques RIT et Jean-François ROBILLON

votent contre).

Nous sommes toujours aujourd'hui dans l'attente de la publication au Journal Officiel des promotions attendues, parfois depuis 10 ans, par les fonctionnaires monégasques de la Sûreté Publique. Je parle de la publication au Journal Officiel, pas d'une simple intention.

Par contre, dans le même temps, nous avons constaté que des étrangers accèdent toujours à des postes de commandement, bien que vous ayez pris l'engagement

de nommer des Monégasques comme adjoints aux Chefs de Service en vue de les remplacer.

A l'occasion d'une séance privée, vous nous avez déclaré être prêt à aider les fonctionnaires de l'enseignement motivés par des concours. Nous souhaitons le même régime pour les personnels administratifs et policiers de la Sûreté Publique, afin de proposer des perspectives de carrière à ceux qui le désirent et qui en ont les compétences. Que votre bienveillance pour les enseignants se tourne maintenant vers la police !

Dans un autre registre, nous sommes tous conscients que la Police de Monaco contribue largement à une sérénité ressentie par tous les résidents. C'est une situation que nous devons préserver malgré un contexte de plus en plus hostile.

Vous ne manquez ni de moyens, ni d'hommes et, pour ne pas banaliser la petite délinquance au quotidien, il faut réagir vite et avec précision.

Que l'enquête sur l'attentat à la bombe du Stade Louis II piétine, on peut le comprendre. Que les vols de 2 roues augmentent, il suffira d'augmenter la vigilance. Mais que des habitants du quartier de Fontvieille risquent leur vie à l'occasion des rencontres de football à risques est totalement inacceptable. Si le service d'ordre a été dépassé par les débordements de supporters à l'occasion de la rencontre Monaco-Nice, c'est qu'il y a certainement eu des négligences dans l'appréciation du risque.

C'est un sujet qui pourrait d'ailleurs remettre en question la formation des personnes en charge de commandement.

Monsieur le Conseiller, nous voudrions éviter à chaque budget de refaire des interventions en faveur des oubliés de la Sûreté Publique. Nous avons de la suite dans les idées, alors qu'on en finisse.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président. D'habitude à ce niveau-là, j'interviens au chapitre Education Nationale, mais j'ai décidé de changer un petit peu. Je regrette fortement qu'on ait réduit de 200.000 € le budget de la Sûreté Publique, parce que je pense que cela aurait pu payer un fonctionnaire de police en tenue, à la sortie du Collège Charles III, pendant les huit heures d'ouverture du Collège. Parce qu'à ma connaissance, il n'y a toujours pas de policier en tenue à la sortie de ce Collège. Je ne dis pas juste pour faire traverser les élèves, je vous avais déjà expliqué et exprimé mon souhait d'avoir une présence policière

dissuasive, nous l'avions déjà répété à plusieurs reprises. A ma connaissance, et je l'ai vérifié à plusieurs reprises depuis le début de l'année scolaire puisque j'amène régulièrement mon fils, il y a des policiers le matin à 8 heures, effectivement à 12 et 16 heures mais entre-temps, vous n'avez aucune présence policière en tenue. Je ne parle pas en civil, puisque j'en ai repéré quelques-uns parce que je commence à bien les connaître, mais toujours pas en tenue. Faites un effort, je ne sais pas ou bien alors il faut peut-être changer la ligne et rajouter quelque chose, je pense qu'avec 200.000 €, on peut payer un fonctionnaire de police.

**M. le Président.-** Je pense que, vu qu'il y a beaucoup d'interventions, il vaut mieux écouter le Conseiller, parce qu'après ça va être une confusion générale. Alors j'ai entendu de la part de M. SPILIOTIS-SAQUET des questions sur les priorités pour les Monégasques et leurs évolutions de carrières; d'autres questions ont porté sur des problèmes de sécurité divers et variés, notamment au Stade...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, mon intervention recoupe celle de M. SPILIOTIS-SAQUET, alors il me semble, pour la bonne logique des débats, opportun que nous puissions intervenir de façon à ce que M. le Conseiller puisse répondre ensuite.

**M. le Président.-** Bien, si M. le Conseiller a une bonne plume, effectivement, il peut sans doute noter toutes les questions et y répondre. Alors dans la ligne de l'intervention de M. SPILIOTIS-SAQUET, nous vous écoutons Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président. M. SPILIOTIS-SAQUET a bien posé les termes du débat. Nous avons, depuis notre accession à cette Assemblée, attiré l'attention du Gouvernement sur le problème des carrières des Monégasques dans la Sûreté Publique. Nous avons été confrontés à une évolution de l'état d'esprit du Gouvernement qui semble plus disposé à prendre en considération ces personnels longtemps laissés pour compte, mais dans les faits, nous n'en voyons pas réellement la traduction.

Nous aimerions voir des résultats concrets, des nominations effectives – je sais qu'une seule nomination est intervenue à ce jour – et nous souhaiterions que cette réflexion débouche sur des nominations. Des nominations à des postes de responsabilité, on parlait des postes de Commandants-Inspecteurs, de choses de cet ordre-là! Pour le moment, on a un état d'esprit plus favorable, dirons-nous, mais qui ne s'est pas encore traduit dans les faits.

Ensuite, je voudrais évoquer la situation des personnels administratifs. A ce jour, on ne leur propose pas de projets de carrière, de perspectives de carrière : ils sont occupés à des tâches qui sont peu valorisantes et qui mériteraient effectivement d'être enrichies. C'est un appel que je lance au Gouvernement, notamment parce qu'il y a aussi des Monégasques dans le personnel administratif de la police et parce qu'eux aussi ont vocation à pouvoir avoir une carrière, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui; il semble d'ailleurs paradoxal que certains d'entre eux soient placés sous l'autorité d'agents de police, alors que les agents seraient plus utiles dans la rue que dans les bureaux. Cette réflexion, il faut la poursuivre, il faut que, d'une part pour les personnels qui sont des personnels sur le terrain comme les inspecteurs, les promotions se traduisent par des actes et, d'autre part il faut aussi revaloriser les carrières du personnel administratif de manière à offrir aux Monégasques et aux autres des perspectives d'évolution avec des postes qui soient revalorisés.

Voilà, je termine cette intervention sur le problème des personnels, j'en ferai une tout à l'heure sur un aspect opérationnel.

**M. le Président.-** Bien, nous allons maintenant écouter Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Un intérêt tout à fait particulier a été porté au personnel policier de nationalité monégasque. Certaines décisions sont déjà intervenues, d'autres pas encore; certains ont changé de position.

Maintenant, ce n'est pas parce que je porte un regard bienveillant que je peux du jour au lendemain, promouvoir tout le monde, car les promotions se basent sur une compétence, une carrière et la démonstration que, dans le passé, on était tout à fait à la hauteur des responsabilités nouvelles qu'on va vous donner. Alors je me félicite du fait que, maintenant, les fonctionnaires auront accès directement à leur dossier donc à leur notation, comme ça ils sauront comment ils sont perçus. Parce que parfois lorsqu'un incident arrive, le fait de le découvrir trop tard fait qu'on ne leur a pas dit directement en face ce qu'il manquait. Je me félicite donc de cette transparence, car c'est dans la transparence que l'on pourra faire en sorte que chacun ait la carrière qu'il mérite.

Maintenant pour revenir à ce que disait tout à l'heure M. SPILLOTIS-SAQUET, sur l'incident, le 2 octobre, à l'occasion de Monaco/Nice, je crois qu'il ne faut quand même pas exagérer en disant que les gens de Fontvieille étaient en danger de mort! Non, je crois qu'il faut

remettre les choses à leur proportion : il y avait sur le terrain 2 compagnies de C.R.S. et 120 policiers monégasques. Donc, je pense que les effectifs avaient été prévus en conséquence. Ce que je regrette, c'est que la manœuvre a été trop lente et lorsqu'on manœuvre trop lentement, à terre comme en mer, on est toujours débordé, c'est ce qui s'est passé.

Alors, pour M. ROBILLON, je lui promets que je rappelle sans cesse le fait qu'il faut un policier en tenue, du matin jusqu'au soir.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, vous ne manquerez pas de nous tenir au courant des résultats des démarches du Conseiller. On veut croire, Monsieur le Conseiller, que vous avez l'autorité sur la police, donc nous allons y arriver.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je suis ravi de savoir que M. ROBILLON est sur place celui qui, pour moi, veille à l'application de cette instruction. Merci Docteur.

**M. le Président.-** Je crois qu'il a un enfant qui est scolarisé?

**M. Jean-François ROBILLON.-** Oui, c'est cela.

**M. le Président.-** Mme BOCCONE-PAGÈS a demandé la parole, ensuite MM. CELLARIO et BLANCHY.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je souhaite intervenir sur un autre sujet qui affecte la police, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Tout à fait, mais je vous redonnerai la parole après ceux qui ne l'ont pas encore eue et vous noterez, Monsieur GARDETTO, pourquoi les gens qui ont réfléchi à l'organisation de ces séances ont prévu deux ou trois interventions possibles par chapitre! Vous allez donc vous-même en bénéficier.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Alors, j'en prends note, Monsieur le Président. Vous m'en voyez réjoui.

**M. le Président.-** Pour ceux qui auraient des doutes sur l'efficacité de la nouvelle méthode que nous avons décidée, je voulais vous donner une bonne nouvelle; l'année dernière, à cette heure-ci, nous n'avions pas encore voté le premier chapitre des recettes, alors que ce soir, c'est déjà fait. Nous avons terminé à minuit en

votant à peine le premier chapitre, donc cette méthode a son fondement et porte ses fruits, parce que nous en sommes déjà au chapitre 20 des dépenses.

**M. Claude Boisson.-** Président, je vous ai fait gagner un peu de temps personnellement.

**M. le Président.-** Nous ne demandons pas plus que de respecter les méthodes définies en commun sur le temps de parole! Après chacun est libre de décider de ses interventions.

Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention sera sur deux points, Monsieur le Conseiller. Le premier point sur la Brigade des Mineurs. Monsieur le Président du Conseil National vous a envoyé un courrier le 9 juillet 2004 et vous y avez répondu le 9 septembre 2004. Nous vous demandions, Monsieur le Conseiller, que la Brigade des Mineurs puisse intervenir dans les établissements scolaires pour informer, par des conférences, les élèves ainsi que leurs familles des dangers éventuels auxquels ils pourraient être confrontés. En fait votre réponse est un petit peu à côté de ce qu'on vous demandait. Nous avons travaillé pendant de longs mois, avec votre accord et avec l'accord de M. SAUTIER, avec la Brigade des Mineurs, nous y avons associé l'Association des Parents d'Elèves ainsi que de nombreux Conseillers ici présents qui se sont joints à nos réunions. Tout cela a abouti à un magnifique dossier que nous vous avons adressé ainsi que nous l'avons adressé à de nombreux membres du Gouvernement et également à de nombreux responsables, notamment à la Direction de l'Education Nationale. Tout cela n'a abouti à rien. C'est à dire que nous avons travaillé sur un dossier d'environ 40 pages, qui a été réduit sous forme de 2 pages qui étaient vraiment ce à quoi nous tenions. Toujours est-il que je ne vois rien aboutir dans votre courrier, évidemment non plus au niveau des établissements scolaires. Je pense qu'il est urgent d'intervenir dans les établissements scolaires sous forme de conférence en petits groupes pour que ces personnes, que je tiens à saluer personnellement ce soir au niveau de la Brigade des Mineurs, puissent intervenir et informer « gentiment » les adolescents, les pré-adolescents, voire les étudiants en Principauté. Ça, c'est la première partie de mon intervention.

La deuxième partie de ma question, c'est au niveau des moyens de la Brigade des Mineurs. Je fais une comparaison de moyens; la police judiciaire a 8 véhicules pour 42 fonctionnaires. Dans la police administrative, il y a 1 véhicule pour 22 fonctionnaires. Je crois que

l'économie de 200.000 € pourrait être un peu réduite, peut-être ré-envisagée au niveau du Budget Primitif en ce sens. Je crois qu'on vous a déposé un souhait, celui d'avoir au moins un deuxième véhicule et essayer d'avoir des motos, voire des scooters, pour se déplacer plus rapidement en Principauté, étant donné que dans un véhicule, il faut au moins deux personnes. Ces personnes essayent de faire le maximum, mais bien entendu, elles sont limitées par les matériels qui sont à leur disposition. Voilà, serait-il donc possible d'envisager du matériel supplémentaire pour le Budget Primitif 2005? Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il va de soi que je prends tous les véhicules qu'on me donne, dans le cadre des arbitrages. Parfois, tout n'est pas possible en une année, les plans d'équipement se font en général sur plusieurs années.

Je reviens sur la Brigade des Mineurs car il y avait deux questions. Si je me souviens bien la première était qu'elle intervienne dans les lycées et collèges : elle ne peut pas intervenir sauf si le chef d'établissement le demande. Donc, je crois que cette question-là est claire et que maintenant, on est bien d'accord effectivement sur le fait qu'elle ne peut intervenir qu'à la demande du chef d'établissement.

Sur les conférences, moi je suis extrêmement favorable à ce que la Brigade des Mineurs puisse effectivement intervenir, ne serait-ce que sur un certain nombre de thèmes, comme le racket ou autre. Ils sont policiers, ils sont en civils et je crains que le Dr ROBILLOIN ne les remarque très souvent sur le trottoir.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Alors, qu'est-ce qui bloque? Peut-être la même Direction?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur nous tiendra au courant, puisqu'il s'engage à regarder ce point. Il y avait une deuxième partie dans votre question Madame BOCCONE-PAGÈS?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Oui, au niveau du matériel, Monsieur le Président, je vous remercie. Effectivement pour 22 fonctionnaires, 1 véhicule ça me semble quand même réducteur, je pense qu'un deuxième véhicule, une radio, des scooters, des vélos... Je pense qu'on pourrait leur donner un peu d'argent. Ce qui leur prouverait déjà bien sûr notre intérêt vis-à-vis d'eux et leur permettrait d'avoir encore plus envie de travailler, parce qu'ils font déjà un boulot extraordinaire et je tiens à les en féliciter ce soir.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO a demandé la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir, Monsieur le Conseiller, sur ce fameux match Monaco/Nice qui a eu lieu le 2 octobre 2004 et qui a donné lieu à des incidents. Il y a eu d'abord quelques incidents à Fontvieille, je vous l'accorde, rien de grave. Mais malheureusement des gens ont accusé la police de laxisme. Dans le Monaco-Matin du 10 octobre 2004, votre Directeur Général du Département a répondu, je cite : « il ne faut pas croire ni laisser entendre que le rôle de la police soit d'éviter d'intervenir ». De plus, lors du match, un spectateur a envahi la pelouse et les gens en charge de la sécurité ont eu beaucoup de difficultés à la fin du match à ce que les supporters niçois ne fassent pas de même. Ce qui m'ennuie là-dedans, indépendamment de la situation que je viens de décrire, c'est ce que vous avez dit lors de la conférence de presse du Gouvernement le 12 octobre 2004. Je vous cite : « si la section de C.R.S. avait manœuvré plus rapidement, le débordement des supporters lors de la rencontre Monaco/Nice, samedi 2 octobre, aurait pu être contenu », donc il ne l'a pas été. Ce qui est ubuesque, c'est ce qu'a ajouté le journaliste : le bruit environnant aurait empêché les C.R.S. de s'entendre par talkie-walkie!!!!

(Rires.)

Vous comprendrez, Monsieur le Conseiller, que tout ça ne fait vraiment pas sérieux tout ça et que manifestement il y a eu un manquement dans la chaîne de commandement.

Alors, dans la mesure où, mardi soir, il y a un nouveau match, avec des supporters qui ne sont pas des tendres, vous le savez très bien, voici mes questions : avez-vous l'intention de revoir le dispositif habituel pour ces matchs à risques ? Deuxième question : avez-vous demandé que l'on vous envoie de nouvelles sections de C.R.S. avec des moyens de communication appropriés ?

Enfin, soyons sérieux, vous savez très bien que tout cela à un coût pour le budget de l'Etat. J'aimerais savoir ce que cela coûte à l'Etat et à l'A.S.M.. En effet, vous faites venir des gens, vous devez les payer. J'espère que vous avez engagé une réflexion sérieuse et que vous allez changer un certain nombre de choses. Merci.

**M. le Président.-** On a souri, car je pense que ça relève de la plaisanterie lorsqu'on nous dit que des policiers ne peuvent pas manœuvrer parce qu'il y a du bruit dans le stade. Moi je n'ai jamais vu de supporters silencieux dans les stades de football ! Donc par définition, il y a du bruit, un supporter crie et soutient son équipe.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je n'étais pas sur place ce jour-là, j'étais à Marseille, où la ville était calme...

(Rires.)

Ce que m'a dit le commandement des C.R.S. – parce que vous savez que durant les matches, l'équipe qui commande est au P.C. de sécurité qui est en haut – c'est qu'il y a eu visiblement un incident sur la radio des C.R.S. et que l'ordre n'est pas passé du premier coup. Il a fallu un certain temps pour qu'ils comprennent qu'on leur demandait d'avancer et quand ils ont enfin compris, c'était trop tard.

Alors, pour répondre à la deuxième question, ce n'est plus vous qui les payez mais c'est l'A.S.M. qui paye depuis le mois de juillet.

**M. Claude CELLARIO.-** Il n'empêche, Monsieur le Conseiller, pour être bref, vous savez très bien que c'est l'image sécuritaire de Monaco que l'on donne à travers ces manifestations. L'année dernière, je crois que j'avais fait une intervention sur les ventes de billets qui s'étaient passées dans des conditions lamentables. Beaucoup de gens pensent qu'à Monaco, cela n'arrive pas et que nous avons la manière de faire. Et pourtant la réalité est bien différente. Donc je vous engage, parce qu'il y a un match dans quatre jours, à prendre les mesures nécessaires afin que cela ne se reproduise plus.

**M. le Président.-** On va continuer le tour de parole ; Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais passer de la pelouse vers le domaine de l'eau, le domaine maritime et l'air. En ce qui concerne la digue et l'extension du port : ceux-ci entraînent une augmentation du trafic maritime, dans le port, dans les eaux territoriales monégasques, ce qui nécessite une surveillance accrue en ce qui concerne le trafic, en matière de pollution, en matière de secours éventuellement. Je voudrais savoir, Monsieur le Conseiller, s'il est prévu un renforcement de la division de la police maritime et aéroportuaire ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, que pouvez-vous répondre ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Pour l'instant la police maritime et aéroportuaire a la charge de la garde du port et de l'héliport. Sur l'héliport, je n'ai jamais entendu de

critique sauf que, de temps en temps, le responsable me dit que le soir, le fait de n'avoir qu'un seul policier retarde le départ des vols. Là d'ailleurs, se pose une question de fond parce que je ne trouve pas normal que ce soit les policiers de la police maritime qui fassent passer les bagages sous le portique : ce devrait être le fait d'une société de gardiennage, ce qui permettrait de libérer les agents de police pour leur mission de surveillance qui est autre que celle-là. C'est d'ailleurs le choix qui a été fait pour le port, car à la gare maritime, c'est une société qui assure le contrôle des bagages sous le portique. Jusqu'ici, il n'est pas venu jusqu'à moi le fait qu'il y avait un fort déficit d'effectifs. Je sais d'expérience que ce n'est jamais assez; maintenant il faut voir effectivement quelles sont les missions, mais je prends note qu'on vous a dit qu'il manquait des effectifs.

**M. Bruno BLANCHY.-** Oui, parce que le trafic ne fera qu'augmenter et en particulier moi je vois qu'en matière de pollution, il faudra certainement réprimer à un moment ou à un autre. Je pense qu'effectivement, c'est à l'ordre du jour, merci, Monsieur le Conseiller de le préciser.

**M. le Président.-** Merci, nous allons continuer. Monsieur MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président. J'avais attiré l'attention du Conseiller pour l'Intérieur l'année dernière, au niveau de la Sûreté Publique, sur les possibilités de promotions maintenant offertes aux femmes. Vous m'aviez répondu l'année dernière que vous alliez y réfléchir et d'après mes renseignements, là aussi il y a des possibilités, mais qui ne semblent pas non plus très claires aux intéressées.

Je voudrais revenir sur l'intervention de Mme BOCCONE-PAGÈS, étant sensible sur le sujet des enfants, en ce qui concerne le racket, etc..., je ne peux que m'associer à sa demande. Merci.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit : depuis cet été, les concours sont ouverts aux deux sexes, sans limitation de quota.

**M. le Président.-** Nous allons écouter Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président, je sens votre réticence mais enfin bon.

**M. le Président.-** Non, pas du tout, vous allez nous parler du matériel, je vous écoute avec attention.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Non, pas de matériel, je vais vous parler d'opérations, Monsieur le Président. Nos forces de sécurité, que ce soit les forces des sapeurs-pompiers ou les forces de police, heureusement d'un côté et malheureusement d'un autre côté, ne sont pas confrontées à des situations de crise. Elles n'ont pas l'expérience des situations graves, des situations de catastrophe : pour les pompiers, on peut mentionner les tremblements de terre, pour les policiers, les prises d'otage ou actes de terrorisme. Alors, très récemment, la Principauté a signé un accord avec la France pour que des détachements de pompiers monégasques soient intégrés à des opérations avec des pompiers français, de façon à ce qu'ils acquièrent cette expérience et ces réflexes qui leur manquent. Je vous demande, et on en a déjà parlé en séance privée, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, de faire la même chose avec les policiers. Parce que si les pompiers, eux, vont se former en étant en opération avec les Français, les policiers monégasques devraient pouvoir en faire de même, car en cas de prise d'otage, d'attentat terroriste ou d'événement grave comme on l'a vu dans l'affaire MAHER/SAFRA, ils ne savent pas réagir et ils doivent pouvoir être à même de faire face à des situations de crise. Je vous demande donc de bien vouloir trouver un accord avec les Autorités françaises pour que des groupes de policiers monégasques puissent intégrer des groupes de policiers ou de gendarmerie français, afin qu'ils acquièrent les réflexes nécessaires et ce de manière régulière et récurrente – il ne s'agit pas de le faire une fois et ensuite de ne plus le faire – pour maintenir effectivement ces réflexes. Je souhaiterais donc, je vous le demande, qu'un accord soit trouvé pour que ce genre d'opérations puisse avoir lieu. C'est-à-dire que des détachements des forces de police monégasque intègrent des forces de la police française et acquièrent ainsi les réflexes nécessaires à des situations de crise.

**M. le Président.-** On a longuement débattu en séance privée de cette idée, que nous partageons tous, Monsieur GARDETTO, vous le savez. J'ajouterai simplement une nuance, française ou européenne, parce qu'il y a d'autres pays très performants en matière de police. Si le Gouvernement monégasque n'obtenait pas d'accord, parce qu'évidemment c'est souhaitable, mais est-ce que cela sera possible dans les discussions, le Gouvernement nous le dira dans quelques mois, mais si ce n'est pas dans des cellules d'opérations françaises, ça pourrait être effectivement ailleurs en Europe, l'idée est excellente.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Si vous me permettez, Monsieur le Président, juste une petite observation, puisque notre séance est retransmise sur Internet, je crois qu'il n'est pas très souhaitable que l'on mette l'accent sur les défaillances de notre système de sécurité.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je pense que c'est de notoriété publique, la presse s'en était faite largement l'écho à l'époque de l'affaire que j'ai évoquée tout à l'heure, ce n'est donc un secret pour personne, je pense.

**M. le Président.-** D'autant plus qu'il est globalement très satisfaisant. Je dirai deux mots en conclusion tout à l'heure sur le niveau de la sécurité en Principauté de Monaco qui nous est envié par bien des pays. Il suffit de regarder les réactions de nos voisins lorsqu'ils viennent en Principauté, mais aussi des résidents lorsqu'ils ne vont pas très loin d'ici. Je crois qu'on apprécie la sécurité en Principauté globalement, ce qui n'enlève rien à l'intérêt d'un débat sur tout ce qui peut encore être amélioré.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je ne parlais pas de la police de la rue au quotidien, mais je parlais de situation de crise. Et donc c'est bien de ces situations-là qu'il s'agit et là je pense effectivement qu'il y a matière, comme il y avait matière pour les pompiers et j'aimerais, à cet égard, un engagement du Gouvernement.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** J'ai mis plus de trois ans à négocier avec la Sécurité Civile française le fait qu'un détachement de pompiers monégasques puisse accompagner un détachement français sur des catastrophes à l'étranger. Il s'agit d'une mission de secours que je connais bien, puisque j'avais été moi-même Directeur de la Sécurité Civile française, ce qui a facilité d'ailleurs l'accord. J'y tenais, parce que comme vous l'avez si bien dit, Monsieur GARDETTO, ce qui manque en Principauté puisque l'Etat est sûr, ce sont des expériences et des retours d'expériences. C'est vrai pour les pompiers, c'est vrai aussi pour les policiers. S'agissant des policiers, c'est parfois plus difficile car, lorsqu'une catastrophe arrive et que l'autorité du pays concerné accepte que des détachements étrangers arrivent, il y a une certaine démarche. Le même parallèle ne peut pas être fait, par exemple, dans un pays avec lequel on aurait un accord s'il y a une prise d'otage; je ne vois pas pourquoi il nous appellerait pour que nos policiers assistent à la prise

d'otage. Donc cela ne se fait que dans le cadre de formations policières très entraînées et à l'occasion d'entraînements pour voir effectivement comment ils procèdent. Ces stages ont déjà lieu, peut-être pas assez, mais je peux voir effectivement avec la Direction Générale de la Police Nationale. On pourrait voir aussi avec les Italiens ce qu'il est possible de faire. Mais il faut savoir que, dans une opération de police, lorsque l'événement arrive, il arrive de façon très subite, inopinée et que cela ne s'organise pas et que les policiers qui sont en charge effectivement d'un événement de ce genre, ne pensent pas *a priori* à appeler des collègues étrangers pour les former. Je pense que dans le cadre des formations françaises qui existent, qui s'entraînent et qui sont celles en général qui opèrent dans ces cas difficiles, il y a certainement, à défaut d'expérience pour nos propres policiers, des retours d'expériences que ces policiers pourraient leur donner.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** J'ai bien entendu votre réponse, Monsieur le Conseiller. Une remarque quand même. Je comprends tout à fait que l'on ne puisse pas vous téléphoner et vous dire : « il y a une prise d'otage, envoyez vos policiers ». La solution serait d'intégrer de façon récurrente des policiers monégasques dans des détachements français déjà opérationnels dans des zones difficiles qui sont plus susceptibles d'avoir des problèmes, de façon à ce que déjà ils soient positionnés pour pouvoir participer, le cas échéant, aux opérations qui se dérouleraient dans ces lieux. Donc je pense qu'une façon de contourner la difficulté serait de prévoir leur participation cyclique dans des zones sensibles, avec des détachements français, à des opérations de maintien de l'ordre telles qu'elles interviennent en réalité, avec des éléments perturbateurs. Ce serait déjà un grand progrès qui permettrait d'acquérir des réflexes. Et si dans ce contexte-là, en plus, on peut compléter avec d'autres circonstances, ça ne sera qu'un acquis supplémentaire pour la Principauté. Mais c'est dans cette perspective-là, que je voyais ma remarque, c'est-à-dire le prévoir de façon presque institutionnalisée.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre souhaite répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, Monsieur le Président. Je reviens sur l'observation que j'ai faite, je préférerais que ce type de sujet soit évoqué en séance privée.

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président BOISSON a demandé la parole.

**M. Claude Boisson.-** J'entends bien votre demande, Monsieur le Ministre ; je voudrais simplement préciser et je pense que M. GARDETTO veut apporter un petit plus, que ce que nous appelons chez nous l'U.S.I., c'est-à-dire l'Unité Spéciale d'Intervention, est une brigade parfaitement entraînée et que ceux qui l'ignoraient et qui voudraient voir en Principauté si nous avons une défaillance pourraient être gravement surpris.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je crois qu'on vous a bien compris.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, mais je reste sur mes positions.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI souhaite s'exprimer.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je ne voulais pas intervenir s'agissant des problèmes, c'est le moins qu'on puisse dire, lors de la rencontre Monaco/Nice, mais je ne voudrais pas qu'on reste sur une note d'amusement, parce que ce que m'ont raconté plusieurs compatriotes ne m'amuse pas du tout. Vous avez dit tout à l'heure avec un petit sourire, Monsieur DESLANDES, que les habitants de Fontvieille n'étaient pas en danger de mort ; peut-être... Mais que certaines habitantes aient été en danger de viol, ça certainement ! Et que des habitants aient été en danger de passage à tabac, ça sûrement aussi ! Lorsque vous avez une horde de supporters totalement avinés, qui ont d'ailleurs pu se servir dans tous les commerces avoisinants sans aucun problème, qui montent sur une voiture, qui essaient d'ouvrir les portières et qui hurlent des insanités à la conductrice, moi je ne trouve pas ça amusant du tout et je considère qu'il y a eu un véritable risque et qu'il doit être estimé à sa véritable valeur. Lorsque vous avez des gens paisibles, qui sont obligés de baisser les yeux et d'être humiliés pour ne pas se faire frapper par les mêmes supporters, alors qu'il y a un policier en tenue pas très loin, qui fait semblant de ne pas voir la scène et de se consacrer uniquement à la circulation, ça ne m'amuse pas non plus et je considère que là aussi, il y a un risque qui doit être pris en compte et que ces choses-là ne doivent pas se reproduire. Donc, j'irai dans le sens de mes collègues en disant qu'il faut à tout prix faire le nécessaire pour assurer la sécurité publique lors des matchs de football et contrôler notamment les supporters, surtout lorsqu'ils sont dans un état d'ébriété manifeste. Je vous rappelle que l'ivresse publique est une infraction pénale.

**M. le Président.-** Nous allons donner la parole à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président. Eh bien, je vois que nous avons eu les mêmes renseignements avec Me LICARI et si j'ai parlé de danger de mort, c'est parce que, lorsqu'il est question de passage à tabac, on sait où ça commence, mais on ne sait jamais où ça finit.

Je voudrais revenir un instant, parce que j'aurais aimé en apprendre plus sur les déroulements de carrières des Monégasques à la Sûreté Publique, parce qu'il y a un an, on a eu le même discours et aujourd'hui, j'en sais autant que l'année dernière, c'est-à-dire qu'on demande toujours aux Monégasques de faire et de refaire leurs preuves, alors qu'à côté d'eux, il y a des non-Monégasques qui ont une voie royale, qui se retrouvent Chef de Division avec la complicité de leur ancien supérieur pour on ne sait quelle affinité personnelle. Voilà, ces gens là ont eu des concours sur mesure, ont été envoyés sur leur temps de travail passer un D.E.S.S. à Nice et se retrouvent aujourd'hui Chefs de Division et promettent aux Monégasques de s'occuper de leur cas en particulier. Alors ça, c'est vraiment inadmissible pour un Chef de Division. Maintenant, par devoir de réserve, je ne m'étendrai pas sur un autre dossier qui concerne cette personne, mais si ça devenait nécessaire, je finirais par en parler.

Et je n'aurai pas besoin de lettre anonyme.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas de réaction du Gouvernement et s'il n'y a plus d'intervention de mes collègues, nous avons constaté à nouveau ce soir que la sécurité est une priorité à la fois pour le Conseil National et pour le Gouvernement. Et je crois qu'il faut rappeler en conclusion, et je tiens à le faire en tout cas, que la sécurité, la qualité de la sécurité qui règne en Principauté depuis des décennies, est un élément d'abord de la qualité de vie des résidents à Monaco, mais aussi participe à l'attrait de la Principauté auprès de nouveaux résidents étrangers. Donc, cette qualité exceptionnelle de sécurité – évidemment le paradis sur terre n'existe pas et le degré zéro de la délinquance n'existe pas – mais si on nous compare à n'importe quel pays d'Europe, nous pouvons encore regarder tout le monde la tête haute et être fiers de la qualité de sécurité qu'offre la Principauté de Monaco.

Alors, il est vrai qu'il y a un environnement hostile partout en Europe, il y a une pression extérieure sur notre sécurité, il y a une dégradation générale qui est liée à l'évolution des sociétés contemporaines, Monaco n'est pas dans un autre siècle, Monaco n'est pas sur un autre continent. Evidemment que l'on ne peut pas être complètement imperméable à des phénomènes d'insécurité importés. Et c'est pour cela que je voulais

vous dire, Messieurs les Membres du Gouvernement, que vous aurez toujours dans ce Conseil National une équipe attentive et prête à vous donner les moyens nécessaires pour améliorer encore le matériel et créer des emplois si c'est nécessaire, améliorer la sécurité de ce pays, tant que cela peut se faire. Vous n'aurez jamais un Conseil National qui refusera de voter un crédit, je le répète, de créer un poste – on en a parlé longuement en séance privée – ou de moderniser certains matériels qui ont été à la pointe il y a quelque temps, mais qui ne le sont peut-être plus ou un peu moins maintenant. Donc soyez vigilants pour maintenir l'excellence en matière de sécurité, c'est une très forte attente de la population de la Principauté qui nous est répétée très souvent; c'est une très forte attente du Conseil National, c'est une priorité incontestablement pour Monaco.

Il y a donc des choses qui effectivement pourraient être de petits signes et qui rassureraient : trouver et on le souhaite, dans les meilleurs délais, le ou les poseurs de bombe du Stade Louis II; évidemment aussi renforcer la sécurité pour certains matchs à risques et je crois qu'on peut retenir la leçon pour le prochain derby. C'est vrai que, malheureusement, il ne faut pas assimiler tous les supporters niçois à quelques dizaines de voyous, mais incontestablement ce derby-là est un des matchs difficiles

de l'année. Sachons en tirer les leçons pour l'année prochaine, parce qu'on ne voudrait pas, ni vous ni nous, revoir certains débordements et je crois que, en étant bien avertis par ce qu'on a pu constater cette année, on démontrera l'année prochaine, s'il y a quelques dizaines de voyous qui veulent perturber la sécurité de Fontvieille, qu'ils feraient mieux de passer ailleurs qu'en Principauté de Monaco, nous vous faisons confiance pour cela.

Je voulais tout de même terminer sur cette note positive, sur la qualité de la sécurité dont je ne voudrais pas que l'on puisse douter en Principauté de Monaco.

Je vais mettre ce chapitre aux voix et j'espère qu'on va tous donner tous les crédits nécessaires au Gouvernement pour la sécurité à Monaco donc :

Je mets ce chapitre 22 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté).*

A l'unanimité vous avez le budget pour une sécurité performante en Principauté.

#### **M. le Directeur Général.-**

CH. 23 – THEATRE DE LA CONDAMNIE

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL .....	-	<u>5.000</u>
------------------------------------	---	--------------

#### **M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

*(Adopté).*

#### **M. le Directeur Général.-**

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – FRAIS DE PERSONNEL .....	-	15.000
------------------------------------	---	--------

325.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	+	<u>5.000</u>
---	---	--------------

	-	<u>10.000</u>
--	---	---------------

#### **M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	48.000
326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	<u>30.000</u>
	-	<u>18.000</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 26 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>140.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre? Oui, Madame la Présidente de l'Education et de la Jeunesse, vous avez la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Suite à tout ce que nous demandons sur l'Education Nationale, toutes les avancées que nous souhaitons, je voterai contre ce chapitre, parce que je pense réellement qu'il n'y a pas de volonté de coopération de la part de la Direction de l'Education Nationale.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président. Il y a aussi un autre problème. Tout à l'heure, on a parlé de l'excellence pour les enseignants et ça, on ne va pas revenir là-dessus, on en a largement discuté. Il faut aussi éviter de faire revenir les élèves vers la moyenne sans faire de l'élitisme à tout prix, pour les classes avancées, les divisions importantes, les anglais plus, les options internationales, éviter de mélanger des élèves qui n'ont pas le niveau et laisser ces élèves qui sont en pointe, parce que je pense qu'on a tous intérêt, sans être élitistes, à essayer de sortir une crème pour continuer à avoir de bons résultats au lycée. C'est vrai que la politique qui est menée actuellement, à mon sens et au sens de pas mal d'enseignants en Principauté, une politique, je parle pour les élèves qui vise à ramener les élèves vers une moyenne globale et non pas à les tirer vers le haut. Je parle essentiellement pour le collège.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, vous désirez vous exprimer à nouveau?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Oui, je vous prie de m'excuser mais j'ai oublié un point très important : les dérogations scolaires. Nous en avons largement parlé dans les séances privées; malheureusement pour la plus importante, je n'étais pas là, mais j'ai pu lire – j'en profite pour féliciter la Direction Générale ici ce soir – ce que vous avez répondu, Monsieur le Conseiller, et ce que d'autres Conseillers vous ont demandé. Nous attendons avec impatience des critères transparents pour ce qui concerne les dérogations scolaires. Nous vous demandons depuis notre élection un comité des dérogations scolaires. Apparemment ça bloque, ça ne veut pas se constituer, il y a peut-être des raisons à cela, moi je n'en vois pas, mais bon admettons. Mais alors, mettons au moins des critères transparents, objectifs et impartiaux. A chaque dossier, on regarde les critères, on dit oui ou non et à ce moment-là, ça ne dépendra pas de la date d'arrivée du dossier, ça ne dépendra pas de la tête du candidat et ça ne dépendra pas des souhaits d'une certaine personne. Merci.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** On parle toujours des trains qui n'arrivent pas à l'heure, je vais peut-être parler d'un qui est arrivé à l'heure, je veux parler des bourses. Avec mes collègues au niveau de la Commission, si ça a un petit peu traîné avant de se mettre en route, nous avons eu une réunion au printemps et le Service avait fait un travail de simulation remarquable qui s'est concrétisé. On a pu travailler dans de très bonnes conditions, le

Service avait compris l'esprit et là par contre nous avons des critères objectifs, impartiaux. Parlons pour une fois d'un train qui arrive à l'heure.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Ne pensez-vous pas que c'est peut-être le moment de poser des questions très précises sur l'opération « La Cachette », puisqu'on est dans le chapitre de l'Education Nationale ? Je dois dire que je reste un peu dans le flou, je le disais en introduction de ce débat par rapport au futur pré-scolaire Plati. Pourquoi vous dis-je cela ? Parce que je ne nous vois pas voter contre le crédit de Plati, si on ne met pas à disposition rapidement un nouveau pré-scolaire. Donc je pense que c'est maintenant que nous devons entendre les réponses du Gouvernement et si on doit émettre un vote de protestation de manière très solennelle, c'est à mon avis maintenant et à ce chapitre qu'il faut le faire, avant peut-être de refuser l'ensemble de ce Budget Rectificatif. Nous l'avons dit, c'est un point qui est très important pour le Conseil National sur le fond et sur la forme, je n'y reviens pas. Donc, je voudrais bien comprendre parce que je n'ai pas bien compris, sincèrement, les réponses évolutives du Gouvernement sur ce sujet.

Je rappelle ce que je sais et je demande au Gouvernement de bien nous préciser où nous en sommes ce soir. Nous avons, l'année dernière, après un long débat au Budget Primitif 2004, réussi à convaincre le Gouvernement qu'il fallait entamer plus tôt qu'il ne le souhaitait les travaux de reconstruction du groupe pré-scolaire Plati, pour toutes les raisons que nous avons déjà évoquées en début de soirée, je n'y reviens pas. Un crédit a été inscrit dans ce but. Puis, en Commission Plénière d'Etude, un membre du Gouvernement nous a informés, donc sans concertation, que ce crédit était retiré essentiellement pour cause d'économie budgétaire. Eventuellement aussi parce que le temps permettrait sans doute de faire évoluer le projet et de faire encore un meilleur projet, mais essentiellement pour cause d'économie budgétaire. Le procès-verbal de la soirée l'atteste. Là-dessus, le Conseil National a vivement réagi dès l'annonce de cette décision, puis il a eu l'occasion de le redire lors des séances privées sur l'étude du Budget Rectificatif, puis de l'inscrire dans le rapport de la Commission des Finances et l'Economie Nationale. Le Gouvernement nous dit qu'il va donc réinscrire un crédit pour l'année prochaine mais qu'il faudra sans doute un certain nombre de mois d'attente parce qu'il a l'intention de faire évoluer le projet. J'en suis à peu près là, mais vous allez m'éclairer et me corriger si je n'ai pas bien compris la position du Gouvernement ; c'est un point très important pour le Conseil National, je voudrais donc que

nous écoutions précisément la situation telle qu'elle se présente ce soir.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je confirme ce qui avait été indiqué : il s'agit effectivement au moment de l'analyse du budget du constat que la charge globale du triennal rendait difficile l'exécution de l'opération de « la Cachette », parmi les priorités et les obligations, le sentiment du Gouvernement était que cette opération pouvait être différée. J'ai simplement indiqué qu'à l'occasion d'une réflexion plus générale sur le secteur de l'entrée de ville, ce report pouvait être l'occasion de réaliser une école dans de meilleures conditions. A la fois pour l'école elle-même, mais aussi pour le site général du boulevard du Jardin Exotique et du boulevard de Belgique à proximité duquel elle était établie. Donc, ces éléments ont été pris en compte par le Gouvernement et je pense que c'est au moment du vote du Budget Primitif que nous pourrions réexaminer les modalités d'inscription puisqu'en fait, c'est à ce moment que se préciseront les travaux à l'étude sous quelle que forme qu'ils soient. Entre-temps, comme je vous avais déjà montré les esquisses de cette future école, je viendrai vous montrer effectivement quelle peut être l'évolution de ce projet. La seule chose que je puisse dire aujourd'hui, c'est que si le Gouvernement décide de profiter de ces nouvelles dispositions réglementaires qui sont en cours de réflexion et qui ont fait jusqu'à présent l'objet d'avis unanimes de la part des personnes qui ont regardé ces propositions, si le Gouvernement retenait cette nouvelle hypothèse, le projet pourrait être revu dans un esprit beaucoup plus positif et beaucoup plus satisfaisant au plan environnemental et au plan de l'efficacité de l'école. Un espace de parking demandé à l'époque qui faisait défaut dans le premier projet pourrait être créé ; les travaux correspondants pourraient reprendre dans le courant de l'année 2005, pour une mise en œuvre de l'école à partir de 2006 quant à la partie gros œuvre de bâtiment. Voilà où on en est aujourd'hui et je vous propose donc d'examiner ça plus en détail au moment du Budget 2005.

**M. le Président.-** Plusieurs Conseillers ont demandé la parole. Madame DITLOT, d'abord.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président. Je vous ai bien entendu, Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, mais tout à l'heure j'ai entendu aussi M. le Conseiller pour les Finances et l'Economie Nationale nous dire qu'il y avait une poursuite du projet en question, mais que la somme était réinscrite au Primitif

2005 pour financer de futures nouvelles études de faisabilité, c'est-à-dire qu'il semblerait que le projet soit encore relégué aux calendes grecques! Donc pratiquez-vous le report de crédit sans avoir recherché le consensus avec le Conseil National? Je vais peut-être vous éclairer en vous faisant brièvement un état des lieux de l'actuel pré-scolaire Plati.

Cette école, dont les classes occupent les rez-de-chaussée de deux bâtiments domaniaux et dont la cour de récréation est enfermée entre les deux immeubles, a été ouverte temporairement à l'époque, il y a de cela 30 ans. Peut-on tolérer que des enfants doivent, pour rejoindre leur classe d'anglais, leur petit gymnase, leur bibliothèque, emprunter un étroit escalier et traverser, comme il vous l'a été dit tout à l'heure, la terrasse arrière d'un restaurant encombrée de tables et de clients à 13 heures 30 par exemple? Peut-on tolérer qu'en cour de récréation, 210 enfants risquent d'être blessés par ce qui peut tomber d'un des nombreux balcons situés au-dessus de leurs têtes? Pourquoi les 210 enfants du préscolaire Plati n'ont-ils pas les mêmes chances que leurs petits camarades logés dans la belle et claire école de Fontvieille, ou que ceux scolarisés dans le magnifique bâtiment récent des Carmes ou dans l'école des Variétés, tout nouvellement agrandie de 3 classes ou bien encore dans le très moderne bâtiment de Saint Charles?

Pourquoi les enfants de Plati n'ont-ils pas droit, comme les autres, à une belle école sécurisée, aérée et lumineuse? C'est le cas d'exception qui peut nous faire dire que « tout n'est pas bien, dans le meilleur des mondes ».

Le Gouvernement n'a pas le droit d'oublier les 210 enfants de Plati! Ni son équipe pédagogique extraordinaire, mais à présent épuisée d'attendre en vain... depuis 30 ans, une école enfin « aux normes ».

Le projet appelé « la Cachette » porte bien son nom! Où se cache-t-elle cette future école promise depuis si longtemps et jusqu'à quand le Gouvernement ensevelira-t-il le projet de relogement décent de ces enfants et de leur encadrement?

Une solution d'urgence s'impose.

Ne vous étonnez pas, Messieurs, si des parents d'élèves inquiets et le corps enseignant de l'école Plati se mobilisent et risquent ainsi d'amener ce problème sur la place publique. Une telle campagne d'information ne manquerait pas d'être préjudiciable à l'image de notre pays.

Pourquoi la construction rapide d'un pré-scolaire enfin digne de Monaco ne serait-elle pas un cas d'exception tout comme l'a été la rénovation des vestiaires de l'A.S.M. à la Turbie?

**M. le Président.-** Voilà, on vous a accordé bien volontiers, dix secondes de plus sur un sujet qui nous touche beaucoup et pour lequel nous approuvons, vous le savez tous ici, ce que vous avez dit.

On écoute maintenant le Vice-Président Claude BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président. Pour justifier la minoration des prévisions de dépense des travaux, Monsieur le Conseiller, au lieu d'indiquer sur le rapport du Budget Rectificatif ce que vous nous avez dit ce soir, vous avez noté ou quelqu'un pour vous a noté, un retard de 2 mois de l'architecte sur la remise des dossiers d'appels d'offres du lot de démolition et des terrassements. Je ne crois pas que ce soit la raison. Il ne faut pas qu'à chaque fois ce soit les architectes qui soient tenus par le Gouvernement responsables des retards.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Eh bien je regrette, mais là, dans le cas d'espèce, c'est vrai!

**M. Claude BOISSON.-** Eh bien écoutez, le problème c'est que si on pouvait parfois confronter les gens concernés avec ce qui est dit, ce serait fort intéressant. Aujourd'hui, nous sommes bien conscients, en ce qui concerne ce problème d'engagement de dépense, qu'il y a des choix à faire, nous l'avons bien compris et nous savons, comme le Gouvernement, que le choix d'avoir engagé le projet pour les logements ne nous permet pas de faire beaucoup d'autres choses. Nous sommes raisonnables, on ne peut pas exiger, demander que l'aménagement du port, que d'autres projets tel que le C.H.P.G. puissent démarrer tout de suite. On peut comprendre qu'il y a une planification; d'ailleurs il serait intéressant de l'avoir cette planification sur le triennal car elle évolue mais espérons qu'elle n'évolue pas tout le temps dans l'avenir. Par contre, on ne peut pas non plus restreindre ces engagements uniquement aux logements car c'est vrai qu'il y a quelques projets sociaux qui nous préoccupent; je crois qu'il y a deux sujets qui sont essentiels et qui pourraient commencer à être traités sans attendre l'échéance 2008. Nous les avons évoqués : c'est le problème du transfert du Cap Fleuri 2 et c'est le problème de l'école « la Cachette », parce que là, c'est un problème essentiel.

Alors, quel que soit le coût de « la Cachette », ce n'est pas un engagement global qui va être fait là, en 2005. Je pense que, au-delà des frais d'étude – les études peuvent se faire assez rapidement – ce serait, je crois, un geste positif de la part du Gouvernement, que d'engager une somme supplémentaire à celle de l'étude, mais une

somme concernant déjà des travaux de fondation, etc... ; pour nous démontrer qu'il y a aussi la volonté de le faire. Quant aux impossibilités, je ne suis pas convaincu que dans le budget il n'y ait pas moyen de trouver encore une compensation pour y parvenir. C'est une demande, je crois, qui est partagée par tout le monde et ce serait, je pense un bon compromis. On ne demande pas que « la Cachette » soit réalisée en 2005 mais que les travaux soient commencés, puis échelonnés dans le temps avec le surcoût et qu'il y ait donc une bonne nouvelle qui arrive au Budget Primitif car je ne pense pas que nous l'aurons c'est ce soir.

**M. le Président.-** Monsieur BIANCHERI, vous avez la parole.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Merci, Monsieur le Président. Juste pour préciser que je n'ai pas exactement dit cela; j'ai dit, il y a 15 jours, que le Gouvernement s'était engagé par écrit, au titre du programme triennal, à entreprendre dès 2005, la poursuite de l'opération en question; il s'est agi plus d'améliorer le projet que d'une volte-face ou d'une remise en cause. Donc en 2005, il y aura 2 M€ de crédits pour finaliser les études et commencer les travaux.

**M. le Président.-** Donc, nous entendons bien, les travaux démarreront en 2005. Parce que c'est un dossier où trop de temps a été perdu depuis trop longtemps et à un moment, le mieux devient l'ennemi du bien. Je dirais donc qu'attendre une année de plus et perdre encore une année dans un projet qui a pris tant de retard, compte tenu des problèmes que Mme DITTLLOT a très bien résumés, ce n'est pas acceptable.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je voudrais simplement dire que le premier projet de « la Cachette » mettait dans un même bâtiment une crèche et une école maternelle, avec donc deux entités administratives, la Mairie d'un côté et la Direction de l'Education Nationale de l'autre. Ce bâtiment dépassait le jardin tel qu'il est et lorsqu'on a fait des études architecturales plus poussées sur l'entrée de ville, nous nous sommes aperçus que ce bâtiment qui, en lui-même n'était pas idéal, serait sur le plan architectural, assez laid. Donc l'étude a été reprise pour faire en sorte qu'il puisse y avoir deux bâtiments. C'est ce qui sera fait, l'un étant une crèche dépendante de la Mairie, l'autre étant une école maternelle dépendante de l'Education

Nationale. Chacun chez soi, l'un à côté de l'autre, avec davantage de places de parkings. Le premier projet avait déjà été largement critiqué parce que les places de stationnement y étaient insuffisantes. Donc, je crois que dans ce nouveau projet qui est en train d'être finalisé, on apporte des réponses à des critiques qui avaient été formulées en son temps, de manière légitime. Je pense qu'on a perdu un peu de temps, mais franchement pour un meilleur projet.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI vous avez la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'entends donc avec satisfaction que les travaux de construction du futur pré-scolaire sur le site de « la Cachette » commenceront en 2005, avec le prochain budget. Et j'espère que la remarque formulée par le Ministre d'Etat, en séance privée, sur la forme qui a été de nous mettre devant le fait accompli sur une de nos demandes que vous aviez acceptées, est toujours d'actualité et que ce genre de procédé ne se reproduira plus.

**M. le Président.-** Nous comptons sur vous, Monsieur CUCCHI, pour être l'équivalent de M. ROBILLON, du côté du collège, c'est-à-dire pour nous tenir au courant de la réalité de l'avancée des travaux et du démarrage des travaux. Et si nous allons maintenant voter ce chapitre, c'est avec l'engagement pris publiquement par le Gouvernement – et je crois que nous serons nombreux à nous rappeler cet engagement dans les prochains mois – que les travaux de l'école démarreront bien l'année prochaine et ne sont pas reportés à trois ou quatre ans, comme on nous l'avait dit en Commission Plénière d'Etude.

Madame DITTLLOT, je vous en prie.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot. Quand pensez-vous que cette école sera entièrement disponible pour les enfants de Plati?

**M. Daniel RAYMOND.-** C'est une très très bonne question. On sait que 2005 commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Il serait peut-être intéressant effectivement de donner le temps nécessaire pour les études, on pourrait les commencer d'ailleurs demain les études, je vous signale, ce serait du temps gagné et puis les travaux pourraient commencer dès que les études le permettraient.

**M. le Président.-** Donc, vous nous dites, 2 ans 1/2 de travaux, Monsieur BADIA, c'est ça ?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je ne peux pas m'engager ce soir, je crois qu'il faut considérer globalement que c'est une opération qui va durer 2 ans 1/2 à partir du moment où les travaux vont se faire ; donc les travaux vont commencer au milieu de l'année prochaine, ce qui conduit effectivement à la rentrée scolaire de l'année 2007/2008.

Je crois qu'aujourd'hui, il est difficile d'être plus précis. Il y a un élément de programme, il y a un élément de réglementation qui a été vu mais qui n'est pas encore publié, je crois qu'il faut laisser du temps au temps. Si vous souhaitez que l'école démarre tout de suite, j'ai 2 millions moins 250 000 € qui me permettent de faire une école, dans la forme déjà autorisée, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas satisfaisant. Le choix est simple, je crois qu'aujourd'hui c'est soit une école améliorée dans quelque temps avec un décalage, disons, d'une petite année soit une école moins satisfaisante que l'on regrettera peut-être un jour d'avoir bâtie. C'est simplement la problématique aujourd'hui.

**M. le Président.-** Donc, on en reste au démarrage du chantier en 2005 et à 2 ans 1/2 de travaux qui suivront

donc ce démarrage. Je pense que ceci est de nature à rassurer le Conseil National si cette fois-ci, le Gouvernement respecte son engagement.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre sur l'Education Nationale, aux voix.

Vous voulez intervenir Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous vois hésiter ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Oui, j'hésite parce que je maintiens ma position, parce que je pense que, réellement, il n'y a pas de volonté de dialogue et de volonté d'aller dans notre sens. Je maintiens donc ma position, je vote contre ce chapitre.

**M. le Président.-** Je vais donc mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Cinq avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

*(Adopté ;  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS,  
MM. Jean-Pierre LICARI, Jacques RIT,  
Alexandre BORDERO et Jean-François ROBILLON  
votent contre).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE/LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 28 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE/ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 30 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE/ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 31 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE/ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 30.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 32 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE /ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 45.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 33 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE/LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 30.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 34 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 35 – EDUCATION NATIONALE/PRESCOLAIRE BOSIO

335.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 2.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 35 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE/PRESCOLAIRE PLATI

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 25.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 36 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE/PRESCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 80.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 37 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 41 – DASS FOYER SAINTE-DEVOTE

341.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 141.900**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 41 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 41 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE

CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 50.000

**M. le Président.-** Alors là, par rapport à ce que nous avons entendu tout à l'heure sur la volonté partagée de mieux former nos enseignants, notamment pour réussir les concours étrangers, nous espérons que c'est la dernière année où on voit des crédits en diminution parce que, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble, Monsieur le Conseiller, nous comptons sur vous pour que les moyens soient donnés à ce centre de bien remplir sa mission et une mission plus

ambitieuse donc, que nous avons définie ensemble pour aider les enseignants monégasques à réussir les concours.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 44 – INSPECTION MEDICALE

344.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 50.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 44 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 44 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 45 – ACTION SANITAIRE &amp; SOCIALE

345.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 200.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 45 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 45 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**CH. 46 – EDUCATION NATIONALE  
SERVICE DES SPORTS STADE LOUIS II346.000 – STADE LOUIS II..... + 120.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Oui, Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire un mot en prévision du Budget Primitif 2005 : je reviendrai avec insistance sur le concert des jeunes car, effectivement cette année, cela n'a pu être possible, mais je reviendrai longuement sur ce même projet lors du Budget Primitif 2005. Merci.

**M. le Président.-** Nous avons tous espoir que ce projet se réalise l'année prochaine, on a quelques bonnes indications, mais on en reparlera au Budget Primitif.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 47 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

347.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 20.000347.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE ..... - 25.000- 5.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 47 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 47 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 48 – COMPAGNIE POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 20.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 49 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-***C. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 35.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

*(Adopté;**MM. Jacques RIT et Jean-Pierre LICARI  
votent contre).***M. le Directeur Général.-**

CH. 51 – BUDGET ET TRESOR – DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL ..... - 40.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, sur la Direction du Budget, je mets ce chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR – TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 7.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 53 – SERVICES FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 27.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 15.000

355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE ..... + 18.000+ 3.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 210.000

357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE ..... - 95.000- 305.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS..... - 411.500**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 60 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P..... - 304.900**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 61 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 40.000

362.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... + 1.000- 39.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y en a pas, moi, je vais en faire une et donner quelques informations importantes pour les Monégasques. Vous savez que plusieurs centaines de familles monégasques sont dans l'attente d'un appartement domanial. Il y a un peu plus de 400 familles qui ont rempli les dossiers dans les délais pour les attributions de la fin de l'année et je crois donc important d'informer tout le monde. La Commission d'Attribution se réunira d'ici la fin du mois de novembre et les décisions seront transmises, on l'a dit aussi dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, avec les points, avec la barre minimale qui sera nécessaire pour obtenir un appartement, par type d'appartement bien sûr, à tous les candidats, on va dire courant janvier. Donc les premiers déménagements pourront se faire dans la foulée, au premier trimestre 2005.

Je voudrais aussi préciser que, malheureusement, l'héritage de la politique du passé fait que nous sommes confrontés à une situation très difficile : il y a une énorme tension, puisqu'il y a 60 ou 65 appartements disponibles

et livrables premier ou deuxième trimestre 2005 pour plus de 450 demandes, dont beaucoup sont des demandes légitimes. Tous les membres de la Commission d'Attribution, qu'ils soient de la délégation gouvernementale ou du Conseil National, ont un rôle extrêmement pénible à remplir et, inutile de vous dire, qu'avec mes collègues, Daniel RAYMOND, le Président de la Commission du Logement et Alexandre BORDERO, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, nous ne sommes pas tous les trois très heureux de devoir participer à une Commission qui va répondre à plusieurs centaines de familles ayant des demandes légitimes, qu'il n'y a pas assez d'appartements et que, donc, on ne peut évidemment pas les satisfaire. Je voudrais dire qu'il faut encore un peu de patience pour que le programme que nous avons décidé ensemble et dont nous avons parlé en début de soirée, porte ses fruits. Les livraisons vont arriver en masse, mais il y a un délai d'inertie, incompressible lorsqu'on construit des immeubles, qui est de trois ou quatre ans. Les réalisations de cette nouvelle politique du logement décidée après notre élection, plus ambitieuse pour que l'offre corresponde aux demandes légitimes des familles monégasques, c'est

à partir de 2006 et en 2007 et bien sûr en 2008 et par la suite qu'elle portera ses fruits. Donc, oui, je crois qu'il faut dire ce soir aux familles monégasques qui sont dans une situation d'attente pas facile que, malheureusement, il faut encore un peu de patience et que, à part 65 d'entre elles, beaucoup d'autres devront attendre un ou deux ans de plus pour être satisfaites. Voilà, je crois qu'il fallait le dire parce que le Conseil National et le Gouvernement, sur ce sujet, ne peuvent pas aller plus vite que le délai de réalisation des immeubles, que nous avons d'ailleurs considérablement raccourci grâce au recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cependant je voudrais terminer sur une note positive. Il suffit de se promener en ville en ce moment pour voir les chantiers qui sont mis en œuvre par les Autorités pour que les besoins des Monégasques soient satisfaits. Que l'on parte de la frontière de Cap d'Ail avec l'opération qui se trouve à côté du cimetière, en passant par Fontvieille où un chantier de 200 appartements est en construction pour les Monégasques sur le port, en remontant sur les délaissés de la S.N.C.F. où vont démarrer très vite les opérations Aurégia et Castelleretto pour plusieurs centaines de logements, ou bientôt l'opération Industria/Minerve des Tennis au boulevard de Belgique pour 140 appartements, qui devraient démarrer dans les prochaines semaines, sans compter celles qui sont déjà en cours sur la Frontière de Roquebrune, donc au Testimonio pour plus de 100 appartements, je crois que, effectivement, en voyant pousser les chantiers, les Monégasques peuvent voir et comprendre que les engagements que nous avons pris sont en train d'être tenus et qu'ils en bénéficieront en 2006/2007 particulièrement.

Voilà ce que je souhaitais dire parce que nous sommes, comme j'en suis sûr la Direction de l'Habitat,

assailis de coups de fil, de lettres, de demandes de rendez-vous pour ces sujets. Cela me donnait donc l'occasion de faire une mise au point pour tous qui, j'espère, sera relayée par la presse.

D'autres interventions sur la Direction de l'Habitat ?  
Oui, Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Claude Boisson.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une remarque, Monsieur le Ministre. Au début de la soirée, lors de la lecture de votre rapport, vous avez précisé que le Gouvernement avait toujours pris ses responsabilités depuis des décennies. Mais là, sur ce point-là, aujourd'hui nous sommes dans une situation qui est quand même grave. Livrer 60 appartements en 2 ans, c'est quand même un problème il y a donc là une carence et une faille et quand on en rend responsable l'ancien Conseil National, il ne faut pas oublier quand même que rien n'empêchait le Gouvernement de proposer à l'ancien Conseil National une promotion immobilière pour nos Monégasques, en disant : « écoutez, si vous ne faites pas assez de demandes, eh bien, dans ce cas-là, nous nous en proposons ».

Enfin, j'ai quand même assisté à des séances – et je ne suis pas là pour défendre l'opposition – mais il y avait quand même des demandes qui étaient faites.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 62 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION  
SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 3.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE – TIMBRE-MONNAIES ..... + 492.100

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 65 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

*D. DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES*

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 200.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

*(Adopté;  
MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT  
votent contre).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 150.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

*(Adopté;  
MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT  
votent contre).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 77 – DEUC – URBANISME

377.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 30.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 77 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 78 – AMENAGEMENT URBAIN-VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 60.000

**M. le Président.-** M. le Président de la Commission des Finances désire intervenir. Je vous en prie Monsieur PALMARO, vous avez la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Est-ce qu'il y a une raison particulière pour l'augmentation des effectifs de deux personnes dans ce Service ?

**M. le Président.-** Nous sommes donc sur le chapitre 78 concernant la voirie, vous pointez Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, l'augmentation des frais de personnel, c'est ça ?

**M. Vincent PALMARO.-** Oui, à quoi correspondent ces deux personnes en plus par rapport au Primitif, y a-t-il une raison ?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je n'ai pas les

éléments de détail, je ne sais pas si je peux avoir l'appui de la Direction du Budget sur le chapitre, je vous avoue ne pas connaître le détail.

**M. le Président.-** Eventuellement, je ferai une petite entorse au règlement pour vous redonner la parole après si vous trouvez la réponse, il faut dire que la question n'avait pas encore été posée, donc elle est posée spontanément ce soir sur le siège par M. PALMARO.

On va continuer l'examen des chapitres et on redonne la parole au Gouvernement sur ce point, s'il trouve la réponse.

Je mets ce chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le 78 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 79 – AMENAGEMENT URBAIN – JARDINS

379.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	55.000
379.040 – ACHAT & ENTRETIEN .....	+	<u>10.000</u>
	-	<u>45.000</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 79 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 80 – DIRECTION DU TRAVAIL  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

380.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	<u>2.300</u>
--	---	--------------

**M. le Président.-** Le Président de la Commission des Intérêts Sociaux demande la parole. Monsieur BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Toujours dans un souci d'emploi pour les Monégasques, on a vu, et on le sait maintenant, que la Fonction Publique ne va pas pouvoir absorber tous les jeunes qui vont se présenter sur le marché du travail et notamment les jeunes diplômés. De plus, c'est un souhait du Conseil National que de voir les Monégasques pouvoir travailler dans toutes les branches

d'activités présentes dans leur pays. Alors l'an dernier, plusieurs Conseillers Nationaux, dont le Rapporteur Jean-Michel CUCCHI, avaient demandé à ce que l'on mette en place des mesures incitatives fortes pour que les employeurs embauchent préférentiellement des Monégasques. Nous pensons, en effet, qu'en matière d'embauche, les mesures incitatives sont celles qui ont le plus de chance de réussir. Pour assurer la réussite du dispositif, il faut bien sûr que ces mesures d'aide à l'embauche soient significatives : il ne s'agit pas d'instaurer des « mesurette » qui se révéleront sans effet. Vous le savez, d'autres pays européens ont instauré

des quotas pour l'embauche de leurs nationaux. Il ne faut pas que nous en arrivions là. C'est pourquoi, alors que la situation de l'emploi des Monégasques – il faut le dire – ne revêt pas un caractère dramatique, il faut dès aujourd'hui initier une politique d'incitation vers le secteur privé, estimer ses effets et éventuellement amener des correctifs dans les années qui viennent.

**M. le Président.-** Bien sûr, nous attendons le détail de ces mesures d'incitation à l'embauche des Monégasques dans le secteur privé, dès le Budget Primitif 2005. Nous demanderons au Gouvernement de nous exposer le dispositif qu'il a choisi de mettre en place, sachant qu'il en a accepté le principe. Reste à connaître donc le dispositif pour permettre à plus de Monégasques de trouver un emploi et d'avoir leur chance dans le secteur privé.

Madame DITLOT, vous avez la parole sur ce chapitre.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur la loi concernant le salaire. Depuis juillet, le Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales a mis en place un numéro vert et une « Cellule d'analyse » pour recevoir les requêtes des entreprises confrontées au surcoût provoqué par l'augmentation du S.M.I.C. de 9,65 %. Plusieurs chefs d'entreprises ou dirigeants nous ont contactés pour nous exprimer leur inquiétude et nous faire des observations que je porte ce soir à votre connaissance.

Le fait que la cellule d'analyse impose la présentation des trois derniers bilans et comptes d'exploitation a eu un effet dissuasif.

Des dirigeants respectueux de la législation peuvent considérer ne pas avoir à divulguer les éléments de la gestion interne de l'entreprise.

Ce principe de confidentialité, qui est un facteur d'attractivité, doit être préservé en raison des spécificités juridiques et fiscales de la Principauté. Aussi, il ne faut pas croire que seules les 14 entreprises qui ont transmis les documents demandés sont concernées par cette situation, il y en a bien plus !

« Tant pis pour les autres », me direz-vous, « c'est leur choix ! »...

Sans que cela soit du ressort du secret, il est d'usage que les requêtes conservent un caractère discrétionnaire ; il n'est donc par opportun de communiquer à la presse le nom des entreprises concernées sans l'accord préalable des intéressés.

La lecture des bilans et des comptes d'exploitation est une indication sur la nature et la santé de l'entreprise ; elle permet de constater par exemple si une entreprise était en difficulté avant l'application du surcoût de 9,65 %, mais en aucun cas, la cellule d'analyse ne doit considérer que l'existence d'une marge bénéficiaire, quel qu'en soit le montant, puisse compenser le surcoût d'une politique salariale du Gouvernement que subit l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il ne faut pas parler seulement d'aide aux entreprises en « difficulté », mais de dispositions pour prendre en charge le surcoût de l'augmentation excessive du S.M.I.C., « excessive » non pas pour les salariés car je me réjouis pour eux, mais pour certains employeurs.

D'autre part, la cellule d'analyse suggère aux entrepreneurs d'imposer à leurs clients l'absorption des 9,65 %, ce qui est complètement irréaliste.

Outre les conséquences inflationnistes que provoque cette augmentation brutale à Monaco, elle ne peut que conforter l'opinion de ceux qui affirment qu'en Principauté tout est plus cher qu'ailleurs !

De plus il est illusoire de croire que la plupart des clients acceptent de leurs fournisseurs ou prestataires une indexation supérieure à l'augmentation du coût de la vie, c'est à dire 2,1 %, au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Dans le contexte de compétitivité et de mondialisation, les négociations commerciales sont difficiles et il est préférable pour une entreprise d'améliorer sa productivité afin de préserver les contrats.

Il est regrettable que le Gouvernement n'ait toujours pas mis en place en octobre, c'est-à-dire 4 mois après la mise en place de la cellule d'information, un système d'aide cohérent et concret pour les entreprises qui ont déposé un dossier !

Ce retard a obligé les entreprises à engager trois mois de trésorerie correspondant au surcoût et toutes les entreprises n'ont pas la possibilité de le faire, notamment lorsque la marge bénéficiaire est inférieure à cette augmentation substantielle.

L'utilisation de cette trésorerie est encore un obstacle à tout nouvel investissement, moteur essentiel au développement de l'entreprise.

Le Conseil National ne possédait pas d'informations jusqu'aux entretiens récents d'octobre. Cela est tout à fait anormal. Et que dire de l'attente des entreprises qui sont handicapées dans leur fonctionnement normal !  
Merci.

**M. le Président.-** Sur le même sujet, Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais compléter ce qu'a dit ma collègue et que je partage.

Quelles que soient les solutions apportées, il est surprenant que cette situation n'ait pas été anticipée par le Gouvernement et que les problèmes n'aient pas été évités.

Quiconque, informé de ce dossier, savait depuis cinq ans au moins que vous reculiez pour mieux sauter! Et qu'il ne fallait pas confronter le problème de la « réduction ou pas de la durée du travail », avec celui du maintien ou du retour à la parité du S.M.I.C. et des minima catégoriels conventionnels, par l'effet de la loi monégasque n° 739.

L'écrasement des salaires en raison du rattrapage de plusieurs catégories professionnelles par le S.M.I.C. est un problème sérieux qui devra être réglé ultérieurement. Si l'augmentation du S.M.I.C. est profitable aux petits salaires, il ne faut pas oublier les salaires intermédiaires pas très éloignés de celui du S.M.I.C., mais aussi les autres; c'est cela l'équité sociale!

Contrairement à ce que vous avez déclaré dans la presse, l'augmentation du S.M.I.C. n'est pas bien « digérée » par de nombreuses entreprises et, face à votre manière de banaliser la situation, je vous invite à être particulièrement vigilant afin que la situation économique ne soit pas encore plus difficile à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Vous avez affirmé publiquement, le retour à la parité globale le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Pour cela, il serait préférable que vous cessiez d'affirmer à la presse « qu'il n'est pas urgent que le dialogue s'instaure sur le sujet entre partenaires sociaux et avec l'Etat ».

Bien au contraire, à seulement 8 mois de l'échéance, il est urgent que vous vous engagiez sur la piste d'une réflexion telle que celle qu'avait évoquée le Conseil Economique et Social, en prévoyant des aides aux entreprises grâce à un effort partagé entre Etat, Patrons et les salariés (3 fois 1/3).

Nous devons avoir le même objectif pour permettre aux salariés de bénéficier du retour à la parité sans provoquer dans l'entreprise des réorganisations préjudiciables pour les salariés, des licenciements, des délocalisations partielles ou totales et un manque de compétitivité.

N'oublions jamais que l'essentiel est de préserver la paix sociale et l'essor économique dans l'intérêt des investisseurs et des recettes pour notre budget national.

Au moment où tous les pays se préoccupent de préserver leur économie nationale face à la mondialisation, ne faisons preuve ni d'inertie, ni

d'initiative technocratique qui condamneraient le dynamisme de nos entreprises!

Pour revenir concrètement au présent, selon mes informations, vous avez fait bénéficier d'une indexation de 7,55 % sur le 9,65 % d'augmentation des entreprises qui avaient des contrats avec l'Etat; en conséquence, soit l'aide a été partielle, soit insignifiante, soit nulle pour ceux qui n'ont pas de contrat avec l'Etat.

Ce n'est donc pas une solution puisqu'en réalité, aucun système cohérent n'a été mis en place.

Quand déciderez-vous d'un système d'aide cohérent? Lequel? Sur quelle base et sur quels critères?

Quel est le montant de l'aide, compte tenu de votre décision d'un montant de 60 € par emploi salarié équivalent temps plein, qui ne représente que 1/3 des 180 € de surcoût et que des dirigeants d'entreprise vous ont indiqué par écrit comme étant insuffisant, demandant 120 € et proposant que le dernier tiers soit à leur charge? Sous quelle forme sera-t-elle attribuée? Quand sera-t-elle attribuée?

Quel sera donc le montant global évalué pour l'engagement budgétaire, si vous preniez en compte la demande des dirigeants? Dans quelle ligne budgétaire du Budget Rectificatif ce montant s'inscrit-il, puisque le coût doit être prévu en 2004?

Merci de nous donner des réponses claires.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO, vous désirez compléter également cette intervention sur ce sujet? Je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Juste deux précisions, puisque j'avais aussi l'intention de faire une intervention que j'abrègerai, puisque beaucoup de choses ont été dites. Bien sûr, il nous faut des précisions de la part du Gouvernement sur les aides, le montant qu'il compte allouer à ces aides et la façon dont il va les distribuer.

Par contre, j'aimerais dire, qu'à titre personnel, en ce qui concerne les bilans et l'intervention de Mme DITLOT, je ne la rejoins pas tout à fait, parce que j'estime que lorsqu'on va demander l'aide de l'Etat, qu'on soit un particulier ou une entreprise ou encore une association ou n'importe quelle entité, je crois qu'il faut lui fournir des comptes sincères et vérifiables, sinon on ne demande pas d'aide.

**M. le Président.-** En ce qui concerne ces aides qui ont été évoquées par nos collègues, lors du débat sur la loi sur les salaires, le Conseil National vous a demandé de mettre en place les aides nécessaires aux entreprises dont

les demandes légitimes seraient vérifiées par vous, pour faire face justement à cette augmentation du S.M.I.C.

Nous sommes donc déjà le 15 octobre, vous nous aviez dit au mois de juin, que vous alliez lancer effectivement un numéro vert, demander tous les renseignements nécessaires aux entreprises qui souhaitaient bénéficier de cette aide, et puis que vous organiseriez à la rentrée de septembre, un rendez-vous social et qu'à l'issue de ce rendez-vous social, vous annonceriez les mesures concrètes d'aides aux entreprises.

Donc, je crois qu'on est en droit comme l'ont fait mes collègues, le 15 octobre, de vous demander quel est le fruit, le résultat de votre réflexion. Quel type d'aide allez-vous mettre en place et pour quel montant? Je pense que c'est quand même indispensable, depuis près de 3 mois maintenant que nous attendons que vous puissiez nous présenter ce dispositif. Monsieur BADIA, nous attendons quelques éclaircissements de votre part, ce soir.

Avant de vous écouter, je vois Monsieur PALMARO, qui souhaite intervenir.

**M. Vincent PALMARO.-** Je partage bien sûr l'avis du Président et pour compléter peut-être, bien que ça ne soit pas le sujet aujourd'hui, j'ai lu rapidement dans le Budget Primitif qu'il y avait des sommes prévues pour ce genre d'opération, pour ce type d'aide. Mais il s'agit d'aides concernant des frais de personnel et comme le disait le Président il y a trois mois et demi, il reste encore deux mois et demi pour arriver en janvier 2005, ce qui fait quelque chose comme six mois en tout, et les frais de personnel n'attendent pas. Toutes les fins de mois, il faut les payer. Alors, si c'est en 2005, en janvier, c'est bien loin et si c'est encore après, eh bien c'est difficile à gérer.

**M. le Président.-** On va donc écouter les précisions du Gouvernement sur cette question. Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales, vous avez la parole.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** J'ai bien noté l'ensemble des interventions des membres du Conseil National. Je crois que la cellule d'analyse qui a été mise en place – je tiens compte à la fois de ce que Mme DITLOT et ce que le Président BORDERO ont indiqué – a eu le mérite, de faire une certaine analyse en se basant sur des éléments concrets. Je ne peux qu'effectivement approuver, parce que je la fais mienne, la remarque de M. BORDERO. Nous avons donné aux entreprises la possibilité de faire appel à l'aide de l'Etat; encore fallait-il qu'elles puissent justifier de la nécessité de cette aide. Il n'y a pas beaucoup de moyens autres,

pour déterminer avec exactitude, que de demander les informations qui ont été sollicitées.

Ceci étant, je remets le sujet dans son contexte. Il s'agit là des mesures telles qu'elles ont été proposées par la cellule d'analyse au Gouvernement, dans le contexte de l'augmentation du taux horaire du S.M.I.C. tel qu'il a été appliqué au 1<sup>er</sup> juillet 2004, avec l'application de la loi n° 739. Je ne l'aborde pas et le sujet n'est pas les aides en général qui ne sont pas de ma compétence.

Donc, la cellule d'analyse qui avait été constituée afin d'examiner la situation du secteur d'activité, cette fameuse cellule, a remis au Gouvernement le 17 septembre 2004, le rapport qu'elle a établi à l'issue de ces travaux.

Elle avait donc analysé les dossiers constitués par les employeurs et ce rapport a permis un point sur la situation économique des secteurs concernés et ce, trois mois après la mise en œuvre de cette augmentation. C'était la mission qu'on lui avait confiée, la cellule a présenté un ensemble de propositions.

Vous l'avez évoqué, en tout cas certains membres du Conseil National l'ont évoqué, ils le savaient, certaines mesures ont déjà été mises en œuvre pour traiter des situations d'urgence : les fameux 7,7 %, d'augmentation qui ont, dans le domaine du nettoyage, permis une revalorisation partielle du montant des contrats de certains prestataires. D'une manière plus globale, le Gouvernement a délibéré sur les propositions de la cellule, le 29 septembre 2004 et a adopté un certain nombre de mesures. Ces mesures ont été communiquées par la Direction du Travail et des Affaires Sociales, hier ou avant-hier, à l'ensemble des entreprises dont je reconnais qu'elles étaient peu nombreuses à avoir remis un dossier complet et susceptibles de bénéficier de l'application de ces mesures.

J'arrive aux détails des mesures. D'abord le Gouvernement Princier s'est prononcé pour que soient rappelées aux entreprises monégasques utilisatrices de prestations de services de nettoyage les modalités d'intervention des professionnels extérieurs à la Principauté. Il s'agit de confirmer, d'une part qu'aucun marché de prestation de services s'inscrivant dans la durée, ne saurait être attribué à des entreprises extérieures, sauf à ce que ces dernières possèdent une implantation stable en Principauté : c'est un système de protection que vous connaissez. D'autre part que tout manquement à cette obligation est passible des sanctions prévues par la loi n° 1.144 de juillet 1991 et qui tend à réglementer les conditions d'embauchage et de licenciement en Principauté. Cette information sera prochainement diffusée.

En complément de cette information, le Gouvernement souhaite finaliser la réflexion qu'il a engagée sur l'évolution de la loi n° 1.144 précitée, de manière à ce que les conditions d'intervention temporaire d'entreprises extérieures à la Principauté soient plus précisément définies et encadrées, la Direction du Travail ayant effectivement indiqué qu'il pouvait y avoir un flou défavorable dans ce contexte.

Troisième mesure, le Gouvernement s'est prononcé pour que soit développée une action de sensibilisation afin que puissent être insérées dans les contrats de nettoyage des clauses d'indexation ayant une composante liée à l'évolution salariale. Le Président du Syndicat Patronal Monégasque des entreprises de propreté, notamment, puisque c'est elles qui étaient le plus touchées, a été saisi par le Directeur du Travail des Affaires Sociales. Manque de chance, il n'est pas là pour trois mois ! Mais heureusement, il a un Vice-Président pour convenir d'une rencontre avec les membres du bureau de cette organisation afin de développer une réflexion dans ce sens. La démarche peut paraître un peu absurde, mais finalement, je ne le pense pas, elle est dans l'air du temps puisque j'ai appris, il y a quelques jours à peine, que les transporteurs en France, voyaient leurs contrats de transport indexés sur le prix du fioul ; donc pourquoi ne pas indexer à Monaco un contrat sur l'évolution de la masse salariale ?

Enfin et j'en viens au dispositif financier lui-même, le Gouvernement Princier, dans un souci d'équité entre les entreprises de nettoyage qui avaient constitué un dossier et aux fins de différenciation entre les titulaires des marchés publics, para-publics ou privés, a par ailleurs approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide forfaitaire par emploi salarié équivalent temps plein, pour les entreprises ayant constitué un dossier, répondu de manière satisfaisante aux demandes d'informations complémentaires et pour lesquelles l'analyse a considéré qu'elles rencontraient des difficultés avérées.

Le montant mensuel retenu pour cette aide, dont la durée a été établie à 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, est de 60 € par emploi salarié équivalent temps plein. 18 mois, de façon à couvrir à la fois l'impact de l'année actuelle et d'ouvrir un horizon sur l'évolution du S.M.I.C. au 1<sup>er</sup> juillet 2005. Cette aide concernera les salariés dont la rémunération horaire au mois de juin 2004 était comprise entre 6,94 et 7,61 euro.

Pour les entreprises ayant bénéficié de la revalorisation de marchés d'Etat ou para-publics, il est certain que l'effort déjà consenti devra venir en déduction de l'aide forfaitaire par salarié puisque l'idée est effectivement d'avoir une mesure homogène pour le secteur. Comme je le disais tout à l'heure, chaque

entreprise a reçu un courrier la concernant et est donc en mesure, aujourd'hui, enfin dans les jours qui viennent, de bénéficier de cette aide, d'examiner les conditions dans lesquelles cet appui vient satisfaire ses besoins et le cas échéant – on va le voir un peu plus loin – de faire appel en cas de nécessité.

Dernier point qui est quand même important – je crois qu'il faut le souligner – le Gouvernement a considéré que l'effort consenti par les pouvoirs publics ne saurait dispenser les entreprises, qui en seraient bénéficiaires, de mener des réflexions en terme d'organisation et de rationalisation – je crois qu'effectivement, il y a, dans ce domaine, peut-être des ouvertures et des rentabilisations à mettre en œuvre – et de développer une démarche commerciale active à l'égard de leurs clients du secteur privé, de façon à anticiper en fait la prochaine hausse du S.M.I.C. qui doit intervenir en juillet 2005. Dans cette perspective, le Gouvernement confirme qu'il veut relancer le projet de modification de l'ordonnance-loi n° 677 du 2 décembre 1959 sur la durée du travail modifiée ; je vous rappelle qu'elle est sur le bureau du Conseil Economique.

Pour conclure, je dirai que l'ensemble de ces mesures sont apparues au Gouvernement comme susceptibles d'apporter une réponse appropriée aux difficultés qui ont pu être présentées à la suite de l'analyse, des entreprises monégasques ayant déposées un dossier. On est bien d'accord, nous ne pouvons raisonner que sur des éléments factuels tels qu'on veut bien nous les donner. Bien sûr, toutes n'auront pas la même efficacité, on en est conscient, chaque entreprise a une structure différente. On peut imaginer par exemple que l'introduction de clauses d'indexation selon les marchés offerts à l'entreprise pourra se révéler plus ou moins opérante ; aussi le Gouvernement souhaite-t-il aujourd'hui se donner un délai d'un mois afin de voir comment l'ensemble des actions qui ont été adoptées va se mettre en œuvre. Dans ce cadre, je rappelle que, même si les travaux de la cellule d'analyse sont suspendus aujourd'hui, puisque nous n'avons pas eu d'autres dossiers déposés que ceux qui ont été analysés, cette cellule demeure toujours ouverte et est prête à examiner avec les entreprises qui le souhaiteraient l'efficacité des mesures qui ont été arrêtées. Il est certain, comme je le disais, que toutes les entreprises ne tireront pas le même bénéfice de ces mesures, mais je rappelle que le Conseil National et le Gouvernement avaient fortement indiqué que les solutions qui pouvaient être apportées devaient constituer une approche sectorielle de la question. Nous n'avons pas imaginé d'aide ponctuelle et donc la mesure est forcément une mesure moyenne. Leur action sera donc variable, selon les entreprises tout en considérant, en tout cas c'est le

sentiment, que ces mesures paraissent pouvoir constituer un dispositif adapté eu égard aux difficultés telles qu'elles sont apparues ou qu'elles ont été démontrées auprès de la cellule d'analyse. Si toutefois elles n'apportaient pas de solution aux problèmes des entreprises concernées ayant constitué un dossier, je répète, la cellule d'analyse reste ouverte à l'examen de l'efficacité réellement constatée des mesures adoptées et le courrier qui a été adressé à chacune d'entre elles, précise que cette ouverture existe et que rendez-vous peut être pris avec la Direction du Travail.

Par ailleurs, effectivement, M. le Ministre d'Etat confirme un deuxième volet qui est le rendez-vous social que vous aviez évoqué. J'ai lancé trois propositions de rendez-vous aux partenaires sociaux dont la Fédération Patronale, l'Union des Syndicats, l'Association Monégasque des Banques et également le Conseil Economique pour les rencontrer d'ici la fin du mois d'octobre, afin de voir avec eux le catalogue des sujets qu'ils souhaitent aborder à l'occasion du rendez-vous social et établir, dans la mesure du possible, un ordre du jour comportant les points communs qu'ils veulent étudier. Donc, dans les principes qui ont été évoqués, le rendez-vous social pourrait avoir lieu vers la mi-novembre, peut-être un petit peu plus tôt, en ayant évidemment à l'esprit que ces travaux préliminaires, ces rencontres, qui se feront en tête à tête avec des collaborateurs de mon Département, un représentant du Ministre d'Etat et un représentant du Département des Finances, permettront d'établir effectivement en toute quiétude et en toute ouverture la liste de leurs préoccupations afin qu'on puisse l'examiner. Voilà ce que je peux indiquer sur l'avancement de ce dossier.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur BOISSON avait demandé la parole. Je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dissiper un petit malentendu à l'égard de M. le Président BORDERO. Bien sûr que la Présidente DITLOT n'a absolument pas dit qu'elle n'était pas d'accord sur le principe avec la démarche du Gouvernement, ce n'est pas du tout l'objet. Je crois que tout élu responsable peut considérer que c'était une démarche essentielle et incontournable, puisque comme vous le disiez si bien, quand on demande quelque chose il faut pouvoir justifier ses raisons. L'analyse qui a été faite démontrait simplement qu'il ne faudrait pas se réfugier derrière le fait, qu'il n'y a que 14 entreprises concernées par ce dossier. Le fait d'avoir demandé le dossier, peut amener un certain nombre de personnes

par souci de confidentialité à ne pas le remettre. Et à ce moment-là, on se rejoint tous, c'est tant pis pour eux. Voilà, c'est leur choix.

Vous parliez, Monsieur le Conseiller, de rendez-vous social. A propos de ce rendez-vous social, j'ai vu dans la presse que vous évoquiez un certain nombre de sujets, notamment, je pense, le contrat déterminé, le contrat indéterminé, etc... Ce sont des sujets très complexes et ça ne sera pas forcément dans les prochains mois que les partenaires sociaux se mettront d'accord. Mais c'est très bien que vous envisagiez cela, c'est un début. Cependant, il ne faudrait pas que ces sujets soient prioritaires par rapport à celui qui demeure et qui a été évoqué ce soir, car celui-là, il a une échéance, c'est le 1<sup>er</sup> juillet 2005, avec encore une augmentation du S.M.I.C.. En France, il a été annoncé 8 % d'augmentation, peut-être que de manière plus réaliste, on peut parler de 5,7 %, si on tient compte de l'indexation. 5,7 %, c'est pratiquement sûr et c'est en tout cas suffisamment élevé pour que les entreprises aient encore une difficulté supplémentaire. Et à cela, s'ajoute le retour à la parité. Ce retour à la parité, il est nécessaire pour les salariés, je crois que les syndicats le réclament et il ne peut pas se faire sans une approche tout à fait logique, tout à fait saine. Et cette fois-ci, contrairement à ce qui s'est passé au moment du vote de la loi – où je défendais le principe des 2 % parce qu'il fallait avoir le temps de se réorganiser, en espérant qu'ensuite, au 1<sup>er</sup> juillet, le rattrapage soit fait – nous aurons là le temps en Principauté de travailler, de se préparer pour le 1<sup>er</sup> juillet 2005, mais il ne faudrait surtout pas qu'on se trouve dans huit mois dans la même situation où nous étions la dernière fois; si rien n'était fait, eh bien, le Gouvernement dirait tout simplement, nous nous n'avons qu'à augmenter le S.M.I.C. et puis ensuite, c'est le problème des entreprises de prendre en charge la parité. Là, ça serait beaucoup plus important et beaucoup plus grave que simplement les quelques entreprises qui ont été concernées dans le cadre des 5000 « smicards »; là, nous entrons dans un cadre, une parité générale par rapport à un certain nombre de conventions dans différents secteurs d'activité. Nous avons donc très bien compris que vous avez la volonté, nous attendons maintenant la concrétisation. Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET souhaitait s'exprimer. Je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président. Toujours en complément, il faudra aussi, si c'est possible, arriver à une définition commune à tous les acteurs de conditions identiques de travail, parce que sinon, on croit

résoudre le problème, mais on ne le résout pas. Là aussi, dans une interview de Monaco-Hebdo des syndicats, la position du Gouvernement dit : « notre responsabilité, c'est le S.M.I.C. ». Evidemment les syndicats disent, ce sont tous les minima sociaux, alors ce problème là aussi il faudra le régler avant le 1<sup>er</sup> juillet et s'il vous plaît ne nous amenez pas le texte en catastrophe, un texte qui fait déjà l'unanimité contre lui ! Ecoutez bien tout le monde, suivez les pistes du Conseil Economique et Social et avançons, c'est l'avenir de Monaco, là aussi.

**M. le Président.-** Voilà, ce soir pour la première fois, on a entendu des choses concrètes : 18 mois d'aide c'est la période; vous avez dit 60 € par salarié? Merci Monsieur BADIA de nous le rappeler.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je le rappelle volontiers; c'est 60 € par emploi salarié équivalent temps plein; cette aide concernant les salariés dont la rémunération horaire au mois de juin 2004 était comprise entre 6,94 et 7,61 €.

**M. le Président.-** Alors, pour tous ceux qui comme moi ne sont pas du tout des experts de ces questions, ça représente combien, par rapport à l'augmentation du S.M.I.C. donc de 9 % ? Le tiers à peu près, voilà comme ça c'est clair.

Monsieur BOISSON demande la parole.

**M. Claude Boisson.-** Je ne suis pas là pour défendre la démonstration de M. le Conseiller, mais enfin une chose très importante également : dans les échanges de courrier, il est précisé que si les entreprises concernées estimaient, au regard de leurs difficultés propres, insuffisantes les dispositions adoptées en leur faveur, il leur appartenait de se tourner vers la cellule d'analyse auprès de laquelle elles pourraient introduire un recours argumenté. Je crois que la préoccupation du Gouvernement est de ne pas faire de l'assistanat comme pouvaient le craindre beaucoup de personnes et je réinterviens exprès pour employer ce mot, mais d'apporter l'accompagnement à ce surcoût pour celles qui en ont vraiment besoin, mais surtout lorsque c'est

justifié. Il faut donc vraiment analyser en fonction de ce que les entreprises ont pu déjà absorber en niveau d'indexation, de ce qui a déjà été fait pour certains et pas pour d'autres; il est vrai qu'il y a quelques cas différents, mais je crois qu'il y a une étude qui est faite actuellement pour chaque cas. Donc, il y a des pistes de travail qui commencent à se dessiner sérieusement. Malheureusement, avec beaucoup de retard. Merci.

**M. le Président.-** M. BIANCHERI souhaite répondre à la question de M. PALMARO, donc 60.000 € de plus pour l'aménagement urbain (frais de personnel). Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

**M. Franck BIANCHERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, ce sont deux aides-ouvriers professionnels qui ont été embauchés en plus.

Et à une des questions que l'un de vous a posée – c'est M. MARQUET – : sur quel article ces sommes seront-elles prélevées en 2004? Sur l'article 609.214, intervention économique.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller pour ces précisions malgré l'heure tardive.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 80 - Direction du Travail et des Affaires Sociales, aux voix.

Avis contraires? Deux avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

(Adopté;  
MM. Jean-Pierre Licari et Jacques Rit  
votent contre).

Compte tenu de l'heure avancée de la nuit, nous allons lever la séance et nous reprendrons nos travaux lundi prochain, à partir de 17 heures, pour la suite de l'examen de ce Budget Rectificatif 2004.

Merci à tous et à toutes, j'allais dire bonne soirée, je dirai plutôt, bonne nuit.

—————  
**(La séance est levée à 0 heure 25)**  
—————

**BUDGET RECTIFICATIF 2004****Annexe au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale****OPERATIONS DE LOGEMENTS A COURT ET MOYEN TERMES**

<b>OPERATIONS</b>	<b>NOMBRE DE LOGEMENTS</b>	<b>LIVRAISON PREVISIONNELLE</b>	<b>ANNEE</b>	<b>CONTINGENT ANNUEL</b>	<b>CUMUL DES LIVRAISONS</b>
Les Terrasses du Port	12	T2 2004			
Les Agaves (C)	17	T2 2004			
Immeuble CAR (Bd d'Italie)	36	T4 2004	2004	65	65
6-8 H. Labande (A & C)	33	T2 2006			
Testimonio (B1)	69	T2 2006			
5-7 Malbousquet	33	T2 2006			
H. Labande (B) élargie	35	T4 2006			
Aurégia (B4 & B5)	77	T4 2006			
1 Bd Rainier III (Villa Pasteur)	33	T4 2006	2006	280	345
Aurégia (B2 & B3)	75	T2 2007			
Zone A Tranche 1	149	T2 2007			
Castelleretto (C1)	40	T3 2007			
Aurégia (B 1)	31	T4 2007			
Teotista	11	T4 2007			
Industria Minerve Tranche 1	40	T4 2007			
21-25 rue de la Turbie	20	T4 2007			
Zone A Tranche 2	50	T4 2007			
Résidence Novotel (ex RMC)	28	T4 2007			
Castelleretto (C2 & C3)	47	T4 2007	2007	491	836
Testimonio (B2)	93	T1 2008			
Industria Minerve Tranche 2	89	T1 2008	2008	182	1018
Canton	45	T4 2010	2010	45	1063
Vita	200	après 2010			
Ilot Rainier III	225	après 2010		425	1488